

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



ISSN 0755 - 9607

Trimestriel



Les origines bretonnes de François Legault, premier ministre du Québec - Un complot à Carhaix en 1816 - Jean-Baptiste Hébert, corsaire acadien - Le soldat Hervé Le Pennec, de Briec à Madrid - Une tutelle qui rassemble douze familles de marchands toiliers - Les stalles de la cathédrale de Saint Pol de Léon, un mystère résolu - Faits divers, faits d'hier
L'actualité des libraires - L'actualité des archives - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <https://cgf.bzh> <https://recif.cgf.bzh>
Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Christian BOLZER, vice-président général, président d'antenne et vice-président. Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M).
Secrétaires : Thierry MARTIN, secrétaire général (B, 2020). Secrétaire-adjoint : Didier LE LAN (Q), membre de droit.
Trésoriers : Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix).
Membres : BREST : Véronique GUENEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2026), Philippe LEONI (2024), Daniel MAZÉ (2022).
MORLAIX : Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2026), Bernard AUDIGOU (2024).
QUIMPER : Didier LE LAN (secrétaire), Pierrick CHUTO (2022), Hervé LE BOT (2024), Maryvonne TYMEN (trésorière, 2024), Philippe PIRON (2024), Jean-Yves BARVEC (2022), Bernard DIEVAL (2026), Sylvie CURIEL (2024), Dominique CLEMENT (2026), Michel LE TALLEC (2026).
(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRETAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-17h 30, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Du mercredi au samedi : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudi 10-17 h	Christian BOLZER	Didier LE LAN	Maryvonne TYMEN

Commission informatique :

BREST : Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET
QUIMPER : Robert MARHIC, Hervé LE BOT.

Responsable pour la protection des données personnelles : Thierry MARTIN
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2021 : Cotation individuelle : 26 € - Cotation couple / duo 44 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €
Cotation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 44 €* - Cotation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 62 €*.
* dont 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Communication du CGF :

Le paiement de la somme de 18 €, incluse dans celle de 44 € ou 62 € vous permet de recevoir, en outre, vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via internet, la base du CGF, riche de 10 818 749 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1^{ère} année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.bzh ; QUIMPER : Christian BOLZER, bolzer.christian@wanadoo.fr)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénael, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.bzh

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas
Tirage de ce n° 160, décembre 2021 : 5 450 exemplaires
Directeur de la Publication du LIEN : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0523 G 88054

Sommaire du LIEN n° 160

- * Sommaire et éditorial p. 1
- * Les origines bretonnes de François Legault, premier ministre du Québec, par Marcel Fournier p. 2
- * Carhaix, 1816 : complot pour changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, par Jean Guichoux p. 10
- * Le soldat Hervé Le Penneec, de Briec à Madrid (1790 - 1857), par Thierry Nédélec p. 19
- * Jean-Baptiste Hébert, un corsaire acadien à Morlaix, par Jean-Pierre Hervet p. 27
- * Une tutelle qui rassemble douze familles de marchands toiliers : six du Haut-Léon et six du Haut-Léon, par François Abjean p. 31
- * Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol : un mystère résolu, par Christian Corre. p. 37
- * Faits divers, faits d'hier dans "La Dépêche de Brest" p. 40

Page 1 de couverture :

Soldat des troupes de la Marine XVII^e-XVIII^e siècles,
par Robert J. Marrion, 1976.
Musée canadien de la guerre,
Photo communiquée par Marcel Fournier.

Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Le supplément "Le cahier bleu" est inséré dans cette revue.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Difficile en cette fin d'année de ne pas faire le point sur les bouleversements qui sont intervenus dans le domaine de notre passion.

D'un côté, vous avez en France maintenant deux mastodontes commerciaux, dont les véritables centres de décision sont Outre-Atlantique.

Ex-Geneanet s'est vendu à Ancestry et on peut se demander si le modèle économique qui prévalait avec un côté d'appel gratuit et une partie payante dite Premium perdurera très longtemps, car loin des pratiques de la société absorbante. Cette société américaine attire le chaland à travers une offre débridée de tests ADN, bien loin des offres gratuites de l'ancien champion français. Il paraît que les sociétés commerciales ne gagnent rien avec ces ventes mais qu'elle leur permet de fidéliser une clientèle... avec des tarifs qui sont loin de ceux qui étaient pratiqués en France.

Ex-Filae a été absorbé par My Heritage. Le modèle développé par cette société est certainement assez proche de celui de Filae. Là aussi, il y a une forte proposition de tests ADN. My Heritage via sa succursale Filae apparaît bien plus redoutable pour les associations que ne l'est Geneanet, avec sa pratique de l'indexation tous azimuts du XIX^e siècle, puis du XVIII^e siècle qui suit, avec en outre l'accès aux actes numérisés. On peut donc se poser légitimement la question de savoir comment les associations pourront tirer leur épingle du jeu avec des propositions identiques à celles de cette société !

Le plus surprenant est que je viens d'apprendre que deux associations ont souscrit un contrat d'exclusivité avec Filae en mettant à disposition leurs relevés ! Franchement, quel est l'intérêt pour un client de cette société d'aller visionner les relevés d'une association alors qu'il y a l'indexation faite par Filae, avec en sus l'accès à la vue.

Au-delà de cette remarque, il est pour le moins anormal qu'une association ne puisse pas vivre avec les cotisations de ses adhérents et en arrive à vendre leurs travaux. Dans notre monde, il n'y a que des généalogistes pour travailler gratuitement au profit de sociétés commerciales. Connaissez-vous d'autres modèles comparables hors la généalogie ? N'est-on pas en face, ici, d'un dévoiement du modèle associatif ? Il y a certainement un manque de réflexion des dirigeants sur le propre avenir de leurs associations qui pactisent avec les commerçants. Ne sont-elles pas en train de couper la branche sur laquelle elles sont, qui les verra s'étioler au cours du temps, puis peut-être disparaître ?

Les plus anciens d'entre nous ont certainement écouté l'émission radiophonique de Geneviève Tabouis avec ses célèbres "Dernières nouvelles de demain". Permettez-moi de vous les annoncer : Dans trois ou quatre ans, les tarifs des abonnements aux sociétés commerciales vont doubler ou tripler, car il faut bien que les fonds de pension américains prospèrent grâce aux généalogistes qui sont pris dans leurs rets. Eux ne font pas de la généalogie pour les beaux yeux de leurs clients, mais du business !

Que cela ne vous empêche pas de passer de bonnes fêtes en cette fin d'année, que je vous souhaite la plus agréable possible.

Nedeleg laouen ha bloavez mat deoc'h !

Jean François PELLAN

Les origines bretonnes de François Legault, premier ministre du Québec,

par Marcel FOURNIER, AIG.

De nombreux Québécoises et Québécois ont des ancêtres originaires de Bretagne. Ceux-ci sont venus s'établir au Canada dès le XVII^e siècle et même au cours de celui qui a suivi la Conquête de la Nouvelle-France, en 1763, par les Britanniques.

Aux XIX^e et XX^e, l'immigration bretonne au Québec n'a pas cessé, la Bretagne ayant été, de tout temps, une terre d'émigration favorisant le départ de familles vers le Canada en raison de conflits militaires, de conditions économiques, religieuses, conjoncturelles ou personnelles.

Il en est ainsi de quelques personnalités québécoises dont les ancêtres sont venus de Bretagne. Citons :

* François Legault, premier ministre du Québec, dont l'ancêtre Noël Legault dit Deslauriers est un soldat originaire d'Irvillac dans le Finistère ;

* Laurent Duvernay-Tardif, médecin et joueur de football dans la ligue américaine, dont Olivier Le Tardif, aïeul maternel, est natif d'Étables-sur-Mer dans les Côtes-d'Armor ;

* Philippe Couillard, ancien premier ministre du Québec (2014-2018), dont l'ascendant Guillaume Couillard est né à Saint-Servan, aujourd'hui Saint-Malo, en Ille-et-Vilaine ;

*sans oublier Jack Kerouac, célèbre écrivain franco-américain, dont l'ancêtre paternel, François Joachim Le Bihan, est originaire de Huelgoat dans le Finistère.



François Legault

(Photo : Gouvernement du Québec)

François Legault¹ est né le 26 mai 1957 à l'hôpital de Lachine, fils de Lucien Legault, maître de poste à Sainte-Anne-de-Bellevue, et Pauline Schetagne.

Il fait ses études primaires et secondaires à l'école Saint-Georges, puis collégiales au Collège Marguerite-Bourgeoys.

Ayant obtenu un baccalauréat en administration des affaires à l'École des hautes études commerciales de Montréal en 1978,

il passe une maîtrise en administration des affaires en 1984 et devient comptable agréé.

En 2000, l'Ordre des comptables agréés lui décerne le titre de *fellow* pour son implication pour la profession et pour l'avancement de la société.

En 1985, il œuvre dans différentes entreprises québécoises, puis en 1987, il devient président-directeur général et cofondateur de la compagnie aérienne Air Transat de Montréal.

En 1998, François Legault se lance en politique sur la scène provinciale.

Il est nommé ministre de l'Industrie et du Commerce le 23 septembre 1998. Deux mois plus tard, il est élu député de Rousseau à l'Assemblée nationale du Québec sous la bannière du Parti Québécois. Il est réélu en 2003, 2007 et 2008.

En 2011, il fonde la Coalition Avenir Québec et en 2012, il est élu sous cette étiquette dans la circonscription électorale de l'Assomption.

Le 1^{er} octobre 2018, chef de son parti, il est réélu.

Le 18 octobre, François Legault est assermenté comme trente-deuxième premier ministre du Québec.

Noël Le Goff, originaire d'Irvillac en Bretagne



L'église Saint-Pierre d'Irvillac
Photo Jean François Pellan

¹ François Legault - Assemblée nationale du Québec : <https://www.assnat.qc.ca>



Irillac et ses environs.
Source : Google Earth

Irillac (*Irivilhag* en breton) est une commune de l'arrondissement de Brest, dans le département du Finistère. Ses habitants sont appelés Irivilloises et Irivillois. La commune s'étend sur 29,6 km² et compte quelque 1 500 habitants. Irillac est entouré par les communes de Daoulas, Saint-Urbain, Le Tréhou et Hanvec. Le bourg est situé à 25 km au sud-est de Brest.

Le lieu-dit de Kerinot est à 3 km à l'est d'Irillac.

L'église Saint-Pierre et son enclos paroissial datent de 1656 et sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques de France depuis 1928². Noël Le Goff est le seul pionnier canadien originaire d'Irillac.

Noël, né vers 1674 au village de Kerinot³, est fils de Roch, laboureur, et Marie Galliou ou Le Galliou. Le mariage de ses parents a probablement eu lieu à Irillac vers 1670⁴.

Sa mère décède après 1674 et son père épouse en secondes noces, avant 1679, Marie Scour, décédée à Irillac le 9 novembre 1706.

On ne sait rien de l'enfance de Noël Le Goff, si ce n'est qu'il a résidé sur la ferme familiale de Kerinot jusqu'au



*La maison présumée des Le Goff
au village de Kerinot à Irillac*

(Photo Association des descendants de Noël Legault dit Deslauriers)

début des années 1690, son père y étant décédé le 2 janvier 1684.

Il a vécu, ensuite, avec sa belle-mère et son jeune demi-frère Yvon, né le 21 juin 1683.

² Marcel Fournier, *Les Bretons en Amérique française...*, op. cit., p. 208

³ Les informations concernant la famille Le Goff d'Irillac sont tirées de la base de données RECIF du Centre généalogique du Finistère. Les actes de BMS d'Irillac n'existent pas pour les années 1669-1679.4

⁴ Les actes de mariages de la paroisse Saint-Pierre d'Irillac ne débutent qu'en 1667.



Plaque inaugurée en 2018 à Irvillac par l'Association des descendants de Noël Legault dit Deslauriers



Plaque commémorative au pionnier Noël Legault dit Deslauriers inaugurée à Irvillac le 29 octobre 2017 (Association des descendants de Noël Legault dit Deslauriers)

Vers 1693, Noël Le Goff s'engage comme recrue dans les troupes de marine. Après un apprentissage à l'île d'Oléron, il s'embarque à Rochefort pour la Nouvelle-France en 1694.

Au bout d'une longue traversée, il arrive à Québec, où il est intégré comme soldat dans la compagnie commandée par le capitaine François Le Verrier de Rousson (1656-1732).

Ce dernier lui donne le surnom de Deslauriers, comme c'est la coutume pour les soldats de l'armée française depuis le XVI^e siècle. En 1695, Noël Legault fait partie de la garnison de Montréal.

En 1697, il participe à l'expédition au Long-Sault, sur la rivière des Outaouais, avant de revenir à Montréal.

Noël Legault dit Deslauriers⁵ épouse, le 18 novembre 1698 à l'église Notre-Dame de Montréal, Marie, née à Chambly le 5 mai 1678, fille de Mathurin Besnard dit Lajeunesse, et de Marguerite Viard (fille du roi⁶) et veuve de François Gloria. (voir l'acte page suivante)

Leur contrat de mariage est rédigé le 17 novembre 1698 par le notaire Pierre Raimbault, de Montréal. Dans l'acte comme dans le contrat, il déclare que sa mère se nomme Marie Gallion. Dans l'acte, il précise que son père est décédé.

Deux soldats bretons de la compagnie Le Verrier assistent au mariage : François Keret dit Lavallée, et François Jérôme dit Latour, né vers 1675 à Médréac en Ille-et-Vilaine.

Noël Legault dit Deslauriers, de Montréal, et son épouse s'établissent en 1701 à la rivière Saint-Pierre, paroisse de Lachine, lors de l'acquisition par Noël d'une propriété de Pierre Sabourin par contrat passé devant le notaire Adhémar.

Entre 1701 et 1717, il procède à plusieurs transactions

immobilières pour enfin s'établir à Pointe-Claire, sur une terre de quatre arpents de front par vingt arpents⁷ de profondeur sur le fleuve Saint-Laurent, acquise de Pierre Aymard.

Au cours des années suivantes, il obtiendra d'autres terres qui lui seront concédées par les Sulpiciens sur la côte Saint-Rémy, aujourd'hui boulevard des Sources à Dorval. Au dénombrement de la seigneurie de Saint-Sulpice en 1731, Noël Legault y possède une maison, une grange, une étable et sept arpents de terre labourable.

Le 14 mars 1740, devant le notaire Danré de Blanzay, avec l'assentiment de son épouse, il abandonne ses biens à son fils François, à condition qu'il prenne soin d'eux jusqu'à leur décès.

Noël Legault dit Deslauriers décède à Pointe-Claire le 10 avril 1747 à l'âge de quatre-vingts ans selon le registre, et son inhumation a lieu le lendemain dans le cimetière local.

Sa veuve, Marie Besnard, est inhumée à Pointe-Claire le 3 juin 1760. De leur union, quatorze enfants sont nés entre 1699 et 1721.

Conclusion

Noël Legault dit Deslauriers et son épouse Marie Besnard dit Lajeunesse ont laissé une descendance patronymique et non patronymique jusqu'à nos jours au Québec.

En 1800, le patronyme Legault se situait au 142^e rang avec 517 mentions dans les registres paroissiaux. En 2020, les Legault arrivaient au 101^e rang avec 10 900 porteurs du patronyme répartis dans de nombreuses régions du Québec, principalement dans les régions de Montréal et de la Montérégie.

Près de 2 000 Legault ont pris le surnom de Deslauriers au

⁵ Les informations nominatives concernant la vie de Noël Legault dit Deslauriers au Canada proviennent du site Internet Généalogie Québec : <https://www.genealogiequebec.com/fr/> et de la base de données notariales Parchemin : <https://archiv-histo.com/index.php>

⁶ Fille du roi : Les Filles du roi (ou «Filles du Roy», selon la graphie de l'époque) sont les immigrantes, filles ou veuves, venues au Canada de 1663 à 1673 inclusivement et ayant bénéficié de l'aide royale dans leur transport ou leur établissement. Les Filles du roi représentent la moitié des femmes qui ont immigré en Nouvelle-France, et ce, tôt dans l'histoire de la colonie. C'est pourquoi elles ont joué un rôle crucial. Leur place dans le patrimoine génétique du Québec est donc très importante, au point où l'on retrouve dans l'ascendance de bien des Québécois d'aujourd'hui une ou des Filles du roi. Source : Septentrion QC CA, <https://www.fichierorigine.com/filles-du-roi>

⁷ Un arpent québécois : 3 418,89 m²

Le 18
 Noël Le
 18 dit
 Des Lauriers
 et
 Marie
 Besnard

 Le dix huitieme Novembre mil six cent
 quatreving dix huit Le mariage a ete fait
 entre ~~Le 18 dit~~ Noël Le 18 dit Des Lauriers
 soldat de la compagnie de m^r Le Verrier age
 de vingt quatre a vingt cinq ans fils de defunt
 Roch Le 18 dit de Marie gargon de la paroisse
 d'Irvillac de Levêche de Corbouaille et
 Marie Besnard agee de deux fa ving ans
 veuve de François glerda fille de Mathurin
 Besnard et de Marguerite viard de cette paroisse
 M^r Polver grand vicairre a accordé la
 dispense des trois bans. Led. mariage a
 ete fait en presence de François Jerome dit La
 Tour soldat de la compagnie de m^r Le verrier, de
 François Keret dit la valie soldat de la compagnie
 de m^r Le verrier, de Antoine Pélissier charpentier
 et de Pierre Chantreau Lesquels a l'exception de
 François Jerome ont déclaré n'avoient signer de
 ce mariage suivant l'ordonnance
 François Jerome dit La Tour
 R. C. De Braslay faisant les fonctions curé

Acte de mariage de Noël Legault dit Deslauriers et Marie Besnard
 à l'église Notre-Dame de Montréal le 18 novembre 1698
 (Généalogie-Québec)

XIX^e siècle. En France, les Le Goff et Legoff comptent 21 200 personnes portant ce patronyme, surtout en Bretagne.

En plus du premier ministre François Legault, plusieurs autres personnalités québécoises ont comme ancêtre le pionnier d'Irvillac, par exemple, le comédien Claude Legault, l'homme d'affaires Richard Legault et Mylène Legault, docteur en philosophie.

À Irvillac, en 2017, une plaque commémorative a été apposée sur un mur de l'enclos paroissial en hommage au pionnier.

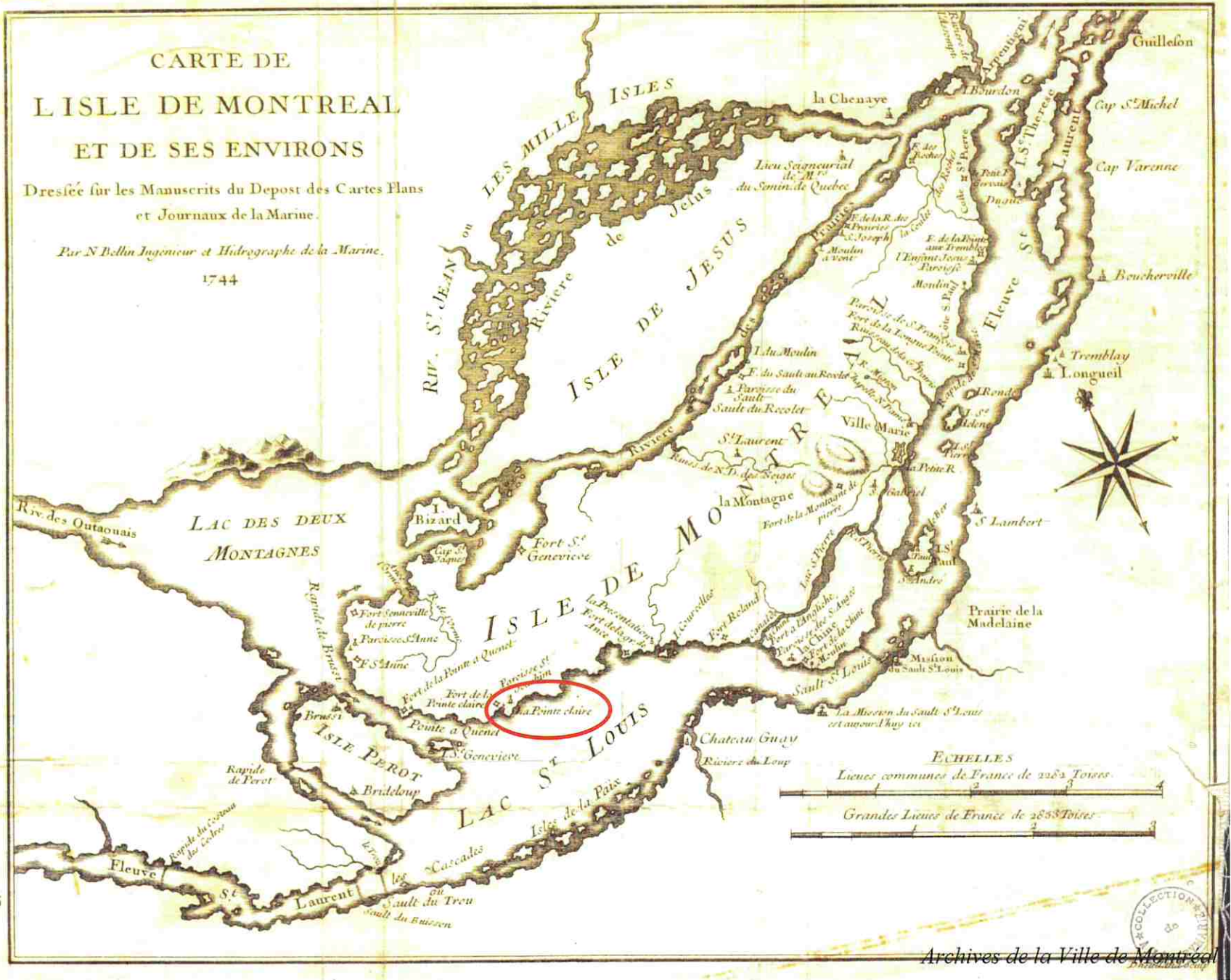
Marcel Fournier, historien et généalogiste émérite, est l'auteur d'une quarantaine de publications et d'une centaine d'articles en histoire et en généalogie publiés au Québec et en France.

En 2010, il a reçu les insignes d'officier de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française. En 2012, il recevait le prix des Dix de la Société des Dix.

Au Québec, la ville de Pointe-Claire a nommé un édifice le Centre communautaire Noël Legault. Il existe aussi la maison Legault, construite en 1800 à Dorval, sur l'île de Montréal.

L'Association des descendants de Noël Legault dit Deslauriers Inc. existe depuis 1998 dans le but de regrouper la descendance du pionnier breton établi au Canada en 1693.

L'auteur remercie M. Jean-François Pellan, président du Centre généalogique du Finistère, pour ses recherches sur la famille Le Goff à Irvillac. ♦



Carte de l'île de Montréal en 1744, contemporaine de Noël Legault et sa famille.
En rouge : localisation de Pointe Claire.



Généalogie patrilinéaire de François Legault

Roch LE GOFF / LEGOFF⁸
x Irvillac (Saint-Pierre), Finistère, ca1670
Marie GALLIOU ou LE GALLIOU
(2e mariage avec Marie SCOUR⁹ à Irvillac (Saint-Pierre) ca 1678)

Noël LEGAULT¹⁰ dit DESLAURIERS
x Montréal (Notre-Dame), 18 novembre 1698
Marie BESNARD dit LAJEUNESSE
(fille de Mathurin et Marguerite VIARD)

Charles LEGAULT Dit DESLAURIERS
x Pointe-Claire (Saint-Joachim), 14 janvier 1732
Marie-Josèphe DUBOIS
(fille d'Antoine et Louise PLUMEREAU)

Charles LEGAULT LEGAULT Dit DESLAURIERS
x Pointe-Claire (Saint-Joachim), 12 février 1759
Marie-Louise PILON
(fille de Mathieu et Marie-Josèphe DAOUST)

Dominique LEGAULT Dit DESLAURIERS
x Saint-Laurent de Montréal, 21 juillet 1788
Marguerite LALOUETTE
(fille d'Antoine et Angélique DEGUIRE)
(2e mariage avec Marie-Louise DEGUIRE à Saint-Laurent, 24 septembre 1811)

Pierre LEGAULT Dit DESLAURIERS
x Lachine (Saints-Anges), 10 octobre 1819
Apolline MONNET (fille de Pierre et Angélique LEFEBVRE)

Placide LEGAULT Dit DESLAURIERS
x Sainte-Martine, 8 avril 1856
Lucie GUAY
(fille de Michel et Louise LACOSTE)

Alfred (Placide) LEGAULT Dit DESLAURIERS
x Sainte-Anne-de-Bellevue, 14 août 1888
Albina POUDRET DIT LAVIGNE
(fille de Luc et Émilie PILON)

Hector LEGAULT
x Saint-Zotique, 2 mai 1916
Marie-Jeanne BOURBONNAIS
(fille d'Auguste et Eugénie BOURBONNAIS)

Lucien LEGAULT
x Pointe-Claire (Saint-Joachim), 11 août 1956
x Pauline SCHETAGNE
(fille de Napoléon et Cécile PILON)

François LEGAULT
x Mont-Saint-Hilaire, 7 mars 1992
Isabelle BRAIS (fille de Roger et Fernande NÉRON)

⁸ Roch Le Goff / Legoff, laboureur, est né vers 1634 et décédé le 2 janvier 1684 à l'âge de 50 ans au hameau de Kerinot, en Irvillac (Archives du Finistère).

⁹ Marie Scour est décédée à Irvillac le 9 novembre 1706 (Archives du Finistère).

¹⁰ Noël Legault dit Deslauriers est né vers 1674 sous le nom de Le Goff au hameau de Kerinot en Irvillac. Un demi-frère, Yvon, est baptisé le 21 juin 1683 à l'église Saint-Pierre d'Irvillac (Archives du Finistère).

Carhaix, 1816 : complot pour changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône

par Jean GUICHOUX, CGF n° 001260.

Le 1^{er} mars 1815, Napoléon rentre de l'île d'Elbe. Arrivé le 20 mars à Paris, il met en place un nouveau régime politique avec deux chambres législatives et un pouvoir de l'empereur limité. Malgré ses déclarations pacifistes, les souverains européens renouent leurs alliances pour lui faire la guerre.

Après la défaite de Waterloo, il abdique le 22 juin 1815. En octobre, il est exilé à Sainte-Hélène par les Anglais.

Réfugié en Belgique, Louis XVIII est de retour à Paris en juillet 1815. Ce retour marque le début de représailles exercées par des bandes de royalistes contre des partisans de l'Empire et des anciens révolutionnaires. Le nouveau gouvernement ordonne l'épuration de l'armée et réduit les libertés publiques.

Ces mesures provoquent quelques troubles et des manifestations hostiles au roi dans certaines régions du pays.

Le soir du dimanche 10 septembre 1815, des hommes de Carhaix, revenant du pardon de Kergloff, déclenchent un début d'émeute dans le haut de la rue du Pavé en chantant *vive l'impératrice et vive Napoléon II, à bas les Bourbons*. Des partisans du roi accourus en nombre provoquent un grand rassemblement qui manque de dégénérer, plusieurs des manifestants étant armés.

Le lendemain, des partisans de l'empereur décident de se retrouver à Kergloff où se déroulent des courses de chevaux. Ils provoquent une nouvelle fois des échauffourées en tentant de pénétrer dans une auberge où se déroule un mariage en criant *vive Napoléon*.

Les jours suivants, sept hommes, âgés de 18 à 55 ans, sont arrêtés et comparaissent le 28 novembre 1815 devant le tribunal de première instance de Châteaulin. Déclarés coupables de cris séditieux, ils y sont incarcérés. Jugés par la cour d'assises de Quimper en janvier 1816, certains seront acquittés, d'autres condamnés à trois mois d'emprisonnement.

En fin février et dans les premiers jours de mars 1816, une rumeur concernant la préparation d'un complot contre le gouvernement et le roi circule dans Carhaix et ses environs, impliquant de très nombreux participants.

Craignant des désordres entre les partisans de Napoléon et ceux du roi, le préfet fait partir pour Carhaix vingt hommes et un officier du 2^e bataillon de la légion du Finistère et une troupe de la gendarmerie royale de Châteaulin, chargés de maintenir l'ordre.

Dès le 11 mars, les témoignages de Carhaisiens permettent d'identifier deux suspects, supposés responsables de la pré-

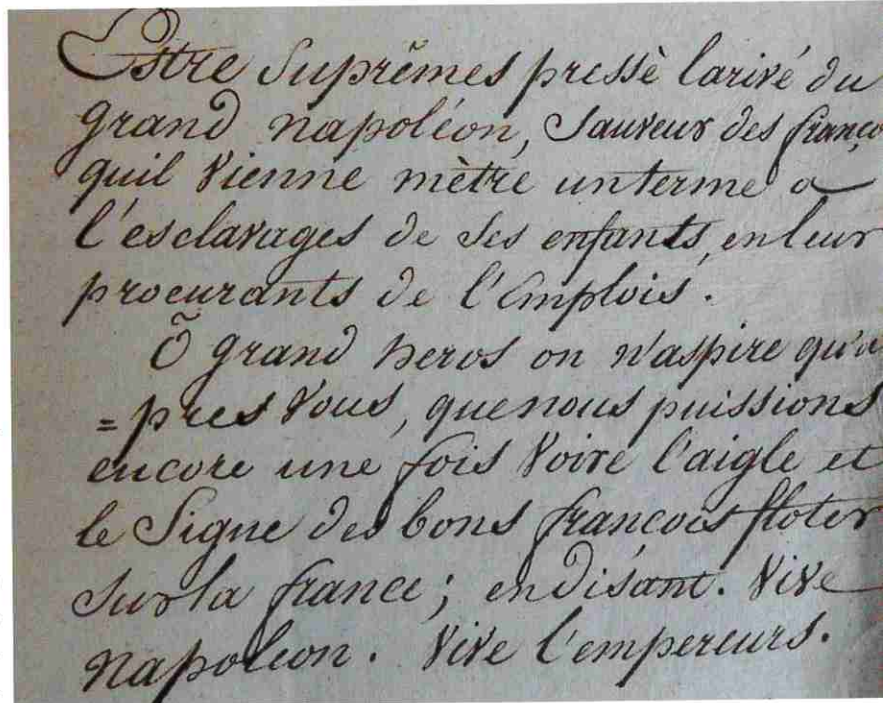
paration du complot et du recrutement de ses nouveaux membres pour la région de Carhaix. Un complice inconnu semble les accompagner, paraissant étranger à la région.

Toutes les autorités départementales sont mobilisées pour leur recherche. Des militaires arrivent en grand nombre à Carhaix. À Paris, le ministre de la police suit les événements par les courriers quotidiens du préfet.

Recherche des suspects : chronologie des événements

12 mars 1816

Découverte à six heures du matin d'une affiche placardée sur la porte de la mairie.



Etre Suprême, pressé l'arrivée du grand napoléon Sauveur des français, quil Vienne Mettre un terme à Lesclavage de ses enfans en leur procurant de L'Emploi.

Ô grand héros, on N'aspire qu'après Vous que nous puissions encore une fois voire Laigle et Le Signe des Bons français flotter Sur la france en Disant Vive napoléon, Vive L'Empereur.

12 mars 1816

Henri de Kerampuil, maire de Carhaix, est averti de l'identité des comploteurs, qui sont Jacques Gabriel Blanchard, 57 ans, rentier et farouche partisan de l'empereur, demeurant rue des Augustins, et le jeune Théodore Le Bail, 26 ans, ancien soldat de la garde d'honneur de Bonaparte, demeurant dans la même rue.

Il informe immédiatement le sous-préfet de Châteaulin en précisant qu'un complot se trame dans sa ville et qu'une réunion est prévue dans une auberge. Un général et environ trente-cinq personnes doivent y souper.

13 mars 1816

- Arrivée à Carhaix vers les 3 trois heures du matin du sous-préfet et du lieutenant de gendarmerie de Châteaulin pour faire arrêter Blanchard et Le Bail, *prévenus d'embauchage pour l'usurpateur et le fils de Marie-Louise* (deuxième épouse de Napoléon). A 4 h 30, les gendarmes pénètrent dans leurs maisons. Trop tard, ils sont déjà partis depuis la veille au soir vers les neuf heures.

- Le sous-préfet accuse le maire et son premier adjoint Jean Jacques Banéat, de ne pas les avoir fait arrêter dès qu'ils ont été prévenus de leurs identités.

Banéat se défend en accusant le juge de paix, son chef, (il est aussi greffier de cette justice de paix) d'avoir averti Blanchard son ami, de son arrestation programmée pour la nuit du 12 au 13 mars.

- Le lieutenant de gendarmerie auditionne dix témoins, dont plusieurs aubergistes et d'anciens militaires de l'armée de Napoléon et remet son rapport au procureur du roi à Châteaulin. Il signale également à ses supérieurs *qu'aujourd'hui 13 mars, jour de la grande foire de Carhaix, pas de troubles de constaté.*

Blanchard, toujours en cavale, écrit au sous-préfet pour lui demander pourquoi on le recherche.

Il déclare *avoir mis une bonne distance entre lui et ses ennemis* et demande aussi au sous-préfet *d'arrêter la prescription car tout ce que l'on raconte sur moi est calomnies. Je rends responsable devant Dieu et les hommes, mes calomniateurs.*

14 mars 1816

Perquisition aux domiciles de Blanchard et Le Bail.

Rien de compromettant pour le premier. Pas d'arme ni de papiers faisant état d'un complot.

Dans la chambre de Théodore Le Bail, vivant chez son père, les gendarmes découvrent un fusil, un sabre à la hussarde et, dans une armoire, des munitions composées de soixante cartouches, quatre-vingts balles de plomb de divers calibres et d'une boîte de poudre.

Le père, Antoine Luc Le Bail (propriétaire du château de Kergoat en Saint-Hernin, saisi sur la famille Roquefeuille et acheté comme bien national) déclare connaître seulement l'existence des balles présentes dans l'armoire depuis plus de vingt ans.

14 mars 1816

Enquête sur les bruits invraisemblables qui circulent dans Carhaix concernant un complot par le procureur du roi à Châteaulin.

Suivant le rapport du 13 de ce mois du sous-préfet et du lieutenant de gendarmerie de cette ville, il paraît qu'en la ville de

Carhaix l'on veut former secrètement une liste de personnes que l'on engage à s'armer contre le gouvernement légitime, que 25 individus doivent déjà s'être fait porter sur cette liste, que plusieurs habitants de Carhaix ont été sollicités de rentrer dans le complot de rébellion, que l'on a tenté de les y entraîner par des promesses de décoration, d'argent, que pour les déterminer à s'enrôler on cherchait à les persuader qu'il se formait une conspiration générale en France et qu'elle devait bientôt éclater, qu'il y avait dans les environs de Carhaix 17 chefs destinés à prendre le commandement de la force armée que l'on organisait avec 13 généraux tenant la droite du Finistère ...

15 mars 1816

Fiches de signalement pour la recherche de Blanchard :

- Taille de 5 pd et 8 pouces (1,73 mètre)
- portant perruque brune à la titus
- yeux bleus, visage rond et petit,
- Très maigre
- L'oeil vif

Lors de l'autopsie de son cadavre le 17 avril, à la prison de Quimper, le médecin lui trouvera un embopoint assez remarquable.

Fiches de signalement pour la recherche de Le Bail :

- Taille de 4 pd et 10 pce (1,47 mètre),
- Cheveux et Sourcils Châtains, Tête chauve, front bombé, yeux gris, nez long, Bouche moyenne, menton fourchu, visage long,
- portant de longs favoris.

16 mars 1816

- Lettre du préfet du Finistère au ministre de la police générale à Paris (le comte Decazes).

... troubles occasionnés par les menées de quelques factieux dont les deux seuls sont Jacques-Gabriel Blanchard et Théodore Le Bail, ex-garde d'honneur de Bonaparte. Ils ont commencé par faire courir le bruit du retour de Bonaparte en France avec une troupe importante de français, turques et arabes. Ils ont ensuite parcouru les cabarets et visité les anciens militaires en leur proposant de se joindre au complot avec vingt-cinq autres habitants déjà entrés. Ils annonçaient aussi la présence de plusieurs généraux de Bonaparte dans le voisinage.

Malgré le bon sens des habitants de Carhaix qui ne croyaient guère à ces actes de dément, une sorte d'alarme s'était répandue dans la ville.

- Le juge d'instruction débute les auditions de quarante-sept témoins cités à comparaître à la demande du procureur du roi. Elles se déroulent pendant trois jours à Carhaix.

18 mars 1816

Le sous-préfet de Châteaulin (de Québric) autorise le lieutenant de la gendarmerie à noyer la mine de Poullaouën s'il est confirmé que Blanchard et Le Bail s'y cachent. Il suffira d'arrêter l'extraction de l'eau par la machine hydraulique. *Pour éviter*

d'être noyés, ils seront obligés de monter de galerie en galerie et de sortir un à un de la mine.

Informé de cette décision, le préfet demande au sous-préfet d'arrêter cette malheureuse initiative. *J'espère que le lieutenant de gendarmerie se sera bien gardé de faire usage de votre autorisation qui risque la vie d'une foule d'innocents et la perte de la mine. Il faudrait pour adopter une pareille extrémité qu'il y alla du salut de l'état. Vous savez que nous n'en sommes pas là.*

19 mars 1816

Lettre du maire de Poullaouën au procureur du roi près du tribunal de première instance de Châteaulin, actuellement à Carhaix, qui déclare avoir vu dans une auberge du bourg de sa commune trois hommes armés de fusils à deux coups dont Blanchard et Le Bail. Le troisième lui était inconnu. Il y déclare aussi avoir été informé que Falchier, cultivateur au village Trévedu, hébergeait des hommes suspects.

21 mars 1816 : fusillade à Trévedu et arrestation de plusieurs suspects

- Rapport du capitaine

commandant le détachement chargé de l'opération

Après être partis de Carhaix à minuit, dans la nuit du 20 au 21 mars, au moyen d'un guide et accompagné de quinze militaires de la légion du Finistère et de tous les gendarmes disponibles de la brigade de Carhaix, je me portais au village de Trévedu où je fis cerner cinq maisons dans les ténèbres de la nuit pour attendre le jour pour faire ma visite domiciliaire. Le sergent Riot, allant poster une sentinelle dans une aire à battre, voit tout à coup sortir d'un tas de paille trois ou quatre hommes, plusieurs fusils manquent (de feu ?) sur lui et le grenadier qui était à ses côtés et chacun prenait la fuite. Au cri des deux, tous courent vers les insurgés et je donne l'ordre de faire feu, prévoyant que l'obscurité allait nous dérober ces brigands. Deux d'entre eux sont aussitôt couchés par terre, les autres étant inutilement poursuivis jusqu'au jour. L'un d'entre eux, Blanchard, n'a heureusement fait que jouer le mort. L'autre est mort de ses blessures avant le jour et a été reconnu pour être Arnoult, avocat à Lorient. Les genêts, les landes et les fossés nous ont malheureusement fait échapper les autres.

Le propriétaire de l'exploitation, Alain Falchier, est arrêté ainsi que Jean Piriou, cousin par alliance et instituteur à Poullaouën, locataire d'une maison du village. Soupçonnés d'avoir autorisé les suspects à s'installer dans la meule de paille de la ferme, ils sont conduits avec Blanchard à Châteaulin pour y être interrogés.

- Fiche descriptive du cadavre d'Arnoult

faite à Trévedu par le capitaine du détachement

Rebelle et chef de parti, fils d'Arnoult, armateur à Lorient, 50 ans environ, taille 5 pieds 2 pouces (1,57 mètre), cheveux et sourcils châtains, front haut et découvert, yeux bruns, nez aquilin,

lin, bouche moyenne, menton rond à fossettes, une cicatrice entre la lèvre et le menton, une autre au côté droit du nez, visage long. Pour costume une levite de drap brun ou pousse, un gilet blanc en flanelle, un pantalon d'alpaga brun dit charivary, une paire de brodequins à mille coutures bien clouées et un chapeau rond à haut-de-forme.

- Enregistrement du décès d'Arnoult à la mairie de Poullaouën

Déclaré à six heures du soir par le chirurgien et un officier de la mine qui ont Déclaré avoir Vû un individus inconnu, Etendu Mort dans un courtil au village de trévedu en Cette Commune, Et Daprès les La déclarations d'alain le falchier cultivateur Demeurant audit Trévedu et de (blanc) piriou Demeurant Chez ledit falchier audit Trévedu, ils ont Dit Connaitre Ledit individus inconnu et Se Nommer Laurent Arnoult, avocat a Lorient, fils de Décédé Ce jour à Cinq heures du matin à L'Endroit susdit.

Dans une note du même jour fixée sur l'acte de décès, le juge de paix de Carhaix autorise Monsieur le Maire de Poullaouën à faire inhumer le dit Arnoult.

- Inventaire des objets trouvés à Trévedu et appartenant à Blanchard et à ses deux complices

*Un fusil de chasse à deux coups chargé,
Un sac allemand contenant une poire à poudre pleine et dedans un petit sac contenant deux livres et demi de poudre,
Un autre sac contenant vingt sept balles de différents calibres et un certain nombre de chevrotines,
Un autre sac contenant dix huit pierres à fusil et à pistolet,
Deux fusils de calibre dont un anglais et l'autre monté en fusil de chasse,
Une paire de pistolets en bon état, modèle gendarmerie, lesquels se trouvaient aux mains d'Arnoult lorsqu'il est tombé des coups de feu dirigés sur lui.*

Le 23 mars, le préfet annonce au ministre de la police l'arrestation de Blanchard, la mort d'Arnoult et la fuite de Le Bail. ... *l'arrestation de Blanchard et la mort de son complice ont frappé de terreur les ennemis du repos public mais pour que l'effet soit complet, il faudrait que ce Blanchard soit promptement jugé.*

Le même jour, à Châteaulin, a lieu l'interrogatoire de Blanchard, Falchier et Piriou par le président du tribunal civil. Le lendemain Blanchard sera transféré à Quimper.

L'épouse d'Alain Le Falchier, interrogée à Trévedu, déclare *qu'elle n'avait aucune connaissance de la venue de ces individus trouvés dans le village.*

Recherche du fugitif Théodore Le Bail et d'éventuels complices

Après la fusillade de Trévedu, la priorité des autorités est l'arrestation du fugitif Théodore Le Bail. Les gendarmes et militaires de la région sont mobilisés. Le préfet du Finistère demande à



Les forges des Salles de Perret

ses voisins du Morbihan et des Côtes-du-Nord l'installation de postes de 30 à 40 hommes de leurs légions aux points de passage de leurs départements proches de Carhaix et en combinant avec la légion du Finistère faire des battues pour arrêter Théodore Le Bail et empêcher tout nouveau moyen aux terroristes de se reformer. Des postes devront être positionnés de préférence à Gourin et Callac.

Le 27 mars, après six jours de recherches intensives, le fugitif est localisé par les gendarmes de Rostrenen aux forges des Salles de Perret. Habitué des lieux où il se rend régulièrement pour ses affaires, il y a passé la nuit. Malgré l'intervention rapide d'un nombre important de gendarmes et militaires, Le Bail réussit à s'enfuir, vers Saint-Pol-de-Léon ou Roscoff diront des témoins.

De La Bourdonnaye, le directeur des mines des Salles, sera soupçonné d'avoir favorisé sa fuite quelques minutes avant l'arrivée des gendarmes. Interrogé, il niera toute participation à cette fuite et ne sera pas poursuivi.

Si l'arrestation du fugitif est la priorité des autorités, l'enquête se poursuit pour rechercher d'éventuels complices de Blanchard et Le Bail. Les emplois du temps des quinze derniers jours de toutes leurs relations sont vérifiés par les enquêteurs. Celles ayant fréquenté Falchier, le propriétaire de la ferme, ou aperçues dans les environs de Trévedu, sont également interrogées.

Le 31 mars, deux frères bûcherons, Nicolas et Jean Marie Ollivier, 23 et 26 ans, vivant chez leurs parents, sont arrêtés sur dénonciation : le premier à son domicile, une maison proche du château de Kergoat à Saint-Hernin où leur père est garde forestier, le second près de la forêt de Conveau où il travaille.

Les interrogatoires de Nicolas semblent indiquer qu'il est étranger à cette affaire. Il a simplement rencontré Blanchard et le Bail au château, propriété du père de ce dernier.

Jean Marie déclare qu'il s'est rendu à Trévedu la veille de la capture de Blanchard, qu'on lui avait dit être dans ce village. Il voulait récupérer un fusil anglais que Blanchard avait dérobé au château de Kergoat lors de son dernier passage audit château.

Il déclare s'être trouvé en présence de quatre individus inconnus, armés de pistolets et fusils, et de Blanchard, Le Bail, Piriou et Falchier. Menacé de mort s'il parlait de ce rassemblement, il est rentré chez ses parents à Kergoat.

La dernière arrestation est celle de Victor Louis Souffes, 27 ans, étudiant en droit, natif de Lorient et demeurant à Paris. Il est interpellé le 4 avril à Quimper où il se trouve pour affaires.

Conduit à Châteaulin, il y est emprisonné après son interrogatoire par le procureur du roi. On lui reproche tout simplement d'avoir rencontré deux fois Falchier dans des auberges de Pont-Aven et de Carhaix.

Il reconnaît les rencontres en précisant qu'elles relevaient du hasard, l'une lors d'un repas dans celle de Pont-Aven et l'autre au cours d'un arrêt à Carhaix en allant rendre visite à sa soeur à Morlaix et valider ses diplômes pour le titre d'avoué à Brest.

Pour des réponses contradictoires dans ses interrogatoires, il est maintenu en détention.

Six mois plus tard, ces trois suspects sont jugés par la cour prévôtale de Quimper.

Décès de Blanchard

Quarante-huit heures après son arrestation, Blanchard est transféré sous bonne escorte de la prison de Châteaulin à celle de Quimper, où il arrive le 24 mars.

Les autorités parisiennes veulent un procès rapide et exemplaire. Le maire, responsable de la prison, est chargé de sa sécurité. Craignant son évasion, il le fait enfermer dans le sinistre cachot de la prison.

Le 30 mars, apprenant le sort réservé au prisonnier, le préfet lui demande *de trouver un lieu salubre où l'air est plus sain que dans le cachot où il se trouve depuis six jours.*

Le jour même, le maire répond que le seul endroit possible est la chambre des consignés de l'hospice mais il faudrait que des précautions fussent prises pour prévenir l'évasion de cet accusé qui est d'un caractère audacieux et entreprenant car aucune partie de la maison d'arrêt ou de la maison de justice ne peut convenir à cette destination.

Dans la marge est écrit de la main du préfet : *donné ordre au capitaine de gendarmerie de transférer Blanchard.*

Le même jour le préfet informe le général commandant la légion du Finistère de l'ordre donné au capitaine pour le transfert de Blanchard à l'hospice. On ignore si le transfert a eu lieu.

Le 1^{er} avril, le prisonnier donne *une procuration générale à Anne-Marie Derrien* (sa dame de confiance et mère de ses deux enfants illégitimes) *faite entre les portes de la prison en présence du commissaire de police de cette ville pour gérer et conduire toutes mes affaires.*

Plus de nouvelles du détenu jusqu'au 16 avril, où le médecin de la prison annonce au préfet que *la maladie de Blanchard s'aggrave de jour en jour et fait craindre qu'il ne succombe sous peu. Le caractère de sa maladie est une fièvre ataxique (maligne) désignée sous la dénomination de fièvre des prisons. Les soins ne lui manquent point, mais plusieurs causes concourent à la complication de son état.*

Le préfet insiste une nouvelle fois pour le transférer à l'hospice.

Réponse immédiate du médecin, qui déclare *qu'il y aurait du danger à transférer le malade, vu l'état critique où il se trouve. On peut dans l'appartement où il se trouve, lui donner tous les soins qu'exige sa situation.*

Il meurt dans l'après-midi du 17 avril 1816, *à la maison de justice de la place Saint-Mathieu.*

Le lendemain, le préfet annonce au ministre de la police *la mort de Blanchard à la maison d'arrêt de Quimper malgré tous les secours de l'art et tous les soins qui lui ont été administrés. Il est résulté de l'ouverture que j'ai ordonné de son cadavre qu'il est mort d'une fièvre ataxique et cérébrale.*

Le rapport de l'autopsie est joint au courrier.

Malgré le décès du principal auteur du complot et l'impossibilité d'un procès exemplaire, le ministre de l'intérieur félicite le

préfet pour l'activité mise à poursuivre les fâcheux qui avaient excité des troubles et jeté l'alarme à Carhaix. Vous vous placez au nombre des préfets dignes de la bonté du roi.

Epilogue

Le 28 septembre 1816, la cour prévôtale de Quimper condamne à *trois ans de détention, trois ans de surveillance sous la haute police de l'état après leur peine et à 500 francs d'amende :*

1/ Alain Falchier, cultivateur, résidant avant sa détention à Trévedu,

2/ Jean Piriou, praticien instituteur originaire de Châteauneuf-du-Faou, résidant avant sa détention à Trévedu.

Les jurés n'ont retenu que la *non dénonciation du complot dont ils ne pouvaient ignorer l'existence.*

Ils étaient accusés *d'avoir participé au complot du mois de mars dernier par plusieurs personnes armées pour détruire ou changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, d'avoir exité plusieurs individus à s'armer contre l'autorité royale ou d'en avoir été complices en fournissant librement des logements, des vivres, des lieux de retraite ou de réunion aux coupables dans leur village, connaissant le but et le caractère de leurs réunions armées.*

Elle acquitte :

3/ Victor Louis Souffes, étudiant en droit, originaire de Lorient et domicilié à Paris,

4/ Jean Marie Ollivier, bûcheron, demeurant à Kergoat en Saint-Hernin, originaire de Poullaouen,

5/ Nicolas Ollivier, charpentier, demeurant à Kergoat en Saint-Hernin.

Ils étaient accusés *d'avoir participé au complot du mois de mars 1816 et de s'en être rendus complices en aidant, assistant ou accompagnant les coupables.*

Aucune preuve de liaison avec les conspirateurs n'a été retenue contre eux.

Pour justifier leur arrestation, *le tribunal déclare que leur conduite au moment des faits était propre à faire élever contre eux des soupçons.*

Les frères Ollivier furent arrêtés en raison de témoignages fantaisistes faisant état de leurs relations avec les fermiers de Trévedu, Souffes pour avoir été aperçu avec Falchier dans une auberge de Carhaix, alors qu'il se rendait à Morlaix voir sa soeur. Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés fortuitement dans une auberge de Pont-Aven, où l'étudiant en droit avait donné quelques conseils au fermier de Trévedu qui se rendait à Lorient pour une procédure civile.

Le fugitif Théodore Le Bail réussit à s'enfuir à l'étranger malgré un important dispositif mis en place pour le capturer, dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Il est condamné à mort par contumace par la cour prévôtale de Quimper le 5 novembre 1816, *accusé d'avoir été l'un*

des auteurs du complot chargé de détruire ou de changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône. Une semaine plus tard, le jugement est affiché sur un poteau de la place publique (lequel est resté sur le poteau tout le marché jusqu'à deux heures de l'après-midi).

Le 20 septembre 1816, l'huissier de la cour d'assises et prévôtale de Quimper remet à Valentin Le Bail, demeurant chez son père, commerçant à Carhaix, l'acte d'accusation et l'arrêt de compétence concernant son frère fugitif.

Valentin déclare que son frère, ex-garde d'honneur de Napoléon, se trouve à l'étranger depuis quelques mois.

Les auteurs du complot

Jacques Gabriel Blanchard

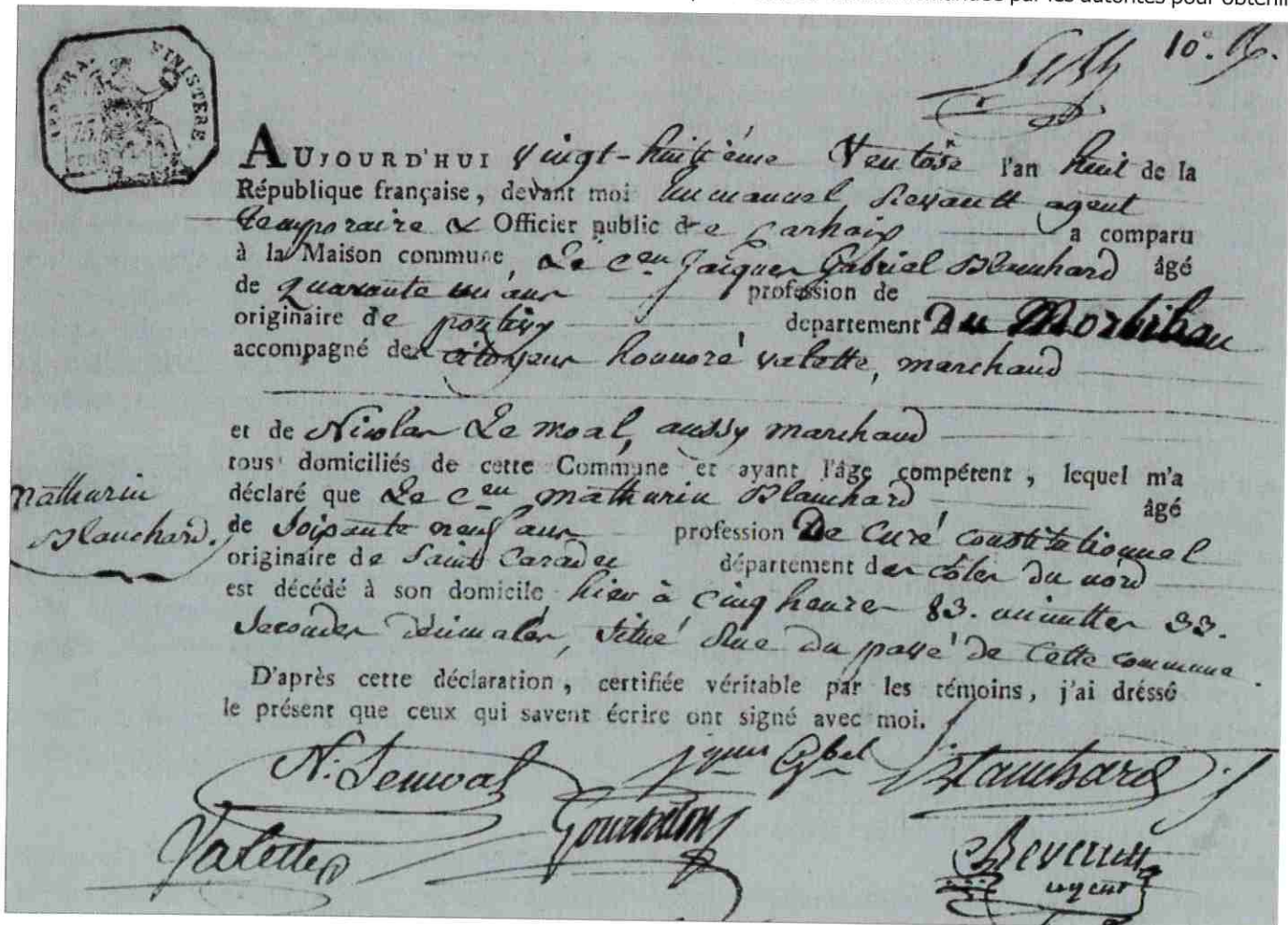
La totalité de la revue trimestrielle du Centre de Généalogique du Finistère ne suffirait pas à résumer les vingt années du séjour de ce personnage dans la ville de Carhaix. Des centaines de documents conservés aux archives départementales permettent de retracer son incroyable parcours de 1790 à 1794.

Simple receveur du district de Carhaix et farouche partisan de Robespierre, il va devenir un personnage redouté par toutes les autorités de la ville et des communes du district.

Il est bien aidé en cela par Mathurin Blanchard, son oncle, chanoine de Saint-Trémeur, prêtre constitutionnel, son frère Denis, nommé procureur syndic, le curé François Colin, prêtre insermenté, et Honoré Valette, commerçant. Ces citoyens ont fait du presbytère de Carhaix leur résidence principale et forment un parti surnommé le clan du presbytère, qui inspire tellement la terreur que rien ne se délibère à Carhaix que ce que veulent ces individus, diront des membres de la municipalité.

La chute de Robespierre en juillet 1794 met fin au régime de terreur instauré à Carhaix par ce parti. Les principaux responsables s'enfuient.

Né à Pontivy le 10 novembre 1757, Jacques Gabriel Blanchard a trente ans quand il arrive à Carhaix chez son oncle Mathurin Blanchard, chanoine de Saint-Trémeur. Avec l'aide de celui-ci et de membres de sa famille, il réunit la somme de 150 000 livres, représentant la caution demandée par les autorités pour obtenir



Acte de décès, à Carhaix, le 28 ventose an 8 (10 mars 1800), de Mathurin Blanchard.

Prêtre constitutionnel, chanoine de Saint-Trémeur, il fait partie du "clan du presbytère" responsable du "régime de terreur" imposé à la population du district de Carhaix de 1792 à 1794. Abandonnant ses titres de prêtrise, il se réfugie dans son pays natal après la chute de Robespierre.

Recherché comme terroriste à désarmer en février 1795, il revient à Carhaix après l'amnistie générale de tous les participants de ce régime. Il y décède en 1800.

L'originalité de cet acte est la précision de l'heure de son décès inscrit par l'officier public. Initiative personnelle ou demande du déclarant Jacques-Gabriel Blanchard, son neveu ?

Figure aussi sur l'acte la signature de Valette, membre du clan, arrêté en 1795, amnistié en 1796 et nommé percepteur de Carhaix en 1798. Parti avec sa caisse le 8 mars 1800, il était recherché par toutes les gendarmeries de Bretagne. Il assiste pourtant aux obsèques de son ami "l'ex chanoine" dix jours plus tard. On ignore ce qu'il est devenu.

le poste de receveur du district. A peine installé, il se fait remarquer par les irrégularités financières de ses comptes. Aucune loi ni aucune autorité ne peuvent l'empêcher d'agir à sa guise. Et malheur à ceux qui tentent de freiner ses dérives.

Ses opposants politiques et autres subissent ses menaces et calomnies et sont régulièrement dénoncés comme contre-révolutionnaires ou conspirateurs à toutes les autorités départementales et nationales.

Ses courriers répétés et diffamatoires alimentent les conflits existant entre les différents corps administratifs du district et de la ville de Carhaix et sont parfois signés *le sans-culotte ou le républicain Blanchard*.

Avec sa taille de 1,73 m, sa forte corpulence, sa barbe noire, son front large, ses colères soudaines et répétées, ses adversaires le craignent d'autant plus qu'il porte continuellement deux pistolets et un sabre de cavalerie à la ceinture.

A la fin de l'année 1793, il crée la société des jacobins révolutionnaires de Carhaix et nomme à sa tête les membres de son clan du presbytère. Cette association, peu nombreuse en militants, devient rapidement redoutable pour ses opposants. Les arrestations arbitraires se multiplient. Les prisonniers sont traités de façon inhumaine.

Une commission d'enquête de 1795 sur les atrocités commises à Carhaix durant la Terreur accuse l'enregistreur Christophe Quémar, responsable des prisons de la ville, *d'avoir tenu envers les détenus, non la conduite d'un homme, mais celle d'un monstre, pour qui les malheurs et les souffrances de ses semblables font les plus vives jouissances*.

Charles Banéat, maire modéré de la ville en 1792 et 1793, tentera de s'opposer aux mesures violentes du clan du presbytère. Cette opposition le conduira à la guillotine le 3 prairial an II (22 mai 1794) à Brest.

S'occupant de tout ce qui se passe à Carhaix, le sans-culotte Blanchard se fait nommer commandant de la garde nationale de la ville.

Le 23 août 1792, à la tête de soixante-dix soldats du régiment de Port-au-Prince, plus quarante-deux gardes nationaux de Poullaouën et quelques gendarmes de Carhaix, il est chargé par ses amis du Directoire de réprimer un rassemblement d'habitants de Scrignac qui refusent de laisser partir dix-neuf jeunes hommes, désignés arbitrairement par la municipalité, pour le service des batteries côtières de Brest. L'affrontement se soldera par la mort de vingt-cinq révoltés et de nombreux blessés emportés par leurs amis, suivant le rapport des autorités.

Le registre des décès de Scrignac fait état de trois morts *trouvés dans la garenne du combat*.

Soixante-neuf suspects seront arrêtés et relâchés rapidement après leur interrogatoire. Aucun ne fera l'objet de condamnation.

Le rapport de Blanchard sur cet événement, adressé à la Convention nationale, indique *qu'il a dissipé six mille révoltés dans la paroisse de Scrignac*.

Les rapports d'autres militaires font état de 600 à 800 personnes présentes.

On lui reprochera plus tard d'avoir conservé les frais de l'expédition collectés à Scrignac et Berrien (5 à 6 000 francs) et de nombreux autres détournements d'argent.

Le 30 octobre 1793, Blanchard se présente à Plonévez-du-Faou pour une réquisition de chevaux qu'il exige immédiate. Le maire lui explique qu'il ne pourra les lui livrer que le lendemain. Furieux, il réclame le jour-même un envoi de troupes auprès du Directoire de Carhaix. Il avertit le Département *qu'il faut faire un exemple, cette municipalité est de tout le district celle qui est la plus dévouée à l'aristocratie*. Le maire est arrêté et emprisonné à Carhaix. Une semaine plus tard, c'est au tour des officiers municipaux et du juge de paix.

Des hommes de la garde nationale de Carhaix, Huelgoat, Locmaria-Berrien, Châteauneuf-du-Faou et des militaires du régiment de Port-au-Prince stationné à Carhaix arrivent sur la commune. Ils emportent avec eux un canon, des munitions de guerre et quelques provisions. Ils y restent plus d'une semaine. L'essentiel de la nourriture est prélevé sur la population.

Un rapport d'enquête de 1795 indique *que ce régiment s'est comporté comme dans une ville prise d'assaut. Les boeufs, les porcs, les moutons, la volaille, le bois, le vin, le cidre, tout était à discrétion*.

Après le départ de la troupe, Blanchard impose à la commune une amende de 11 000 francs représentant les frais de l'opération. Il redistribuera en partie cet argent d'une façon si arbitraire que les vérificateurs de ses comptes déclareront *que cette opération n'a été qu'une véritable dilapidation de l'argent public*. L'agent national de Carhaix informera l'accusateur public de Quimper, pièces à l'appui, de *l'horrible persécution subie par cette commune et que Blanchard fut un vrai tyran à son égard*.

Le 14 décembre 1793, il démissionne de son poste de receveur, pensant éviter son arrestation. Rattrapé par les malversations relevées dans ses comptes et lâché par ses principaux protecteurs, il est incarcéré au Fort-La-Loi à Brest en août 1794.

Il est plusieurs fois reconduit à son domicile ou à la prison de Carhaix pour y rédiger ses comptes après des promesses écrites, promesses qu'il ne tiendra jamais.

En mars 1795, on le trouve enfermé au couvent des Carmes, avant son transfert définitif au Fort-La-Loi d'où il réussit à s'évader le 23 mai 1795.

Quinze jours plus tard, le 3 juin, le district de Carhaix lance un avis de recherche et transmet un courrier au district de Pontivy, région d'origine du fugitif.

Nous savons que Blanchard aîné, trésorier du district, s'est échappé du Fort-la-Loi de Brest où il était détenu. Il a été vu dans les parages accompagné de quatre autres individus vêtus en uniforme national et armés de toutes pièces. Nous l'avons perdu de vue depuis quelques jours, ce qui nous fait présumer qu'il s'est retiré dans son pays natal.

Son frère, son beau-père, sa sœur, son oncle et son oncle vi-

caire ont tous disparu de cette commune puisque dans le même temps ils sont partis sans passeport.

Tous ces gens sont sur la liste des terroristes et ont été dans ce pays les persécuteurs de l'effroi des honnêtes gens et des bons patriotes.

Prenez garde à eux. Si vous pouvez faire arrêter Blanchard aîné, vous délivrerez la patrie d'un chouan de plus, car que peut-il devenir autrement. Quant aux autres, nous vous invitons à nous dire s'ils sont ou ne sont pas sur votre district afin que nous puissions prendre contre eux les mesures prescrites par les lois ...

Dans son ouvrage "Carhaix et le district de Carhaix pendant la révolution", Prosper Hémon nous dresse le portrait de cet extraordinaire receveur du district, que l'on voit tour à tour suspendu, destitué, réinstallé, démissionnaire, mis en arrestation. Hier en fuite, aujourd'hui emprisonné, demain évadé puis arrêté de nouveau. Aucune loi ni aucune autorité ne peut avoir raison de sa négligence obstinée. A tout propos on le rencontre à la tête de la force armée dans tous les coins du district et même en dehors du département. Tout ce que l'on put obtenir du citoyen Blanchard ce furent parfois de vagues promesses et le plus souvent des réponses insolentes et même des menaces à l'encontre de ses adversaires et de ses chefs hiérarchiques".

Le 26 octobre 1795, le gouvernement décrète l'amnistie générale de tous les prisonniers politiques ayant participé au ré-



Plan-relief de 1811 du château de Brest, rebaptisé Fort-la-Loi sous la Révolution. Jacques Gabriel Blanchard y fut incarcéré. Ce plan est conservé au Musée des Invalides.

gime de la terreur instauré par Robespierre. Profitant de cette amnistie, Blanchard revient à Carhaix où il épouse, le 21 thermidor an IV (8 août 1796), Aimée Yvonne Ursule Allain-Launay, 38 ans, née à Guingamp, paroisse Sainte-Croix, veuve

Le couple achète une maison faisant l'angle du chemin de Poulrane (rue Laënnec) et de la rue des Augustins (rue Général Lambert). Il en fait sa résidence principale.

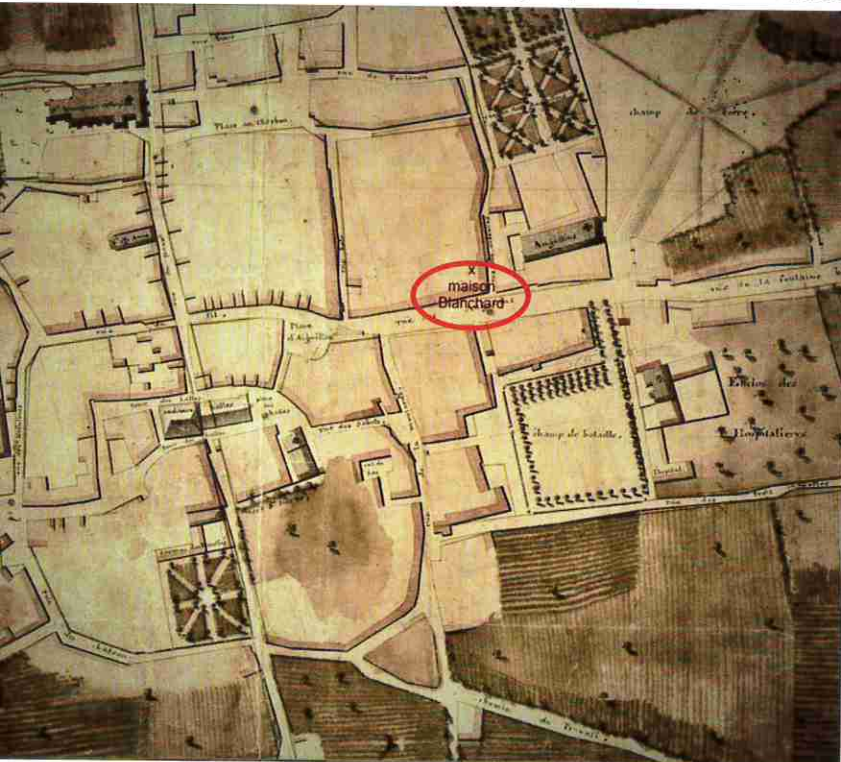
Le mariage ne semble pas avoir assagi Blanchard. Le 3 complémentaire an V (19 septembre 1797), il est arrêté à son domicile pour l'assassinat du sergent Homon à Carhaix (voir l'article de Jérôme Caouën sur ce sujet dans les *Cahiers du Poher* n° 52 et n° 53).

Après un différend dans une auberge de Carhaix entre Blanchard qui veut trinquer à la santé de la république et un militaire, le sergent Homon en garnison dans la ville, qui ne trinque qu'à la santé du roi, les esprits s'échauffent et Blanchard doit quitter l'auberge. Au cours de l'après-midi leurs routes se croisent une nouvelle fois près de l'auberge.

Blanchard porte son fusil à deux coups, partant chasser dira-t-il. Le sergent, armé d'un sabre et accompagné d'un autre militaire armé d'un fusil, veut régler le différend précédent. Les trois hommes sont ivres et des coups sont échangés.

Au cours d'un interrogatoire, Blanchard déclarera : j'ai été obligé de défendre et sauver mes jours qui se trouvaient dans le plus grand danger, par l'agression du sergent Homon et du fusilier Dupuis, tous les deux armés, l'un d'un sabre et d'un bâton, l'autre d'un fusil. Je fus obligé après avoir reçu d'eux plusieurs coups de me débarrasser du sergent Homon, auquel je lâchais un coup de fusil, qui malheureusement l'atteignit et lui donna la mort. Le deuxième militaire, tombé à terre lors de l'échauffourée est tellement ivre qu'il ne peut ni se relever, ni saisir son arme.

Blanchard s'enfuit et rentre chez lui. Il sera arrêté le soir-même à son domicile. Transféré à la prison de



Situation de la maison de Blanchard à Carhaix

cette grande maison, achetée en 1797 avec son épouse, sera divisée en deux logements à son divorce de 1801. Il obtiendra la partie nord, où il vivra avec "sa dame de confiance" jusqu'à son arrestation en 1816. La partie sud restera dans la famille de son épouse jusqu'en 1811.

Image extraite d'un plan de la ville de Carhaix de 1772 conservé dans les archives de la bibliothèque de Quimper.



La maison de Blanchard à Carhaix

Cette grande maison, achetée en 1797 avec son épouse, sera divisée en deux logements après son divorce de 1801. Il obtiendra la partie nord, où il vivra avec "sa dame de confiance" jusqu'à son arrestation en 1816. La partie sud restera dans la famille de son épouse jusqu'en 1851. La première photo montre la maison actuelle avec sa partie nord encore appelée "maison Blanchard" dans les actes notariés du siècle dernier. Les seconde et troisième concernent les lucarnes et la partie nord de la maison dite "Blanchard". La partie sud a été modifiée en 1882 pour répondre à un problème d'alignement.

Ces deux parties de maison figurent sur le cadastre Napoléonien sous les numéros 725 et 726.

Quimper, il obtient le renvoi de son procès devant le tribunal criminel des Côtes-du-Nord. Il est acquitté le 25 nivôse an VI (14 janvier 1798), convaincu d'avoir commis un homicide mais en état de légitime défense.

Après son divorce par consentement mutuel prononcé le 18 thermidor an IX (6 août 1801) (registre des mariages de Carhaix), il continue d'habiter sa maison de Carhaix. Il y vivra jusqu'à son arrestation pour le complot de 1816, avec sa femme de confiance qui lui donnera deux enfants illégitimes.

Son ex-épouse et sa servante seront assassinées dans leur grande demeure du Colombier à Carhaix, dans la nuit du 30 au 31 mars 1817. Les cinq hommes, accusés du meurtre, sont guillotins sur le champ de foire de cette ville (voir Plouyé-Poher.fr).

Laurent Nicolas Arnous

- Né le 11 mai 1775 à Lorient, fils de Nicolas et Jeanne Louise Granière, +12/06/1809 Lorient
- Avocat à Lorient.
- Ex-officier de l'armée de Napoléon.
- Un frère, capitaine de frégate et chevalier de St Louis, demeurant rue du port à Lorient. (René, né le 13 juillet 1778)
- Connu à Lorient par ses écrits et ses prises de position anti-royaliste.

Il est durant la révolution un jacobin forcené puis un montagnard extrémiste et un féroce clubiste (membre d'un club politique).

Son acte de décès du 21 mars 1816 figure sur le registre de Poullaouen.

Les témoignages divers indiquent qu'il était l'avocat de Falchier pour des affaires en litige à Lorient et Châteaulin et qu'il avait quitté sa ville natale depuis un certain temps en raison de ses idées révolutionnaires.

Dans un courrier au ministre de la police, le préfet le traite de mauvais sujet, depuis longtemps recherché. On ignore dans quelles circonstances il a fait la connaissance de Blanchard et Le Bail.

Théodore Jean Louis Le Bail

- 27 ans, né à Carhaix le 17 mars 1789, fils d'Antoine Luc et Jeanne Nicole Géréux.
- Ex-soldat de la garde d'honneur de Napoléon.
- Domicilié chez ses parents, voisins de Blanchard.
- Réussira à s'enfuir dans un pays étranger et ne sera jamais retrouvé.
- Condamné à mort par contumace le 5 novembre 1816.
- Son frère Valentin, 29 ans, faisait partie des perturbateurs du pardon de Kergloff. ◆

Principales sources :

Archives départementales du Finistère :

- Séries U (justice),
- L (période révolutionnaire),
- Q (domaine et enregistrement),
- E (état civil et notaires).

- 3 U 8/1 : Jugement et verdict Théodore Le Bail et autres, 1816.
- 3 U 11/3 1816 : Dossier affaire Blanchard
- 19 J 62 : Fonds P. Hémon pour Théodore Le Bail au manoir des Salles de Perret (22)

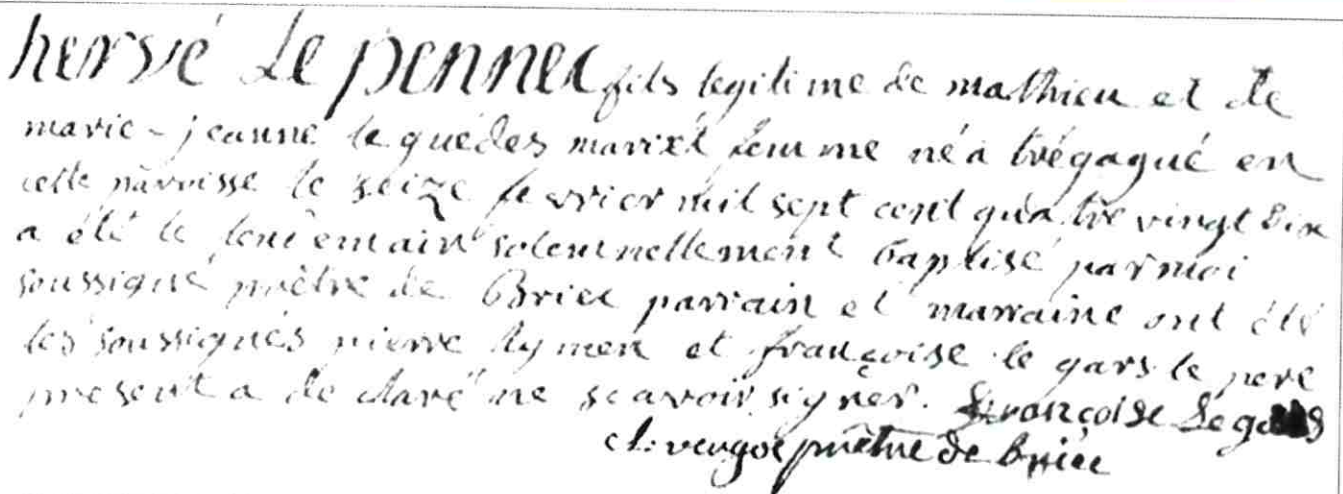
- 26 U 4/9 : Justice de paix de Carhaix, 1816.
- 22 L 35 : Affaires de Scignac et Plonévez-du-Faou, 1792-1793.
- 10 L 138 : Procédure meurtre du sergent Homon, 1797.

Plus de 50 liasses de la série 22 L (district de Carhaix) contiennent des informations sur Blanchard pendant son séjour à Carhaix durant la Révolution.

Recherches sur sa maison dans les archives des notaires et série 3 Q.

Le soldat Hervé Le Pennec (1790 - 1857), de Briec à Madrid

par Thierry NEDELEC, CGF n° 5742.



hervé le PENNEC fils légitime de mathieu et de
marie-jeanne le guédès mari et femme né à trégagué en
cette paroisse le seize février mil sept cent quatre vingt dix
a été le lendemain solennellement baptisé par moi
soussigné prêtre de Briec parrain et marraine ont été
les soussignés pierre lymon et françoise le gars le père
présent a de charre ne s'avoit signer. François de Sege
et veugot prêtre de Briec

Acte de baptême de Hervé Le Pennec, le 17 février 1790 à Briec.

Hervé Le Pennec, fils de Mathieu et Marie Jeanne Le Guédès, est né le 16 février 1790 à Trégagué en Briec.

Un conseil de famille est réuni le 18 juillet 1813 pour autoriser le mariage de Marie Anne, la plus jeune sœur d'Hervé, leurs parents étant décédés, Marie Jeanne le 4 germinal an IX (25 mars 1801) à Kerfeunteun et Mathieu le 7 pluviôse an XII (28 janvier 1804) à Briec.

Voici la transcription de cet acte :

Devant nous René Salaün, juge de paix Du canton de Briec, Département du finistère ayant pour adjoint le Soussigné greffier [Le Goïc].

Sont comparus les parents paternels Et maternels composant le conseil de famille de marie-anne le pennec, âgée De dix neuf ans, fille mineure de feu mathieu le pennec Et de feu marie jeanne le guédès, Demeurant au lieu Du grand parcgamou Sur la commune de Briec, lesdits parents convoqués à l'Effet d'autoriser le mariage proposé Entre la dite marie anne le pennec Et yves Scordia fils majeur de feu yves Et de feu marie K/goat demeurant au manoir de K/lès Sur la dite commune de Briec,

Et Sont les dits parents :

au paternel :

françois le pennec demeurant au lieu de pennamenez Bras sur la commune D'Edern, oncle de la mineure

hervé le pennec demeurant En la ville de quimper, frère germain de la mineure

mathias le quéau demeurant au lieu Du grand-parcgamou Sur la commune de Briec, mari de marie jeanne le pennec Sœur germaine.

au maternel :

françois henry demeurant au lieu de lestréquès Sur la commune de Briec, cousin germain

françois le calloch demeurant au lieu de guellen dite commune de Briec, oncle

yves Rolland Demeurant au lieu de trefflès aussi Sur la com-

mune de Briec, mari de thérèse le guedes, tante

lesquels parents Réunis En délibération Sous notre présidence Et après avoir Délibéré trouvant le mariage proposé Entre le Dit yves Scordia Et ladite marie-anne le pennec Bien Sortable ont avec nous Déclaré consentir que le dit mariage ait lieu.

De tous quoi avons Rapporté acte après lecture au lieu ordinaire de nos Seances au Bourg de Briec, Sous nos Seings les parents Susdénommés ayant déclaré ne Savoir Signer de ce Requis, les Dits jour Et an que devant¹.

Marie Anne Le Pennec et Yves Scordia se marient un mois plus tard, le 24 août 1813, à Briec. Cet acte nous apprend que Hervé Le Pennec est taillandier à Quimper (le taillandier est un forgeron spécialisé dans la fabrication d'outils tranchants).

Parmi les témoins de ce mariage, se trouve le nom de Michel Armand de Cornouaille, demeurant au manoir de Kerlez, comme Yves Scordia. Ce Cornouaille est le chef de la neuvième légion de chouans. Il combat la Révolution et le Premier Empire jusqu'au retour de la royauté en 1815².

Le Brestois Jean François Brousmiche (1784-1863), après avoir arpenté le département du Finistère dans tous les sens pour son travail, décrit les environs de Briec vers 1830 :

"La commune de Briec, dans sa vaste étendue, offre des terres de toute nature, présente une culture extrêmement variée. Il est des parties de son territoire où la charrue ne peut déchirer le sol, il en est d'autres qui sont d'une grande fertilité. Le pays est couvert, on y voit beaucoup de taillis, mais les futaies y sont rares, quelques bosquets embellissent les abords d'anciens manoirs qui sont ici assez multipliés, mais presque tous aujourd'hui transformés en maisons de fermiers. Le cultivateur est mieux logé en Briec qu'il ne l'est dans les environs de Châteaulin, les fermes sont mieux ordonnées, mieux entendues ; les logements y sont plus spacieux, plus commodes"³.

Les notes se trouvent en fin d'article.

En juillet 1815, après la seconde abdication de Napoléon, Louis XVIII avait licencié l'armée et suspendu la conscription, la raison principale étant de la sanctionner pour sa fidélité à Napoléon. De plus, le rétablissement de la paix la rendait inutile. Ce sont plus de 300 000 militaires qui sont renvoyés dans leurs foyers.

Le mois suivant, Louis XVIII met en place une nouvelle organisation : les légions départementales. Les soldats de l'armée de Napoléon revenus dans leurs départements d'origine peuvent en faire partie. Le seul moyen de recrutement est l'engagement volontaire, devant les officiers de l'état civil, pour une durée de six ans renouvelables. Hervé Le Pennec s'engage comme volontaire dans la légion du Finistère le 13 octobre 1815.

Le 1^{er} mars 1816, celle-ci compte 402 hommes. Le 1^{er} juillet 1819, elle est complétée et comprend trois bataillons, soit au total 1 687 hommes. Cette réorganisation a lieu à Quimper. Cette légion est commandée par le baron Joseph Paul de Rascas, originaire de Provence. L'uniforme est blanc, avec un shako de feutre noir portant une plaque aux armes de France et le numéro de légion en jaune.

Hervé Le Pennec est nommé caporal le 1^{er} mai 1818, puis sergent le 1^{er} juillet 1819, lors de la réorganisation de la légion du Finistère.

Pour être nommé sergent il faut :

1° Être âgé de vingt ans révolus ;

2° Avoir servi activement dans un corps de troupes réglées, deux ans au moins, dont six mois en qualité de caporal ou de brigadier ;

3° Savoir lire et écrire ;

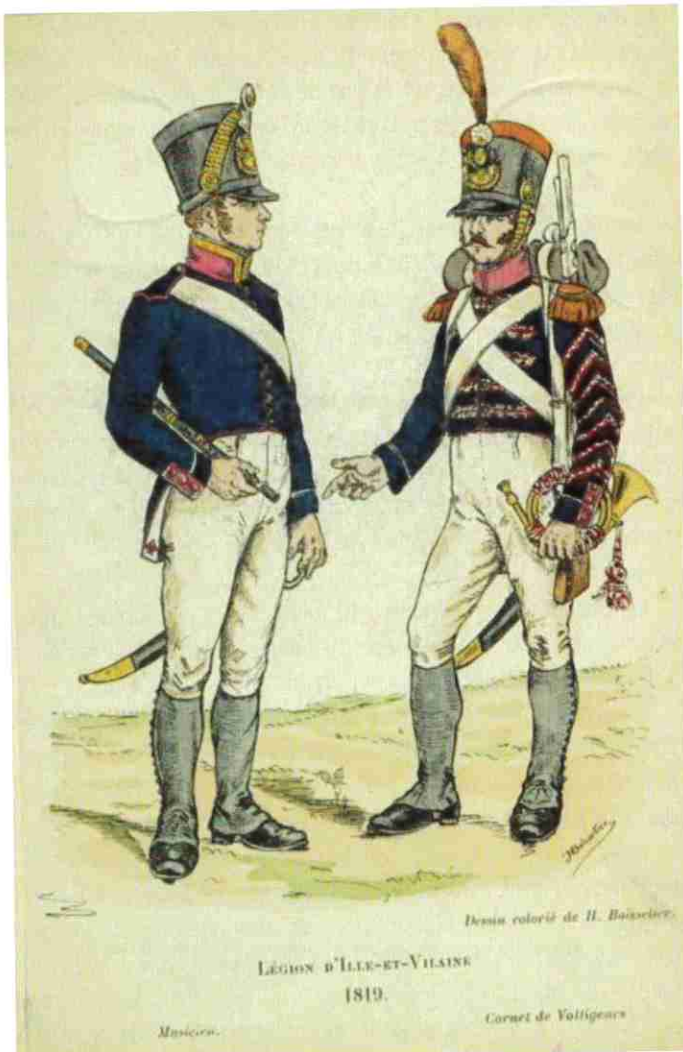
4° Être en état d'instruire les recrues ;

5° Être en état de commander un peloton.

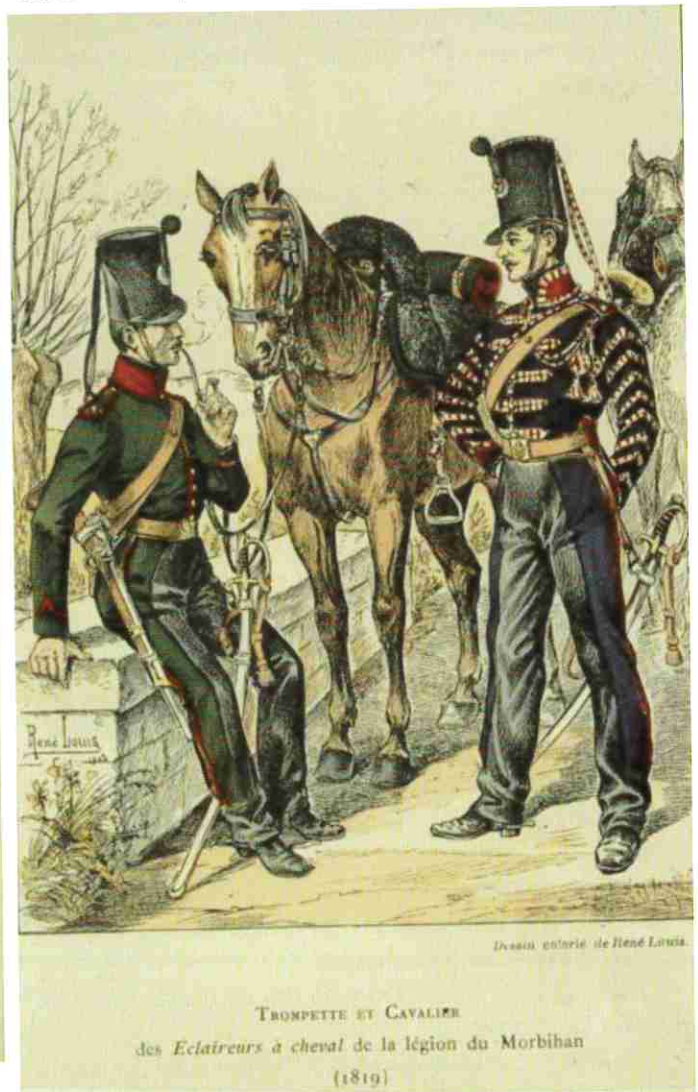
Le manuel d'infanterie de cette époque nous apprend que le sergent commande de vingt à trente hommes, dont deux caporaux. En plus de l'équipement du fusilier, pesant 24 kg, le sergent doit porter un sabre et un bidon de vinaigre de 1,9 kg, soit au total 27,6 kg. Le sergent *"veille à ce que sa troupe ne se dissémine pas, qu'elle vive en bonne intelligence avec les habitants, qu'elle respecte les personnes et les propriétés ; [...] il passe des inspections et des revues de ses soldats ; il fait des rondes ; il commande des patrouilles ; il fait chaque matin le rapport et donne l'ordre du jour. Il fixe les heures de la retraite, suivant la saison."* ⁶

En garnison à travers la France

La légion du Finistère est affectée dans le Morbihan (à Port-Louis et Belle-Île-en-Mer) au début de 1819. À Belle-Île, elle se fait remarquer par ses excès et son hostilité envers la population. Le 2 mars, Jean Louis Trochu, adjoint au maire de la commune du Palais, écrit au lieutenant de Roi :



A gauche : uniformes de la légion du Morbihan, à droite : uniformes de la légion d'Ille et Vilaine



"Pour seconder autant qu'il est en moi les mesures que vous pourrez prendre relativement à la conduite de grenadiers et autres militaires de la légion du Finistère qui, ce matin, ont parcouru en masse diverses rues de la ville, ayant le sabre à la main et par lesquels quelques habitants ont été menacés, je fais de nouveau publier la défense aux débitants de boissons de donner à boire aux sous-officiers et soldats de la garnison après la retraite."

Dans un nouveau courrier du 16 avril, adressé au lieutenant du Roi, Trochu dresse une liste de huit agressions menées par des soldats de la légion du Finistère et du bataillon colonial. Il arrive également que ces militaires se battent entre eux. Le lendemain, il écrit au préfet du Morbihan et au sous-préfet pour les informer de la situation à Belle-Île, dont l'assassinat d'un soldat du premier bataillon commis le 16 avril en plein jour par des militaires de la légion.

Le 25 avril, il rédige une longue lettre au colonel commandant la légion du Finistère à Quimper exposant les problèmes rencontrés dans l'île. Ce courrier semble enfin atteindre son objectif, car le 10 mai, Jean Louis Trochu écrit : *"Je dois donc dire qu'aujourd'hui la légion du Finistère est tellement disciplinée qu'elle peut maintenant être citée comme exemple."*⁷

Trois soldats finistériens sont décédés à l'hôpital militaire du Palais en Belle-Île-en-Mer :

- Yves Michel Le Berre, décédé le 8 mai 1819, soldat, 21 ans, né à K/fistenne (doit être Kerfeunteun), fils de Jean et de Jeanne Chattemer. (°28 prairial an IV à Kerfeunteun, fils de Jean et Jeanne Coatmen ?)
- Vincent Corboliou, décédé le 18 mai, fusilier, 22 ans, né à Plougasnou. (°24 thermidor an V, fils de François et Marie Clech)
- Laurent Ringoat (= Reungoat), décédé le 16 juin, 23 ans, soldat, né à Plousevé (= Plouzévédé), fils de François et de Catherine Le Guen⁸ (°27 nivôse an IV).

En octobre 1819, la légion du Finistère se rend en Seine Inférieure (Le Havre et Dieppe).

En février 1820, elle est affectée à Valenciennes (département du Nord), à dix kilomètres de la frontière belge.

Plusieurs militaires finistériens ont laissé leurs noms dans l'état-civil de cette ville :

- Le 14 avril 1820, décès de Claude Jézéquel, 26 ans, voltigeur au second bataillon, né à Bourg-Blanc (canton de Plabennec), fils de Gabriel et Marie Perrus (°23 brumaire an V).
- Le 16 avril, décès de Guillaume Prigent, 24 ans, fusilier, né à Guimaec (canton de Plouigneau), fils de Jean Marie et Marguerite Raoul (°20 pluviôse an IV).
- Le 11 mai, décès de Jean Marie Crearch, 22 ans, fusilier, né au Conquet, fils de Jean Joseph et Marie Catherine Kerbaol (°2 floréal an VI).
- Le 11 juin, décès de Hervé Marc Guyader, 23 ans, fusilier, né à Plogonnec, fils d'Hervé et Marie Jeanne Dorval (24 prairial an V).
- Le 13 juin, décès de Jean Marie Lann, 22 ans, fusilier, né à Lopérec, fils de Louis et Françoise Kerneis⁹ (°24 fructidor an V).

L'armée française est réorganisée en octobre 1820. Les 94 légions départementales sont transformées en 80 régiments d'infanterie. La légion du Finistère est renommée 15^e régiment d'infanterie. Cette nouvelle organisation permet de mélanger les soldats des différentes régions françaises et de renforcer les légions les plus faibles.

On retrouve d'autres noms de Finistériens en 1821 à Valenciennes :

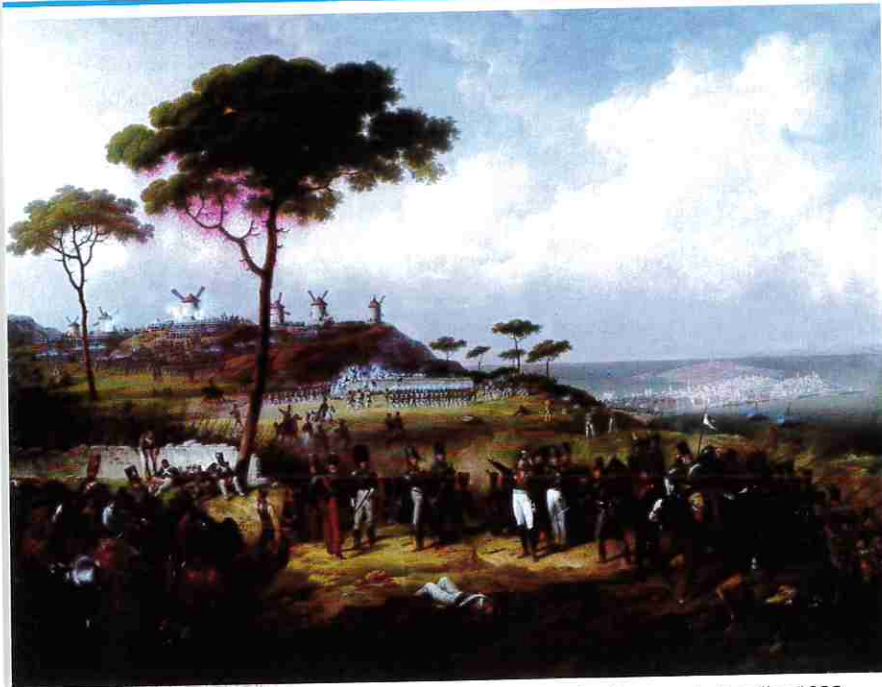
- Le 1^{er} juillet, décès de Guillaume Le Gall, 25 ans, voltigeur au premier bataillon du 15^e RI, né à Rosnoen (°25 messidor an IV, fils de Marc et Jeanne Balai).
- Le 3 juillet, décès d'Yves Corre, 23 ans, grenadier au premier bataillon du 15^e RI, né à Plounéour-Menez (°9 germinal an VI, fils d'Allain et Jeanne Corre).
- Le 10 octobre, mariage de Vincent Le Gall, 38 ans, musicien, né le 26 janvier 1783 à Gouesnou, avec Célestine Moineuse, brodeuse, fille d'une cabaretière. Les témoins sont : Paul Rivoal, trente deux ans ; 2^o Jean François Perrault 10, trente deux ans ; 3^o Guillaume Levinck, trente ans ; & 4^o Vincent Allain, 25 vingt cinq ans, tous quatre Musiciens au 15^e RI quinzième régiment d'infanterie de Ligne en garnison en cette ville[...]¹¹.

En octobre 1821, le 15^e RI est affecté à Givet, une dernière commune des Ardennes avant la frontière belge, située au bord de la Meuse.

On y retrouve aussi dans les registres d'état civil les décès de plusieurs militaires venant du Finistère :

- Le 27 décembre 1821, René Le Gall, 26 ans, fusilier, né à Châteaulin, entré à l'hôpital militaire le 23 novembre (°26 floréal an 3, fils de Jean et Jacqueline Scoarnec).
- Le 21 janvier 1822, Vincent Le Gall, musicien au 15^e RI, 39 ans, né à Gouesnou, entré à l'hôpital militaire le 20 décembre 1821 (cf mariage plus haut).
- Le 2 février, Louis Duvié, fusilier, 23 ans, né à Leuhan, entré à l'hôpital militaire le 10 décembre 1821 (°30 pluviôse an VI, fils de Louis et Marie Toulgoat).
- Le 10 février, Yves Yvinec, caporal, 24 ans, né à Sizun, entré à l'hôpital militaire le 9 octobre 1821 (°5 nivôse an V, fils d'Yves et Marie Jeanne Meudec).
- Le 2 avril, Jean Baptiste Nédellec, fusilier, 21 ans, né à Quimper, entré à l'hôpital militaire le 30 novembre 1821 (°27 ventôse an IX, fils de Toussaint Marie Fidèle et Jeanne Françoise Colin).
- Le 15 avril, Pierre Jean Guinvarch, caporal, 24 ans, né à Pleyben, entré à l'hôpital militaire le 6 avril (°10 messidor an VI, fils de Jean et Jeanne Marie Léon).
- Le 30 avril, Jean Marie Beuzit, fusilier, 25 ans, né à Saint-Théogène (pourrait être la commune de Saint-Thégonnec) (°10 prairial an V, fils de Guillaume et Marie Messenger).
- Le 21 juin, Jean Floch, 25 ans, voltigeur, né à Sizun, entré à l'hôpital militaire le 1^{er} avril (°12 floréal an V, fils d'Yves et Anne Pichon).
- Le 25 juin, Yves Rolland, 25 ans, fusilier, né à Longard (lieu inconnu)¹², entré à l'hôpital militaire le 28 février.

Le 15^e RI est muté à Paris en mai 1822.



Prise des retranchements de Sainte-Marguerite devant La Corogne, le 5 juillet 1823 par les généraux Bourke et la Rochejaquelein.

L'expédition d'Espagne de 1823

En 1823, la France constitue une armée de 84 000 hommes assistés de 35 000 soldats royalistes espagnols afin de rétablir sur le trône d'Espagne le roi Ferdinand VII, chassé par une révolution.

L'armée pénètre en Espagne le 6 avril 1823 pour une campagne militaire rapide, se terminant en novembre. Ferdinand VII est remis sur le trône et, à sa demande, un corps d'occupation de 45 000 hommes est stationné en Espagne jusqu'en 1828.

Le 15^e RI quitte Paris le 31 janvier 1823 et se rend à

Bayonne. Le 5 avril, les 1665 hommes de ce régiment quittent la ville et entrent en Espagne le lendemain en passant sur un pont de bateaux, les Espagnols ayant fait sauter le pont en pierres. Ils passent par Saint-Sébastien, Vitoria et continuent leur route vers l'ouest de l'Espagne.

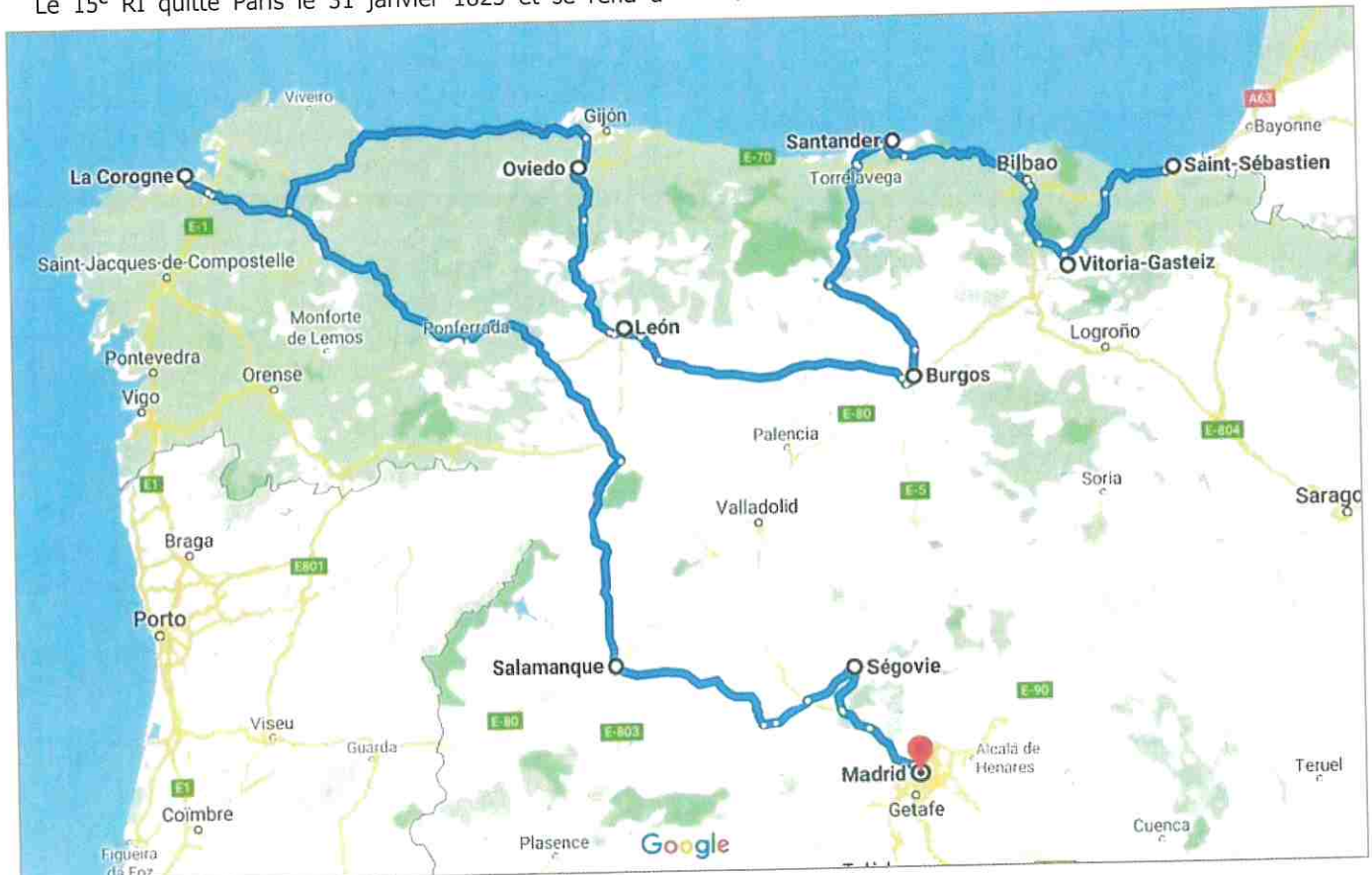
Alphonse Gossez a publié en 1933 les souvenirs d'un soldat du 27^e RI, prénommé Jean, dont le nom de famille est resté inconnu.

Voici un extrait de ce texte correspondant à l'itinéraire emprunté par Hervé Le Pennec :

*"Le 15 avril, nous arrivâmes à 6 heures du soir à Vitoria, capitale de la province d'Alava. L'on voit encore à l'entrée les redoutes et les tranchées que les Français y ont faites durant la guerre de 1808. L'on nous fit courir par les rues jusqu'à 8 heures pour nous loger et nous fûmes très mal couchés. Quant à moi, je dus coucher par terre dans une cheminée. Mais le lendemain au matin l'on rappela à 8 heures, l'on se rassembla sur la place et l'on nous dit que nous partions dans deux heures, ce qui fit que je parcourus un peu la ville. L'on remarque quantité de couvents et d'églises très riches. Là on nous fit plusieurs distributions de vin. Comme nous n'en avions pas encore reçu, on nous dit que les habitants nous en faisaient une distribution et que les autorités de la ville nous faisaient l'autre, plus une que l'on nous devait, ce qui fit que tous les hommes se trouvèrent étourdis."*¹⁴

Puis, le 15^e RI passe par Salinas, Santander et atteint Burgos le 13 mai, et prend la route d'Oviedo.

Le 15^e RI n'est cité qu'une fois dans *Histoire de la campagne d'Espagne*, d'Abel Hugo (frère de Victor). Il écrit : "[...] le général



Itinéraire du 15^e R.I. en Espagne d'avril à octobre 1823

Bourcke¹⁵, dont la division occupait Léon depuis le 31 mai, envoyait sur Oviédo [...] le 15^e de ligne sous les ordres du général d'Albignac. Ce régiment avait à combattre le général Palarea, qui commandait un corps espagnol en position sur la route de Léon à Oviédo. Une première rencontre eut lieu le 21 juin, sur le revers des montagnes des Asturies à Pajarès. Les avant-postes ennemis furent culbutés, et forcés de se replier sur le village de Puente-de-Los-Hierros où Palarea avait pris position avec seize cents hommes. Le village était barricadé et les maisons crénelées. L'ennemi, pour être plus à couvert, avait fait une forte coupure à la grande route, et élevé de chaque côté quelques retranchements. Le général d'Albignac profita de la nuit pour faire tourner par les montagnes, le village de Puente, et pour envoyer à Campo-Manès, sur les derrières de l'ennemi et sur la route même d'Oviédo, un bataillon commandé par M. le lieutenant-colonel Montchoisy. Le 22, au jour, le général d'Albignac attaqua de front la position de l'ennemi. Malgré les obstacles accumulés sur la route, les retranchements, et les barricades, le village fut emporté, et l'ennemi obligé de se retirer précipitamment. Une attaque du bataillon posté à Campo-Manès acheva de rendre sa déroute complète, il s'enfuit dans toutes les directions¹⁶.

Le 15^e RI est à Pajares le 23 juin.

Le 5 juillet, ils partent d'Oviédo pour la Galice, ils sont à Ferrol le 15 juillet.

Puis ils passent par La Corogne, Salamanque, Ségovie, et sont à Madrid le 22 octobre. Le régiment a parcouru environ 1 800 km en Espagne.

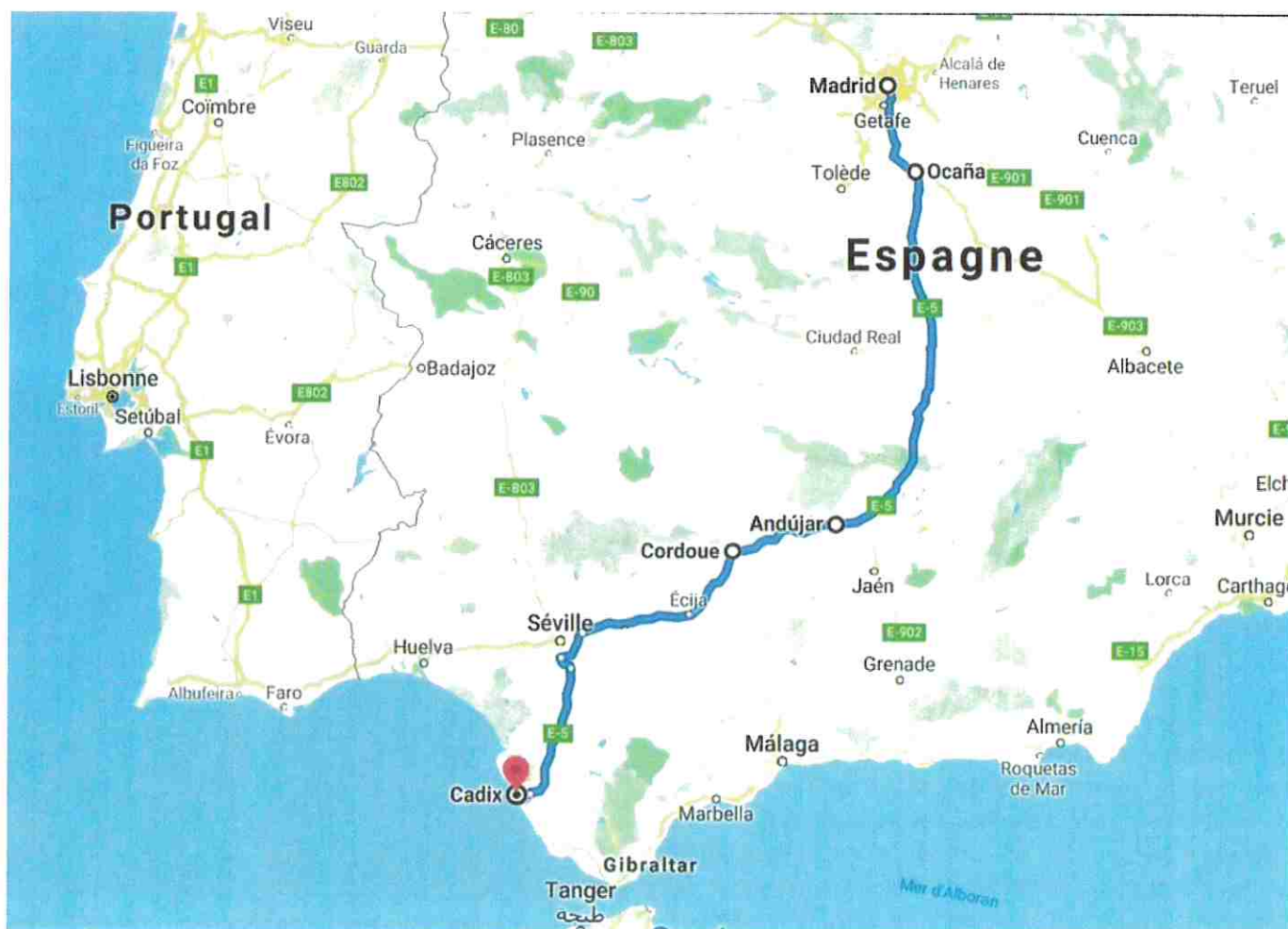
Hervé Le Pennec est à Madrid le 20 février 1824 pour signer son procès-verbal d'inscription à l'ordre de la légion d'honneur. En effet, il avait été nommé chevalier de cet ordre le 27 juillet 1823¹⁷.

Le 7 septembre 1824, le 15^e RI part pour Cadix, dans le sud de l'Espagne, en passant par Ocaña, Andújar et Cordoue. Ils arrivent à destination le 7 octobre. Ils ont parcouru 660 km en un mois, soit une moyenne de 22 km par jour.

Le décès de Louis XVIII est annoncé le 25 septembre 1824 à Cadix. Son successeur est Charles X. Son sacre est célébré à Cadix le 28 avril 1825 par des coups de canons sur terre et sur mer toute la journée.

Voici un autre extrait du texte publié par Alphonse Gossez évoquant l'alimentation : "La troupe, au début de 1825, fut à Cadix rationnée de façon particulière. Tout d'abord elle touchait de deux jours en deux jours biscuit et viande salée, puis, par mer, on reçut des pommes de terre. On en fit une distribution à raison de 100 livres par compagnie que nous avons payées deux sous et demi la livre, et encore ne valaient-elles pas celles que l'on donne aux bestiaux en France. On y renonça. Aussi bien notre prêt qui est de cinq sous par jour ne suffisait pas pour nous nourrir ; il fallait acheter le pain blanc pour la soupe, les légumes verts, le poivre, le lard pour mettre dans le fricot du soir et des haricots ou du riz et quelques fois du vermicelle¹⁸."

Le 23 septembre 1826, le 15^e RI quitte le sud de l'Espagne à pied, alors que certains régiments retournent en France en ba-



Itinéraire du 15^e R.I. en Espagne du 7 septembre au 7 octobre 1824

teau. Il est à Bayonne le 21 novembre et à Nantes le 20 décembre. Il a parcouru environ 1 700 km en trois mois.

Hervé Le Pennec a peut-être continué sa carrière militaire jusqu'en 1832 dans ce régiment.

Les affectations du 15^e R.I

Dates	Situation des bataillons
Juillet 1818	État-major et 3 ^e bataillon à Port-Louis, 1 ^{er} et 2 ^e bataillons à Belle-Île
Octobre 1819	État-major, 2 ^e et 3 ^e bataillon au Havre. 1 ^{er} bataillon à Dieppe
Février 1820	État-major et les 3 bataillons à Valenciennes (Nord)
Octobre 1821	État-major et les 3 bataillons à Givet (Ardennes)
Mai 1822	État-major et les 3 bataillons à Paris
Avril-1823	État-major et les 3 bataillons en Espagne. Dépôt à Limoges (Haute-Vienne)
1825	1 ^{er} et 3 ^e bataillon en Espagne à Cadix. 2 ^e bataillon et dépôt à l'île d'Oléron (Charente-Maritime)
1827	Dépôt et les 3 bataillons à Périgueux puis Nantes
1830	État-major, 1 ^{er} et 2 ^e bataillon en Algérie. 3 ^e bataillon et dépôt à Périgueux puis Angoulême
1831	État-major et les 4 bataillons en Algérie. Compagnie hors rang, le major et les deux capitaines comptables à Toulon
1832	État-major et les 4 bataillons à Grenoble

Retour à Quimper

Après son retour à la vie civile, Hervé se marie le 2 mai 1832 à Quimper avec Marie Yvonne Le Boustouller, née le 25 frimaire an XI à Lannion (Côtes-d'Armor).

Quelques jours plus tard, le 11 mai, le choléra arrive à Quimper par le marin Charles Gabriel Catel, venant de Toulon et se rendant à son domicile de Recouvrance à Brest. Il est le premier à en mourir¹⁹.

D'abord localisé à l'hôpital, le choléra gagne ensuite la ville. Les sept médecins se partagent un secteur bien délimité de Quimper. Une première épidémie atteint 320 personnes et cause 164 décès. Le premier malade de la rue Saint-François est déclaré le 25 mai. Heureusement cette rue ne fait pas partie des endroits les plus atteints.

Une seconde vague en août et septembre fait une trentaine de victimes supplémentaires²⁰. Le docteur Jacques Alexandre Le Jumeau de Kergaradec (1787-1877), médecin dans cette ville en 1832, auteur d'un ouvrage consacré à cette épidémie à Quimper écrit : *Nous le répétons comme résultat de l'expérience et de l'observation : la cause productrice du Choléra est entièrement inconnue*²¹. Les origines de cette maladie ne seront découvertes qu'à la fin du XIX^e siècle.

Hervé s'installe comme traiteur rue Saint-François à Quimper. Le couple a deux enfants : Marie Victorine, née le 19 avril 1833, et Auguste Hervé, né le 22 mars 1834.

Lors du recensement de 1846, le foyer Le Pennec comprend six personnes :

les deux parents, deux enfants

et deux domestiques : Pierre Louis Buard et Eugénie Boustouller, sœur de Marie Yvonne, âgée de 36 ans, qui se marie le 27 septembre 1846 à Quimper.

La rue Saint-François est habitée par 172 personnes réparties en 40 ménages²².

La liste électorale censitaire de 1837 à Quimper donne une liste de 492 électeurs pour une population de 9 715 habitants (4 389 de sexe masculin et 5 326 de sexe féminin). Les électeurs sont classés dans cette liste d'après le total de leurs contributions payées dans la commune.

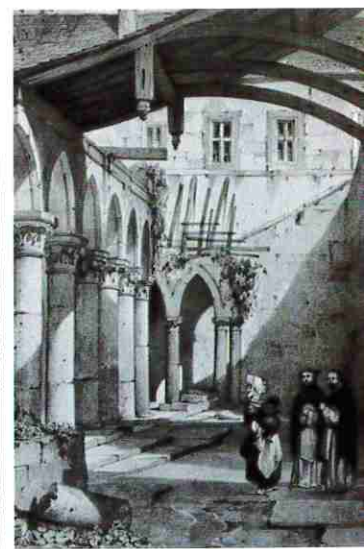
Hervé Le Pennec est 364^e dans cette liste. En 1842, il est 258^e, et en 1847, il est 210^e. Une douzaine d'électeurs de la rue Saint-François sont présents dans ces listes. Ils ont des professions variées : boulanger, couvreur, avocat²³.

Le nom de la rue Saint-François vient de celui du couvent qui y était installé. Il était déjà en ruine au début du XIX^e siècle et fut démolí en 1843. Des halles furent édifiées à cet emplacement en 1846-1847²⁴.

Marie Victorine, fille d'Hervé Le Pennec, se marie le 17 avril 1852 à Quimper avec Antoine Lejay, gendarme à cheval, né le 1^{er} juillet 1822 à Chalais en Charente. Ils n'ont pas fait de contrat de mariage. L'acte est signé par onze personnes, dont les quatre membres de la famille Le Pennec, deux chevaliers de la légion d'honneur et Pierre Soudeix, commissaire de police à Quimper²⁵.

Le registre de recrutement militaire de 1854 nous apprend qu'Auguste Hervé, fils d'Hervé Le Pennec, est engagé volontaire à Brest au 30^e régiment de ligne²⁶. Il suit la même voie que son père.

Hervé Le Pennec est décédé le 20 décembre 1857, sa veuve le 7 mai 1889, 32 ans après son mari, tous deux à Quimper. ♦



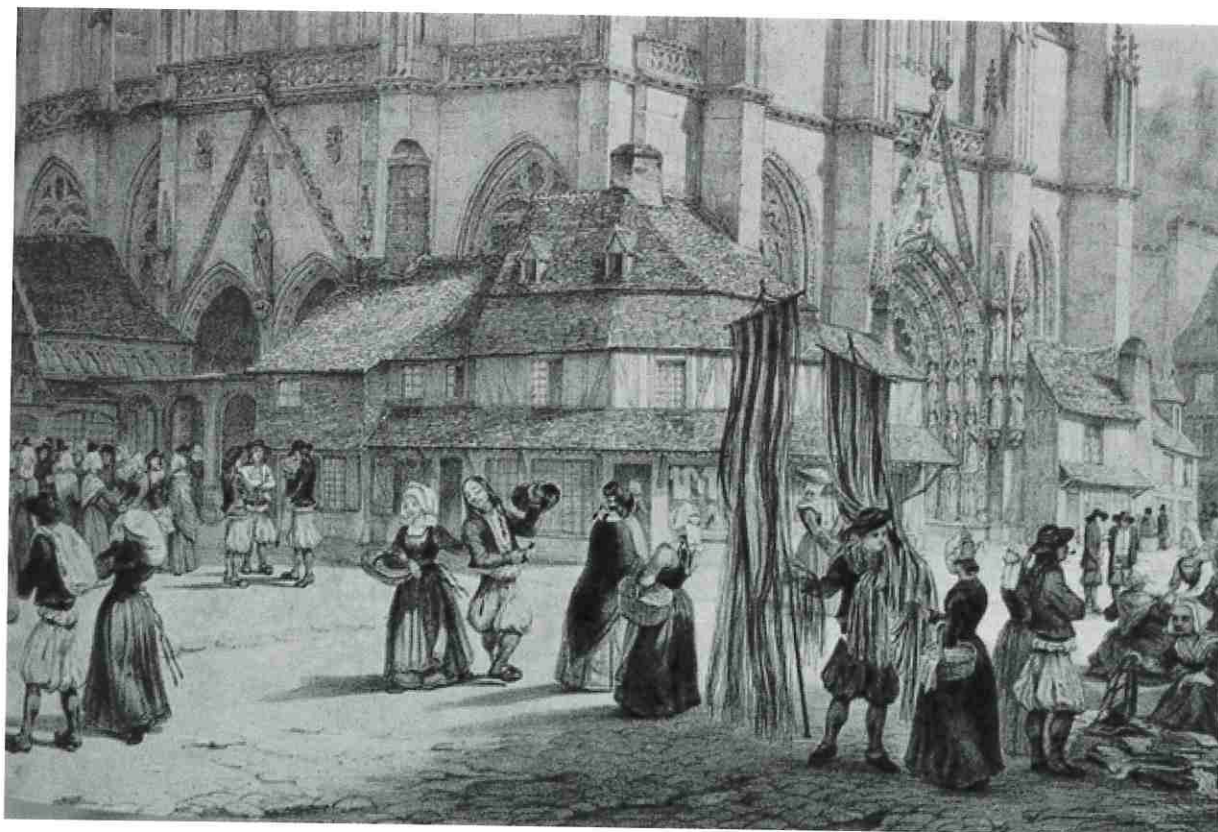
Ruines du couvent Saint-François, aussi appelé couvent des Cordeliers, à Quimper, vers 1840.

Bibliographie

- 15^e régiment d'infanterie, journal des marches et des opérations militaires (1875), numérisé.
- Gossez Alphonse-Marius : *Souvenirs d'un soldat sur la campagne de 1823 en Espagne* (1933), 88 pages, numérisé sur persee.fr
- Lebourleux André : *L'intervention française en Espagne en 1823*, deuxième partie (2012), numérisé.
- Quéffélec Christian-Noël : "Portrait d' une ville moyenne : Quimper" dans la revue *Pour mémoire* n° 13 (2014) p. 40-73, numérisé sur ecologie.gouv.fr

NOTES

- ¹ Source : ADF 25 U 7/12 justice de paix de Briec
- ² Alain Le Grand et Georges Michel Thomas : *Manoirs de Basse Bretagne* (1973) p. 99-102 et *Le Lien* du CGF n° 148 p. 22-23
- ³ Jean François Brousmiche : *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831* (1977) tome II p. 218-220
- ⁴ Shako : couvre-chef militaire en forme de cône tronqué, avec une visière ; il était souvent en feutre et décoré d'une plume.
- ⁵ *Annuaire de l'état militaire de France 1819*, p. 3-4
- ⁶ Etienne Bardin : *Manuel d'infanterie* (1813) p. 316-329 et 418-420, numérisé
- ⁷ 1819, *souvenirs de la Légion du Finistère* (auteur inconnu) dans la revue Belle-Isle Histoire n° 51, p. 43-46 (2013)
- ⁸ AD Morbihan, commune du Palais, décès 1819.
- ⁹ AD Nord, commune de Valenciennes, vues 304 à 319
- ¹⁰ Marié le 20 mai 1818 à Brest-Recouvrance avec Marie Guillemette Antoinette Kerouanton. Une fille, Joséphine Mélanie naît à Le Palais (Belle-Île-en-Mer) le 5 avril 1819.
- ¹¹ AD Nord, com. de Valenciennes, année 1821, vues 695, 696, 602
- ¹² AD Ardennes, commune de Givet, décès 1821-1822, vues 205-238
- ¹³ L'Espagne fut occupée par les armées de Napoléon de 1808 à juin 1813.
- ¹⁴ AM Gossez : *Souvenirs d'un soldat sur la Campagne de 1823 en Espagne* p. 83
- ¹⁵ Jean Raymond Charles Bourke : né le 12 août 1772 à Lorient de père d'origine irlandaise. Décédé le 29 août 1847 à Ploemeur (Morbihan)
- ¹⁶ Abel Hugo : *Histoire de la campagne d'Espagne* (1823) tome I p. 352-353 numérisé.
- ¹⁷ Voir base Leonore de la Légion d'honneur : le nom est orthographié Lepennec, cote LH//1595/34
- ¹⁸ AM Gossez : *Souvenirs d'un soldat sur la Campagne de 1823 en Espagne* p. 129
- ¹⁹ Archives municipales (AM). Quimper, décès 1832, vue 476/586
- ²⁰ Collet Daniel : *Le choléra de 1832 dans le Finistère* dans BSAF 1984 p. 237-269
- ²¹ Le Jumeau de Kergaradec : *Quelques mots sur le choléra-morbus* (1832), 48 pages, sur gallica.bnf.fr
- ²² A M Quimper, recensement de 1846, vue 159 326/332 et récapitulation vue 193/332
- ²³ A M Quimper, listes électorales
- ²⁴ *Voyages pittoresques et romantiques ... Bretagne*, réédition abrégée 2005, p.118-120. Louis Le Guennec : *Histoire de Quimper-Corentin et son canton* (1984) p. 151-161
- ²⁵ A M Quimper, mariages 1852, vue 562/640
- ²⁶ A M Quimper, 1 H_QUI 36, vue 65/177.



Ascendance d'Hervé Le Pennec

Génération I

1 Hervé **LE PENNEC** ° 16.02.1790 BRIEC x 20.12.1857 QUIMPER

Génération II

2 Mathieu **LE PENNEC** ° 13.11.1755 LANDRÉVARZEC x 30.01.1782 LANDRÉVARZEC + 7 Pluviôse an XII BRIEC
3 Marie Jeanne **LE GUÉDÈS** ° 26.01.1753 BRIEC + 4 Germinal an IX KERFEUNTEUN

Génération III

4 Rolland **LE PENNEC** ° 31.03.1716 EDERN x 08.07.1743 LANDRÉVARZEC + 08.11.1765 LANDRÉVARZEC
5 Françoise **THÉPAUT** ° 23.07.1725 LANDRÉVARZEC + entre 1775 et 1781 ??
6 Hervé **LE GUÉDEZ** ° 09.12.1729 BRIEC x 23.07.1744 BRIEC + 09.04.1782 BRIEC
7 Anne **LE BREUS** ° 30.03.1724 TRÉFLEZ LANDRÉVARZEC + 24.04.1793 BRIEC

Génération IV

8 Noël **LE PENNEC** ° 13.08.1668 GOUÉZEC x 29.01.1693 EDERN + 17.09.1737 EDERN
9 Lévénèze **LE FUR** ° 20.05.1678 EDERN + 15.05.1719 EDERN
10 Hervé **THÉPAUT** ° 24.03.1700 LANDRÉVARZEC x 03.02.1720 LANDRÉVARZEC + 07.02.1766 BRIEC
11 Louise **LIGEN** ° 14.07.1697 LANDRÉVARZEC + 30.11.1758 LANDRÉVARZEC
12 Hervé **LE GUÉDEZ** ° 09.07.1689 BRIEC x 15.11.1728 BRIEC + 11.03.1743 BRIEC
13 Renée Françoise **LE GRAND** ° 05.04.1708 LANDUDAL + 13.07.1772 BRIEC
14 Charles **LE BREUS** ° ca 1685 ?? x avant 1708 ?? + 04.02.1760 TRÉFLEZ LANDRÉ.
15 Jeanne **LE GRAND** ° 08.01.1683 EDERN + 17.01.1743 TRÉFLEZ LANDRÉ.

Génération V

16 Germain **LE PENNEC** ° ca 1645 ?? x avant 1667 ?? + après 1668 GOUÉZEC ??
17 Marguerite **DOUGUEDROIT** ° ca 1645 ?? x avant 1661 ?? + après 1668 GOUÉZEC ??
18 Guillaume **LE FUR** ° 15.02.1633 EDERN + 06.10.1689 EDERN
19 Marie Louise **HÉMERY** ° 06.12.1638 EDERN + 18.08.1713 EDERN
20 Yves **THÉPAUT** ° ca 1650 LANDRÉVARZEC x 06.07.1682 LANDRÉVARZEC + 14.04.1720 LANDRÉVARZEC
21 Isabelle **LE GALL** ° 28.02.1666 LANDRÉVARZEC + 23.07.1732 LANDRÉVARZEC
22 Jean **LIGEN / LIZIEN** ° ca 1668 BRIEC x 03.02.1693 LANDRÉVARZEC + 01.01.1723 LANDRÉVARZEC
23 Marguerite **PIRIOU** ° ca 1676 EDERN + 02.04.1756 LANDRÉVARZEC
24 Hervé **LE GUÉDEZ** ° ca 1660 ?? x avant 1680 ?? + 25.05.1720 BRIEC
25 Anne **LE MARTIN** ° 04.01.1652 BRIEC + 18.12.1700 BRIEC
26 Joseph **LE GRAND** ° après 1671 LANDUDAL x 28.11.1696 LANDUDAL + 29.04.1728 LANDUDAL
27 Françoise **NÉDELEC** ° 01.01.1678 EDERN + après 1728 LANDUDAL ??
28 Charles **LE BREUS** ° ca 1660 ?? x ca 1685 ?? + après 1708 TRÉFLEZ LANDRÉ.
29 Catherine **LE GUILLLOU** ° ca 1669 ?? + 04.10.1734 TRÉFLEZ LANDRÉ.
30 Jean **LE GRAND** ° ca 1646 ?? x avant 1674 ?? + 18.01.1716 EDERN
31 Jeanne **LE COROLLER** ° ca 1650 ?? + 09.06.1710 EDERN

Génération VI

36 Jean **LE FUR** ° ca 1600 ?? x avant 1624 ?? + après 1645 EDERN ??
37 Catherine **LE GOFF** ° ca 1605 ?? x avant 1661 ?? + après 1645 EDERN ??
38 Allain **HÉMERY** ° 18.01.1615 EDERN x avant 1638 ?? + 14.08.1683 EDERN (29
39 Adélice **DERIEN** ° ca 1615 ?? + après 1663 EDERN
42 Jean **LE GALL** ° ca 1632 LANDRÉVARZEC x 19.11.1657 LANDRÉVARZEC + 28.09.1692 LANDRÉVARZEC
43 Jeanne **QUISTININ** ° 07.03.1638 LANDRÉVARZEC + après 1668 LANDRÉVARZEC
50 Laurent **LE MARTIN** ° ca 1630 x ca 1650 + 24.08.1668 BRIEC
51 Françoise **CHAPALAIN** ° ca 1630 x avant 1677 ?? + 11.02.1684 BRIEC
52 Rolland **LE GRAND** ° ca 1630 ?? + entre 1678 et 1696 LANDUDAL ??
53 Marguerite **HEYDON** ° ca 1634 ?? + 16.12.1716 LANDUDAL
54 Lucas **NÉDELEC** ° ca 1648 ?? x avant 1671 ?? + 16.03.1712 EDERN
55 Jeanne **LE PROVOST** ° ca 1646 ?? + 28.01.1711 EDERN

Jean-Baptiste Hébert, un corsaire acadien à Morlaix,

par Jean-Pierre HERVET, CGF n° 13997

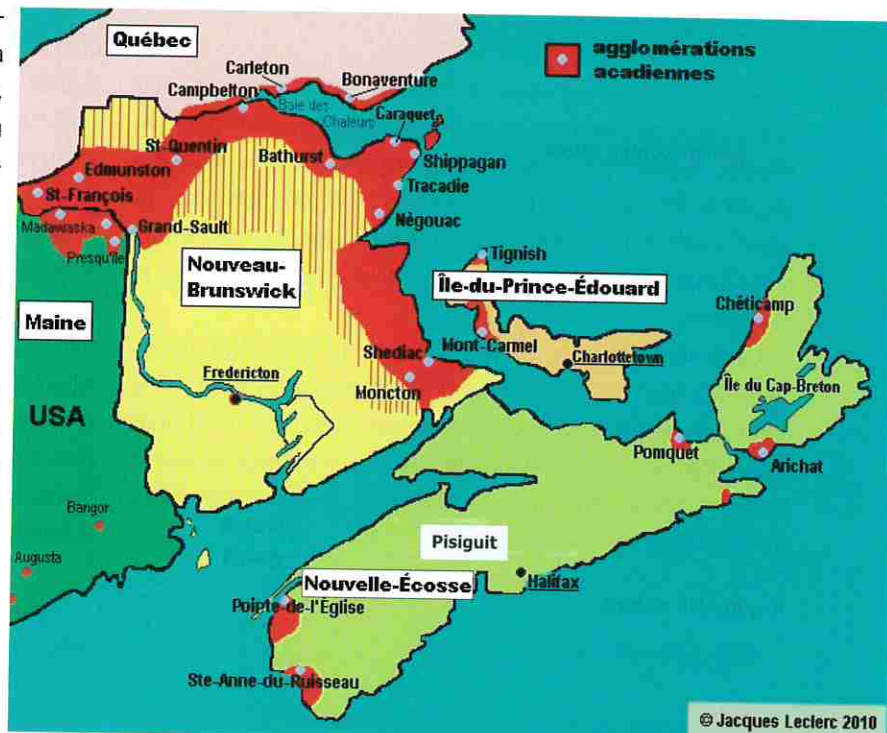
Jean Baptiste Hébert, l'un des plus fameux corsaires morlaisiens, n'est pas originaire de la paroisse de Saint-Martin. Il est né loin de là, vers 1745, de l'autre côté de l'Atlantique à Pisiquit, au fond de la baie de Fundy, en Acadie. Il est fils de Joseph et Madeleine Trahan.

En 1713, à la suite de la signature du traité d'Utrecht, une partie de l'Acadie, renommée Nouvelle-Écosse, passe sous domination britannique.

Les Acadiens français refusant de prêter serment à la couronne britannique, le nouveau gouverneur anglais Charles Lawrence décide de les déporter et les répartir dans les colonies d'Amérique. C'est le "Grand Dérangement"¹.

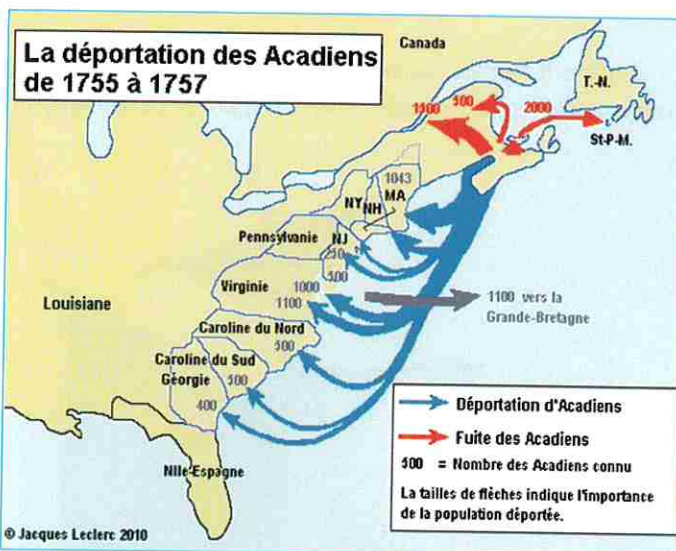
L'exil

Le 5 septembre 1755, les Acadiens de Pisiquit sont rassemblés dans le fort Edward et apprennent avec stupéfaction l'annonce de leur déportation.



Carte : Université Laval, Canada.

<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/Nlle-France-Acadie.htm>



Les 1 066 habitants sont ensuite embarqués à bord de quatre navires (le *Neptune*, le *Three Friends*, le *Dolphin*, et le *Ranger*) le 13 octobre, mais le départ n'a lieu que le 20. Afin de s'assurer que les Acadiens ne reviendront pas, les Anglais incendient le village.

Jean Baptiste Hébert, âgé alors de dix ans, est déporté avec toute sa famille vers la colonie anglaise de Virginie. Mais le

gouverneur, Robert Dinwiddie, contrairement à d'autres qui les acceptent bon gré mal gré, voit d'un très mauvais œil ces mauvais sujets, papistes de surcroît, s'installer chez lui et s'oppose à leur débarquement. En désespoir de cause, les Acadiens repartent vers l'Angleterre.

Deux navires sont perdus en mer au cours du voyage. 1 226 Acadiens ont survécu à la traversée de l'océan et à leur arrivée sont séparés en quatre groupes : 336 envoyés à Liverpool, dont notre famille Hébert, 340 à Southampton, 300 à Bristol, 250 à Penryn (Falmouth).

Ils y restent sept ans et vont passer des hivers meurtriers dans des conditions déplorables. Le père de Jean Baptiste décède à Liverpool.

Pourtant des unions s'y forment. Les frère et soeur de Jean Baptiste, Joseph Olivier et Marie Modeste, se marient à Liverpool en 1757 avec Anne et Joseph Le Blanc (Acadiens). Une autre sœur, Madeleine Pélagie, y épouse en 1763 John Tierney, un marin irlandais de Limerick.

Et naissent aussi Scolastique, Marie et Ursule, filles de Joseph Olivier Hébert et Anne Le Blanc, ainsi que Blanche et Désiré, enfants de Marie Modeste et Joseph Le Blanc.

¹ Voir l'article "Quand la paroisse de Saint-Martin accueillait les réfugiés d'Acadie" du SaintMartinForm, revue de la mairie de Saint-Martin-des-Champs, n° 89 de décembre 2017, que vous pouvez retrouver sur le site Internet de la mairie, à la rubrique Histoire à l'adresse : <https://www.ville-st-martin29.fr/histoire/quand-la-paroisse-de-saint-martin-accueillait-les-refugies-d-acadie>

Leur enfer prend fin le 3 novembre 1762, lors de la signature du traité de Paris. En janvier 1763, bien qu'il y ait eu quelques naissances pendant leur exil, seulement 866 Acadiens ont survécu sur les 1 226 déportés à l'origine.

L'arrivée en France

Le 7 juin 1763, l'*Esturgeon*, commandé par le capitaine Louis Bellon, part de Liverpool avec 225 passagers à destination de Morlaix, précédé par la *Fauvette*, capitaine Gourau, parti de Falmouth le 26 mai avec 159 passagers. Ont été embarqués pour Saint-Malo 219 Acadiens de Southampton le 16 mai sur l'*Ambition*, et 175 de cette ville et Bristol le 23 sur la *Dorothée*.

C'est ainsi qu'arrive à Morlaix en juin 1763, à l'âge de dix-sept ans, Jean Baptiste Hébert. Il est accompagné de sa mère, son frère Joseph Olivier et son épouse Anne Leblanc et leurs trois enfants, et ses sœurs Marie Modeste et son époux Joseph Le Blanc et leurs deux enfants, Madeleine Pélagie et son époux John Tierney, et enfin Marguerite.

Une nouvelle vie

Les Acadiens de Morlaix sont d'abord hébergés dans les bâtiments militaires occupés par le régiment de Vermandois, alors en campagne.

Belle-Île-en-Mer, occupée entre 1761 et 1763 par les Anglais, vient d'être restituée à la France le 10 février 1763. Les États de Bretagne proposent l'attribution de terres en friche aux familles de réfugiés acadiens. En 1765, 57 familles acadiennes de Morlaix et 21 de Saint-Malo acceptent de se lancer dans cette entreprise, dont les Hébert.

Mais à cette époque, au moment de l'attribution des terres, Jean Baptiste, devenu marin, est en mer, et sa mère décède de Sauzion en Belle-Île le 19 novembre 1766. Il ne pourra donc bénéficier de cette attribution.

En mai 1766, il quitte Belle-Île pour le Pays de Retz. Trois ans plus tard, à Paimboeuf, il épouse le 2 janvier 1769 Marie Elisabeth Billard, native de cette paroisse, fille de Mathieu et Marie Blanchard. Deux enfants naissent : Jean Baptiste, né le 13 avril 1771 - son père est alors dit "marin en voyage" - et Eustice Joseph, né le 12 juillet 1772 et décédé le 13 novembre 1775. Jean Baptiste Hébert est toujours recensé à Paimboeuf en 1773.

Après le décès de sa femme, le 23 juillet 1772, le voici seul avec son fils aîné.

Il est successivement second maître sur le *Jean Baptiste* allant en Guinée (janvier 1769-juin 1770), puis sur la *Dauphine* à destination de Saint-Louis (octobre 1770-1771), maître d'équipage sur *Les Gémeaux* allant à la Guadeloupe (octobre 1771-septembre 1772), second maître d'équipage sur l'*Iroquois* destiné à

Saint-Marc (novembre 1772-juillet 1773), maître d'équipage sur la corvette l'*Orage* allant en Guinée (septembre 1773-1775).

En 1777, il sert en qualité de deuxième capitaine sur la *Seine*, un navire négrier de 300 tonneaux et 51 hommes d'équipage, capitaine Le Prevot, armateur Foache frères et fils.

Le 19 décembre 1777, ce navire part du Havre pour embarquer une cargaison d'esclaves en Côte d'Or dans le golfe de Guinée et arrive le 16 mai 1778 au Cap-Haïtien avec 719 noirs (350 hommes, 219 femmes, 100 garçons, 50 filles).

Au retour, le navire est désarmé à Morlaix en décembre 1778.

Depuis le 6 février 1778, la France est entrée dans la Guerre d'Indépendance américaine. Benjamin Franklin finance les opérations de toute une flotte de corsaires tant américains, que français ou même irlandais comme Luke Ryan ou Edward Wilde, alias Maccatter, *smugglers* (contrebandiers) en temps de paix, à présent corsaires au service des *Insurgents*. Ils rempliront la baie de Morlaix de leurs prises. L'objectif assigné par Benjamin Franklin est de capturer le maximum de personnes afin de les échanger contre des prisonniers américains.

La course peut être une activité très rentable, mais elle est soumise à des règles très strictes. Par exemple, il est interdit, sous peine de sévères sanctions de leur propre amirauté, de piller les effets personnels des membres d'équipage ou des passagers. De même quand l'on rançonne un navire, il faut lui donner un récépissé, car un autre corsaire n'a pas le droit de le dévaliser lors du même voyage.

Revenu à Morlaix, Jean Baptiste Hébert reçoit en 1780 le commandement du corsaire-cutter *L'Épervier* de Morlaix, un



Un cutter corsaire
(Le Renard, réplique d'un navire de Robert Surcouf)

bateau de trente tonneaux armé de quatre canons et huit pierriers², appartenant à la société d'armement "Veuve M. Cornic & fils".

Son second est Noël Joseph Rosse, de Miquelon, et son équipage est composé presque exclusivement d'Acadiens, comme Jean et Pierre Trahan, Jean Baptiste Leblanc, Joseph Le Prince, Alexis Levron, brûlants de se venger de l'anglais honni.

Ils ne perdent pas de temps.

Parti le 27 août 1780, d'entrée, Hébert arraisonne le *Friendship*. Le 28 août, c'est le *Cruitine*, un bateau de 400 tonneaux, mais qui est repris le même jour par un navire de guerre anglais.

Le 13 octobre, à l'entrée de la baie de Plymouth, à l'affût, il est surpris par un gros vaisseau de guerre anglais. Il s'en éloigne, mais voyant qu'il ne peut lui échapper, préfère l'attendre, tente d'imiter une barque de cabotage, cache ses canons, fait descendre son équipage dans la cale, ne laissant sur le pont que quatre hommes. Le vaisseau anglais ne tarde pas à le joindre. Hébert répond, sans s'émouvoir, aux questions du capitaine de ce vaisseau de 74 canons en le priant de lui accorder son escorte. Le capitaine anglais n'a aucun doute. Un tel accent de Liverpool ne peut s'imiter ! Et l'Anglais fait route de conserve avec *L'Épervier* pendant six heures, jusqu'à midi.

Le surlendemain, il fait deux prises : il rançonne de 800 livres sterling *l'Actif* de Guerwouth³ et s'empare d'un sloop de dix-huit tonneaux qu'il ramène au port de Morlaix.

Il reprend la mer le 27 octobre. Ayant été chassé pendant la nuit par un navire anglais, le 28... mais lisons plutôt le rapport sur cette croisière du 27 au 30 octobre :

"À la pointe du jour, il fut surpris de se trouver sous la volée d'un vaisseau de 74 canons, qu'il reconnut bientôt être le même vaisseau en station auquel il avait parlé dans sa précédente sortie, le 13 de ce mois et qu'il avait si adroitement trompé ; il faut qu'il ait présumé qu'il était encore sur la route de Milford, lieu qu'il avait suppose à cette époque ou qu'il pouvait être à son second voyage, le voyant entremêlé dans une flotte marchande de 83 voiles... il fit route, de compagnie avec cette flotte sans être soupçonné jusqu'au bout d'Angleterre [le cap Lizard] ; ce vaisseau de guerre quelques moments après revira de bord, ce qui lui donna l'aisance de tâter le navire marchand de la flotte le plus près de lui, qu'il accosta en lui ordonnant de mettre de suite le cap au S.-S.-O., n'étant pas prudent en ce moment de l'amariner... Quatre gros vaisseaux marchands armés en guerre et marchandises qui servaient d'escorte à la flotte de 83 voiles découvrirent bientôt sa manœuvre et celle qu'il avait ordonnée au brick, ils abandonnèrent tous quatre leur flotte, pour lui donner la chasse, forçant de voile pour le joindre ; il revira aussi de bord et à son tour courut sur eux. Sa manœuvre et sa contenance leur firent présumer qu'il pouvait être un cutter de force et en état de leur en imposer réellement ; un moment

après, il aperçut avec satisfaction ces quatre bâtiments diminuer de voiles et se mettre en devoir de combattre, il les approcha jusqu'à portée de canon, celui qui représentait le commandant, commença par lui tirer sa volée, celui de l'avant se contenta de lui tirer deux coups de canon ; aussitôt ledit sieur Heber leur envoya sa petite volée, en excitant son équipage au courage et en leur montrant l'exemple de crier trois fois Vive le Roy ! Cette acclamation de joie et sa ferme contenance leur en imposèrent tellement, que de suite les quatre bâtiments armés de 12 et 14 canons chaque, revirèrent de bord pour aller rejoindre leur flotte, il feignit de les poursuivre en ralentissant sa marche pour pouvoir rattraper son brick qui avait changé de route et allait rejoindre la flotte..., l'atteignit, et par le feu de sa mousqueterie, l'obligea de suivre la première route qu'il lui avait ordonnée".

C'était le *Héros*, de 150 tonneaux, venant de Londres. Le même jour, il prit le *Hardi* de 50 tonneaux, chargé de charbon.

Le 30 novembre, sortant de Dieppe, *L'Épervier* est pris en chasse par un navire inconnu, plus rapide. Pour s'alléger, Hébert fait jeter à la mer deux canons, tous ses boulets, tous ses pierriers, ses avirons, ancres, futailles à eau, etc. mais malgré cela, est rejoint. Au moment d'ouvrir le feu, les deux navires hissent leur pavillon. Stupeur ! Ils sont français tous les deux. C'est le corsaire la *Civilité*, capitaine Bennett Negus (américain), de Dunkerque.

Furieux de cette méprise, Hébert décide, malgré la perte de son artillerie, de continuer sa croisière le long des côtes anglaises pour tenter de se dédommager. Il tombe de nuit dans une flotte de plus de 100 voiles, et s'approche d'un brick, *l'Elizabeth*, de 160 tonneaux, chargé de sucre et de bière, allant de Londres à Cork en Irlande. Mais ce bâtiment est aussi porteur d'une "lettre de marque", c'est-à-dire un corsaire, prêt au combat, armé de six obusiers. *L'Épervier* l'accoste et son équipage se lance à l'abordage, le pistolet à la main. Le capitaine anglais et son second sont tués raide sur le pont, et la prise est amenée à Cherbourg.

Le 16 décembre, il fond sur une nouvelle proie, la *Bonne Intention*, un bateau de 50 tonneaux. Le 29, il reprend le navire hollandais *l'Harmonie* de 170 tonneaux qui vient d'être pris le même jour par un corsaire anglais, et le ramène à l'île de Batz. La Hollande est une alliée, mais le capitaine W. Van den Bergh se plaint que pendant deux jours passés à l'île de Batz, l'équipage français ait pillé à bord de *l'Harmonie*, "tout ce qu'il trouva à son goût : des raisins pour les vendre aux habitants de l'île, des vêtements, du vin, etc."

Hélas, le 7 janvier 1781, *L'Épervier* est pris par les Anglais.

En quatre mois, il a fait neuf prises et une rançon, totalisant un produit de plus de 200 000 livres. Hébert, touchant une commission de 2% sur le montant des prises, empoche 4 363 livres,

² Pierrier : petit canon de bronze monté sur pivot, dont on arme certaines embarcations, et qui lance des boulets de pierre.

³ *Guerwouth* : impossible d'identifier ce port à partie de cette graphie... Il serait logique que la terminaison soit *mouth* (=embouchure), comme dans beaucoup de noms de ports anglais. Nous soumettons ce problème à la sagacité de nos lecteurs !

soit environ quinze années de salaire d'un matelot. Déduction faite des 12 311 livres de dépenses, il reste un résultat net de 196 279 livres à répartir 1/3 pour l'équipage, 2/3 pour les actionnaires.

La trentaine d'hommes d'Hébert se partage donc 58 411 livres, soit environ cinq ans de salaire pour chacun en moyenne. La course peut être une affaire extrêmement rentable et qui enrichit son homme et finalement, pas si dangereuse que cela.

Jean Baptiste se remarie

Ayant été rapidement libéré, car les échanges de prisonniers sont fréquents (accord de cartel), Hébert, à trente-six ans, épouse, le 5 février 1781 à Morlaix, paroisse Saint-Melaine, Marie Gabrielle Bernardine Ninon, 23 ans, fille de Pierre, sieur de Maisonneuve, lieutenant de frégate et ancien capitaine de navire marchand, décédé le 12 mars 1763, et de Marie Toussainte Noroy.

Le Canadien, puis le Marquis de Castries

L'armement Cornic lui confie le *Canadien*, si bien nommé, un lougre de 6 canons et 12 pierriers. Les prises reprennent le 24 mars. C'est le *Constant Friend*, un bateau de 120 tonneaux, la *Marie*, de 50 tonneaux, et l'*Aigle*, de 130 tonneaux.

Il prend ensuite le commandement du *Marquis de Castries* et de ses 86 hommes d'équipage, un navire de 190 tonneaux, équipé de 20 canons et armé à Morlaix par la société Torris Jean & Wante Louis, de Dunkerque (financée par Benjamin Franklin).

On a moins d'informations sur cette période. Le 22 mars 1782, au Ferrol en Galice (Espagne), il est chargé, par l'officier commandant le vaisseau du Roi la *Dédaigneuse*, d'une mission de confiance auprès de divers bâtiments de l'escadre. Les campagnes sur ce navire furent moins fructueuses, celle menée du 2 au 19 février fut même malheureuse. Hébert signale au rapport que neuf hommes d'équipage sont morts.

Après la guerre

La paix étant revenue en 1783, Jean Baptiste Hébert reprend ses fonctions de capitaine de navire négrier. La traite des esclaves est alors un commerce parfaitement licite, générant de colossaux bénéfices pour les armateurs.

Le Siècle des Lumières ne l'est pas pour tout le monde. Les archives montrent que ce métier de négrier est bien plus meurtrier que celui de corsaire. La mortalité est élevée dans la "cargaison", 13% en moyenne, mais aussi pour les équipages du fait des maladies et des révoltes.

Jean Baptiste Hébert commande le navire la *Bonne Union*, 200 tonneaux, 40 hommes, armateur La Coudrais Père, fils aîné et Cie, qui appareille le 11 décembre 1783 d'Honfleur pour l'île de Gambia.

Le 10 mai 1784, "il fait remettre son neveu au roi de Quoi-*porte, Wonquepont et Mallegué et autres lieux*", par la corvette *Le Frère*, capitaine François René Granger (un acadien de Morlaix).

Il est parmi les signataires du traité de la Jaille, traité relatif à l'établissement d'un comptoir français et d'un fort, passé entre le marquis de la Jaille, au nom du roi de France, et Panabouré, roi de l'île de Gambia située sur la rivière de Sierra Leone (14 janvier 1785).

Jean Baptiste Hébert meurt à la veille de la Révolution (avant mars 1786), à 41 ans, probablement pendant ce voyage sur les côtes de Guinée. Dommage, car la Révolution aurait eu bien besoin d'un tel capitaine.

De sa deuxième femme, il n'a pas eu d'enfant.

Lors de la Révolution française, nous retrouvons son fils Jean Baptiste, âgé de 19 ans, avec le grade de capitaine, commandant la 1^e compagnie au 3^e bataillon de volontaires du Finistère, formé à Quimper en février 1792.

Ce bataillon s'embarque, le 15 juillet, pour réprimer la Révolution haïtienne. Le 22 septembre 1794, en poste à Saint-Louis-du-Nord, il a déjà perdu 18 officiers et 376 volontaires, et ne compte plus que 65 hommes présents.

Le 11 décembre, le bataillon est toujours signalé au même endroit mais on ignore ce que deviennent ses débris après cette date.

La jeune veuve de notre corsaire, Marie Gabrielle Bernardine Ninon, épouse le 13 février 1790, à Morlaix, paroisse saint-Melaine, Jean Baptiste Julien Decourt, chirurgien de l'hôpital de Morlaix.

Marie Modeste Hébert, sœur de Jean Baptiste est une arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-grand-mère de l'actrice Dominique Lavanant. ◆

Sources :

Article de Jean Segalen (*LE LIEN* n° 56) et recherches personnelles.

Une tutelle qui rassemble douze familles de marchands toiliers : six du Haut-Léon et six du Bas-Léon

par François ABJEAN, CGF n° 7228.

Le 18 novembre 1709, le mariage de François Bléas et Jeanne Perros réunit en l'église de Saint-Thégonnec deux familles "d'honorables marchands".

Le marié vient du village du Créac'h en Ploudaniel ; ses parents, François et Jeanne Berthou, possèdent deux grandes fermes au Créac'h et à Keramézec, villages limitrophes en Ploudaniel.

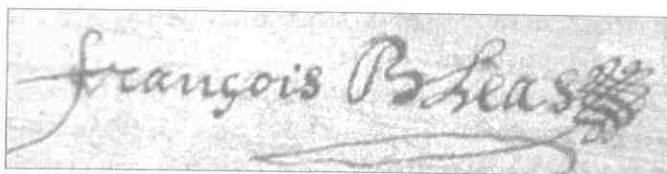
Jeanne habite le village de Kerescars en Saint-Thégonnec ; son père, Hervé Perros, paie la plus forte capitation de sa paroisse, soit 22 livres en 1701¹. Sa mère, Jeanne Le Hir, vient du village de Kerlan, en Guiclan. Elle partage ce lieu noble avec son frère Guillaume.

En ce début du XVIII^e siècle, on se marie généralement dans sa paroisse ou une paroisse limitrophe. Le mariage exceptionnel de François et Jeanne (une quarantaine de kilomètres sépare les deux familles), ne s'explique que par des relations commerciales entre d'honorables marchands de toile. Le jeune foyer s'installe à Kerescars. Trois filles viennent agrandir le foyer : Anne (1713), Marie (1715), et Jeanne (1717). Anne, née la veille, est baptisée en la paroisse de Saint-Martin à Morlaix le 26 juin 1713.

François Bléas décède le 7 août 1717 à 29 ans, un mois après la naissance de sa fille Jeanne, le 6 juillet. Le décès de Jeanne Perros, le 22 avril 1722 à l'âge de 37 ans, laisse trois orphelines. Les grands-parents maternels sont aussi décédés, Hervé Perros, le 29 avril 1718 et Jeanne Le Hir, le 21 août 1712.



Signatures de Hamon et François Bléas, aux obsèques de leur frère Jean Bléas en 1717.



Signature de François Bléas

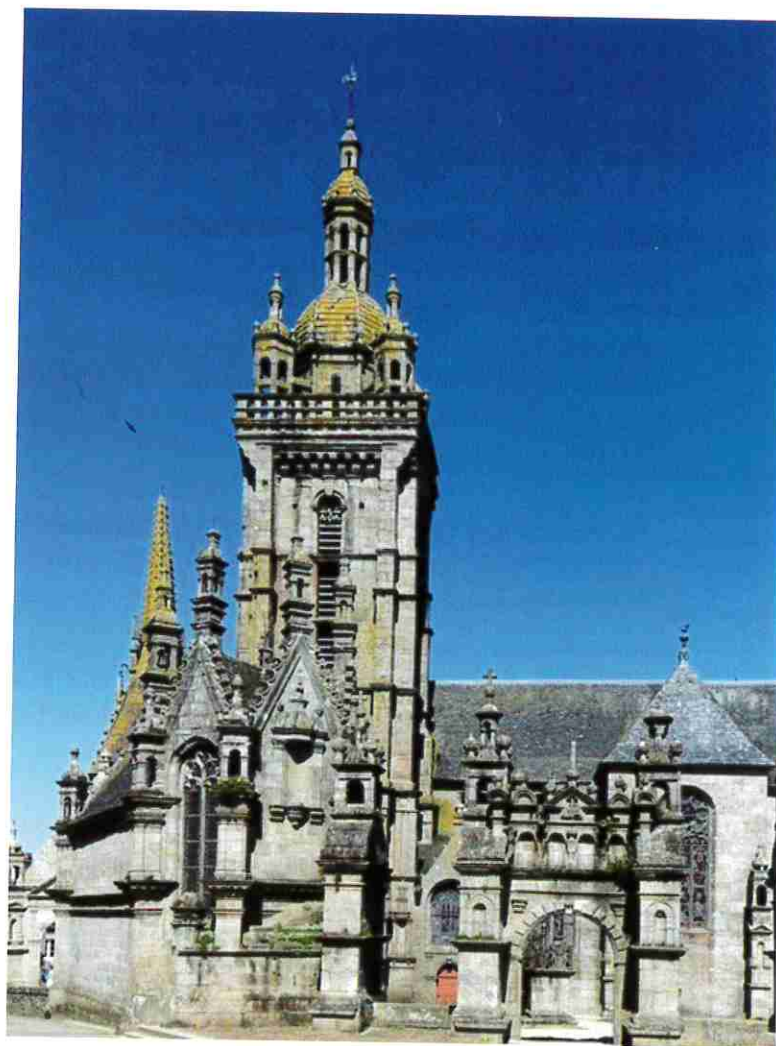
Le 30 mai 1722, les membres du conseil de tutelle se présentent devant le "sénéchal baillif et lieutenant de la juri(dicti)on de l'ancienne comté de Penhoat".

Du côté paternel ce sont :

Hamon Bléas (1679-1730), marchand, demeurant à Keramézec en Ploudaniel, frère germain de François,

Jean Berthou, demeurant au Fers en Lanhouarneau, cousin germain,

Yves Bras, mari de Marie Berthou, cousine germaine, demeurant au Falsou en Sizun,



L'église de Saint-Thégonnec

Hervé Pouliquen (1679-1729), mari de Catherine Berthou, cousine germaine, de Kergleusiou en Sizun,

Claude Bléas (1691-1770), cousin germain demeurant à Kermoden en Goulven,

Goulven Kermarec (1673-1747), parent au quart, de Kerloy en Ploudaniel.

Du côté maternel ce sont :

Jean Le Hir (1696-1773), parent au second degré, de Kerlan en Guiclan,

Jean Perros (1673-1753), parent au même degré, de Leinouet en Saint-Thégonnec,

Yvon Picart (1666-1743), parent au quart degré, de Kerdelan en Guiclan,

Pierre Picart (1677-1726), parent au même degré, de Kerlaviou en Guiclan,

Jean Mazé (1675-1749), parent au même degré, de Guiclan, Jean Pouliquen (1696-1745), parent au même degré, de Penavern en Saint-Thégonnec.

Les notes se trouvent en fin d'article.

Les deux frères, Hamon (l'ancien) et Olivier Bléas, de Plouider, épousent deux riches héritières de Ploudaniel et de Trégarantec.

Le couple Hamon Bléas-Anne Mazé s'établit au village du Créac'h en Ploudaniel. La ferme fait partie de l'héritage de François Mazé (l'ancien), père d'Anne. Le couple François Bléas-Jeanne Berthou leur succède. Hamon Bléas, leur fils épouse, en secondes noces, Anne Guillerm ; le couple développe au village de Keramézec, limitrophe du Créac'h, une véritable industrie toilière. Son frère cadet, François, père des orphelines, hérite de la ferme du Créac'h.

Olivier Bléas épouse Marie Broudin, de Trégarantec. Le couple s'établit dans le manoir de Quilifiry, héritage de l'épouse. Claude, leur petit-fils, représente la famille dans le conseil de tutelle.

Un neveu et deux nièces de Jeanne Berthou, épouse de François Bléas et grand-mère des trois fillettes, représentent la grande famille Berthou, du manoir noble du Fers en Lanhouarneau: Jean, Marie et Catherine.

Goulfen Kermarec est le mari de Marguerite Bléas, veuve d'Yves Mazé, frère d'Anne, épouse d'Hamon Bléas (l'ancien) du Créac'h ; le couple habite le village de Meshir en Plouneventer. Leur fils, Goulven, épouse une riche héritière de Ploudaniel : Anne Le Richou. Le couple habite une grande maison au village de Kerloy en Ploudaniel. Il paie 51 livres de capitation. C'est le plus gros contribuable de la paroisse.

Jean Le Hir, neveu de Jeanne Le Hir, grand-mère des orphelines, succède à son père, Guillaume, au manoir noble de Kerlan en Guiclan. Il assiste, en 1720, à l'inventaire des biens importants de son père (46 910 livres). Il décède le 15 juin 1773, quasiment ruiné (43 livres), peut-être à cause des procès qui suivront la tutelle. Mais, fait exceptionnel pour un homme ruiné, l'inventaire nous révèle un passé glorieux, attesté par des dizaines d'actes notariés des familles Mazé, Le Hir, du manoir de Kerlan.

Jean Mazé descend d'autre Jean Mazé, l'acquéreur du manoir noble de Kerlan et y vit. Ses seize enfants y naissent, douze décèdent en bas-âge et quatre se marient. Jean décède, le 13 juillet 1749 chez son fils François, à Landivisiau.

En 1664, Jacques Picart, fils d'Yves et de Marie Le Hir, peut-être une sœur de Guillaume (l'ancien), rejoint son épouse, Françoise Morvan, au village de Kerlaviou en Guiclan, Yvon et Pierre y naissent ; Jeanne Le Hir, grand-mère des orphelines, est la marraine de Pierre. Ce dernier succède à ses parents à Kerlaviou, tandis qu'Yvon rejoint son épouse à Kerdelan en Guiclan.

Jean Pouliquen descend de la grande famille des Thoribé, peut-être les premiers propriétaires de Kerescars. René Perros et Catherine Thoribé, les aïeux des orphelines, habitent ce village. Jean Pouliquen épouse Catherine Caroff ; nous remarquons la très belle signature de François Bléas au bas de l'acte

de mariage. Le couple habite le village de Penavern ; onze enfants y naîtront, huit décèdent jeunes, trois mariages agrandiront la famille.

Les "honorables marchands de toile"

Jean Quéniart écrit : "En Léon, les plus riches sont les paysans-marchands de toile, les *Juloded*² - 5 à 600 familles dans la première moitié du XVIIIe siècle, plus de 400 encore (moins de 5 % de la population) à la veille de la Révolution - qui disposant de grandes fermes de 15 à 40 ha, où ils emploient 5 à 10 domestiques. Ils laissent le plus souvent à leur mort 5 à 10 000 livres de biens meubles, voire davantage pour une minorité."³

Louis Elegoët, dans son ouvrage incontournable sur les *Juloded*, étudie l'évolution de la zone toilière qui va de Plabennec, Ploudaniel à Saint-Thégonnec, Plouneour-Ménez.⁴

D'autres historiens se montrent plus réservés sur le terme *Juloded*. Jean-Miliau Garion écrit: "S'agit-il plutôt, comme nous le pensons, d'un terme spécifique au XIXe siècle (jusqu'à la première guerre mondiale, guère au-delà) distinguant les plus riches et les plus notables propriétaires ruraux de ce territoire, (le Haut-Léon toilier)."⁵

Dans notre étude, nous verrons que les six membres du conseil de tutelle du Bas-Léon font jeu égal avec les six du Haut-Léon toilier.

Cinq études vont nous permettre de classer nos douze familles dans l'échelle sociale du début du XVIIIe siècle : les inventaires après décès, la propriété foncière, l'habitat, l'éducation et enfin l'endogamie sociale et professionnelle.

Inventaires après décès

Pour le "Haut-Léon toilier", le mémoire de maîtrise de Philippe Moal et Marie-Louise Carrer nous apporte de précieux renseignements sur les grands marchands-toiliers du Haut-Léon à la veille de la révolution⁶.

Le père de Jean Le Hir, de la tutelle, apparaît dans le tableau des 213 inventaires supérieurs à 5 000 livres. Guillaume Le Hir et sa sœur Jeanne, grand-mère des orphelines sont propriétaires du manoir noble de Kerlan en Guiclan. Guillaume occupe le n° 208 dans le tableau des inventaires⁷.

Mobilier	Exploit. agri.	Textile	Argent créance	Total (en livres)
1 751	2 324	37 087	5 748	46 910
3,73%	4,96%	79,06%	12,25%	100%

Tableau des valeurs mobilières de Guillaume Le Hir en 1720.

Il nous fait découvrir une fortune considérable de 46 910 livres⁸. Il se classe en troisième position dans le tableau des inventaires, encore faut-il souligner que nous sommes en 1720 alors que les deux premiers décèdent vers la fin du XVIIIe siècle. Le textile représente 79 % de l'inventaire. La présence de deux paires de bœufs (200 livres et 114 livres) est une sin-

gularité du Haut-Léon. Dans le Bas-Léon on fait travailler les chevaux de labour. L'inventaire de Guillaume Le Hir présente une particularité : la présence d'un *pochon d'argent [...] cacheté decire d'Espagne*". L'ouverture du précieux pochon ne se fait qu'en présence du recteur de Saint-Thégonnec. Une fois ouvert, celui-ci laisse voir des dizaines de pièces d'or, parmi lesquelles



vingt-neuf Louis d'or à la croix de Malte au milieu, à l'écu de France en rond, faisant, à raison de quarante et huit livres pièce la somme de mil trois cent quatre-vingt-douze livres.

Guillaume possède, en 1720, la somme considérable de 4 192 livres en or.⁹

Décédé à 29 ans, le 7 août 1717, François Bléas détient déjà une fortune considérable. Dans son inventaire, le textile représente 78,84 % de ses biens mobiliers. Il a aussi deux bœufs valant 66 livres, il faut y ajouter un cheval et son équipage 75 livres.

Malheureusement nous ne possédons pas d'inventaires après décès des membres du conseil de tutelle du Bas-Léon. Une sentence du procès qui suivra la tutelle nous permet cependant d'entrevoir la fortune considérable d'Hamon Bléas¹⁰ :

Mobilier	Exploit. agri.	Textile	Argent mon-	Total (en livres)
1 104	1 418	14 170	1 281	17 873
6,14%	7,89%	78,84%	7,13%	100%

Tableau des valeurs mobilières de François Bléas en 1717.

État de la communauté qu'il y avait entre Hamon Bléas et Anne Guillerm au décès de cette dernière arrivé le 16 8^{bre} de l'année 1720, pareil acte de sa déclaration de se tenir communauté en l'état à laquelle en ce temps là, comme il nous plairait luy décerner acte de son soutien qu'en l'année 1720 Hamon Bléas et Anne Guillerm tenaient au lieu de G(ker)amézec

en la paroisse de Ploudaniel un ménage de campagne le mieux assorti et le plus beau de la paroisse, que les meubles meublants consistants en plus de quinze greniers chargés de bleds, et seize grandes armoires dont la plus grande partie bois à deux battants, vingt lits clos, d'autres lits d'alcôves et les couchettes, tous garnis de couettes et oreillers de plumes et autres accoutrements, trois charrettes ferrées, charrues et de toute sorte d'outils et d'ustensiles servant au ménage de campagne, quantité de vaches à lait, génisses, torillons et bœufs, des chevaux et juments de labour et poulinières, des chevaux gras, des chevaux de selles, des poulains, des bleds de toutes espèces tant en mulon de paille que dans les greniers, quantité de linge fin et de gros à lit, napes et de tous autres droits, des genêts, landes, bois, bois taillis, chauffages, engrais, suite de trempe et de tous autres droits qui appartiennent à ménagers de campagne ; qu'ils faisaient de plus un commerce considérable de fil cru, de fil blanc, de toiles blanches et rousses dont la plus grande partie des armoires étaient remplies, qui indépendamment des métiers à tisserants qu'ils avaient dans le lieu de G(ker)amézec et dépendances dans lesquels ils faisaient travailler des toiles continuellement, il avait encore quantité d'autres tisserants dans la paroisse de Ploudaniel que dans les paroisses voisines qui travaillaient à œuvrer des toiles pour leur compte, qu'ils avaient de la vaisselle d'argent savoir : des coupes à l'an-

tique, des tasses, gobelets, des cuillères et des fourchettes, de la vaisselle d'estain à proportion, enfin que tout valait pour la somme de vingt cinq mille livres y compris les crédits, billets et actes et argent monnayé.

Une déclaration de Marie Bléas, nièce d'Hamon Bléas, devant la juridiction et ancienne comté de Penhoat¹¹, nous révèle l'étendue de la fortune d'Hamon à sa mort en 1730 :

Lequel (Hamon Bléas) ayant de l'aveu des dits Sieur et Dame de La Palue (Marie) laissé plus de dix huit mille livres d'effets et plus de quatorze cents livres de revenu faisant un capital de quarante six milles livres.¹²



Manoir (restauré) des Bléas à Keramezec. L'aile gauche a été construite vers 1720 par Hamon Bléas.

Du côté paternel, nous avons aussi Yves Le Bras, mari de Marie Berthou, qui habite la paroisse de Sizun dans le Haut-Léon. À son décès, le 13 avril 1735 ; son inventaire s'élève à 24 269 livres. Le textile représente encore 64 % de l'ensemble de ses biens mobiliers. Nous remarquons la présence de deux chevaux avec bâts, sangles et brides (189 livres) pour ses déplacements. La ferme du Falzou possède aussi, pour les labours, deux paires de bœufs valant 315 livres. Autre particularité exceptionnelle, l'ensemble de l'habillement du défunt s'élève à 190 livres alors que Louis Elégoët écrit *que celle (la garde-robe) de beaucoup de paysans aisés est estimée à quelques dizaines de livres*.¹³ Yves Le Bras devait avoir fière allure dans son justaucorps (27 livres), une culotte (12 livres) et une veste (15 livres) tous en drap d'El-beuf et un manteau bleu (36 livres). Autre singularité, il possède aussi une perruque et un fusil.

familles des marchands de toiles y inscrivent leurs filles. Parmi elles nous trouvons les Bléas de Keramézec en Ploudaniel et celles de Quilifiry en Trégarantec. Nous pouvons penser que les trois sœurs passent leurs vacances avec leur cousine Marie Renée, elle aussi, probablement, élève des sœurs.

Il faut gérer les biens des orphelines. Ils sont considérables ; nous y trouvons les héritages paternels avec la ferme du Créac'h et d'autres terres à Ploudaniel. Il faut y ajouter les biens fonciers de leur mère, comme la ferme familiale de Kerescars, en Saint-Thégonnec, et une partie des terres de Kerlan en Guidan.

Il faut, tout d'abord, placer l'argent résultant de la vente des biens mobiliers de Kerescars. La tutelle décide que l'argent provenant de la vente des biens meubles délaissés par les dits défuncts (les parents des enfants) seront colloqués savoir les trois quarts entre les mains des dits parents paternels et maternels par égales portions et l'autre quart au dit Hamon Bléas. Le tout pour faire intérêts aux dites mineures à compter depuis les six mois de la vente²⁴. Les nominateurs remplissent quasiment la fonction de banquier. Ce rôle va entraîner la tutelle dans plus de vingt années de procès.

Le compte rendu de tutelle.

L'étude exhaustive de notre tutelle serait un travail de bénédictin. Des centaines de pages de procès se trouvent aux archives départementales du Finistère. Nous n'étudierons que les grandes lignes. Les procès se déroulent devant *la cour de la jriion de l'ancienne comté de Penhoat*, puis en appel, devant la principauté de Léon. Les procès durent plus d'une vingtaine d'années.

Le 1^{er} avril 1729²⁵, les trois orphelines, à l'instigation de l'abbé Tanguy, aumônier des Ursulines, demandent la reddition des comptes de tutelle à l'honorable marchand Hamon Bléas, leur tuteur. Elles commencent par récuser leur curateur Jean Berthou :

Elles (les orphelines) se voient dans la triste nécessité de former leur action tant vers leur tuteur principal que vers les d(ites) parents nominateurs, saisis de leurs biens. Le dit Jan Berthou estant de ce nombre, elles ne peuvent se servir de luy pour leur curateur particulier n'estant pas en état de les autoriser ny pour former leur demande, ny pour quittance les sommes qui se trouveront leur estre dues, c'est pourquoi, elles déclarent nommer pour leur curateur particulier au lieu et place de Jan Berthou, vénérable et discret Guillaume missire Tanguy p(r)être, aumonier des Dames Ursulines."

Elles précisent : *elles ont été informées que la grande partie du produit de la vente faite de leurs biens, après le décès de leur père et mère a été mis entre les mains des parents nominateurs, à condition de le rendre aux dit(tes) demoiselles Bléas, avec les intérêts.*

Hamon Bléas décède le 30 mars 1730. Le compte rendu ne parvient à l'administration financière qu'en 1733. Nous ne

l'avons pas trouvé dans les archives. Par contre l'administration passe en revue les 177 articles du compte ; certains sont acceptés, d'autres sont redressés ou refusés, ce qui est incompréhensible sans le compte original. Nous savons cependant que le tuteur paie 998 L pour les pensions et l'entretien des ayantes et 405 L (soit) 90 L (ne veut rien dire, il doit manquer quelque chose) par an des chambres des ayantes.

Par contre, la conclusion du redressement du compte nous fait découvrir l'importance des sommes en jeu :

Procédant au calcul du dit compte tant en charge que décharge nous avons trouvés monter, sauf erreur de gist à la somme de soixante mille quinze livres dix sols et un dernier; la dépense et reprise à celle de trente et un mille trois cent quarante livres dix neuf sols sept denier ; partant la charge et recharge excédent la dépense et reprise de la somme de quarante quatre mille sept cens livres huit sols six deniers, que nous avons condamnés les déffendeurs et rendant compte de payer, par provisions, aux demandeurs et ayantes avec les intérêts du jour de la demande jusqu'à parfait payement

Les juges dénoncent l'attitude équivoque des orphelines :

Il est indubitable que si la dite Dame de la Palue (Marie Bléas) avait suivi et exécuté à l'égard d'Hamon Bléas l'ordonnance susdatée (1667, titre 29, article 8) elle eut lors trouvé moyen de se faire payer, Hamon Bléas ayant alors plus de quarante six mille de beaux biens.

Encore plus grave, les juges soupçonnent les trois orphelines de favoriser leur cousin et leurs cousines au dépend des parents nominateurs. Nous remarquons, en effet, au bas de l'acte de décès d'Hamon Bléas, les belles signatures des trois sœurs. Nous les retrouvons au bas de l'acte de mariage de Marie Renée, leur cousine germaine, avec Louis Abgral, le 19 février 1737 à Saint-Thonan.

La dame de la Palue et ses sœurs au lieu de procéder à la saisie des biens du tuteur s'amuse à faire une recharge de compte que la dite Dame de La Palue dit avoir porté à soixante mille neuf cent onze livres.

Manifestement les trois sœurs veulent garder de bonnes relations avec leurs cousin et cousine Yves et Marie Renée Bléas, de Keramézec.

Anne, l'aînée, décède en 1739, sans doute jeune religieuse. Jeanne, la benjamine décède le 4 septembre 1741, chez les religieuses ; une autorisation spéciale permet l'inhumation au cimetière des sœurs. Le 24 février 1742 à Lesneven, Marie Bléas des Iles²⁶ épouse Joseph Gabriel du Coëtlosquet. Par autorisation spéciale du vicaire général de Léon, la cérémonie se déroule dans la chapelle du couvent.

A partir de 1740, les relations entre Yves, Marie Renée et Marie Bléas se dégradent. Aucune signature Bléas n'apparaît au bas de l'acte de mariage de Marie Bléas des Iles. Yves décède le 10 février 1740, à l'âge de 29 ans. Jeanne Chopin, son épouse, renonce à sa succession pour essayer de sauver

quelques biens du ménage. Les actes de justice se succèdent :

- pré-inventaire du 11 février 1740.
- inventaire des biens mobiliers d'Yves le 18 septembre 1740.
- vente publique de ses meubles le 14 juin 1741.
- vente publique des *bleds* le 8 août 1741.

Jeanne Chopin décède le 28 décembre 1741. Le pré-inventaire montre qu'il n'a été laissé à la veuve que le minimum nécessaire pour vivre. Une nouvelle vente des *gagneries* se déroule le 13 août 1742.

L'humiliation est à son comble avec l'annonce publique de la vente judiciaire, *laquelle vente avait été publiée à l'issue de l'grand-messe en la paroisse de Ploudaniel.*²⁷

Nous pouvons nous rappeler qu'en l'année 1720 Hamon Bléas et Anne Guillerm tenaient au lieu de G(Ker)amézec, en la paroisse de Ploudaniel, un ménage de campagne le mieux assorti et le plus beau de la paroisse. Notre tutelle calamiteuse met fin à cette industrie toilière artisanale.

Les Bléas disparaissent du village de Keramézec. Il faudra attendre 1765 pour que Marie Anne, la dernière descendante d'Hamon Bléas, retrouve son manoir natal.

Marie Magdelaine Bléas, Dame de La Palue, fournit la déclaration du centième denier²⁸ aux décès de ses deux sœurs, ce document nous révèle l'étendue de ses biens immobiliers, qui sont considérables en voici la liste:

- le moulin de Lescoat en Plounevez-Lochrist, rente : 54 livres
- le lieu noble de Lescoat, 174 "
- maison et dépendances à Lanhouarneau 39 "
- maison et dépendances à Lanhouarneau 90 "
- le lieu de Créac'h-Bras en Ploudaniel 200 "
- l'Isles Tivilty en Ploudaniel 16 livres 15 sols
- l'Isles Tivilty en Ploudaniel 34 " 10 '7 '
- la moitié du lieu de Kerescars en Saint-Thégonnec 228
- le lieu noble de Kerlan 90 "

Total 933 livres 5 sols
Soit en principal 18 665 livres.

Les biens immobiliers de Ploudaniel viennent de l'héritage de son père, les biens de Kerescars, de sa mère.

Quant à ceux de Lescoat et Lanhouarneau, ils sont issus de très vieux héritages du couple : Guillaume Bléas-Marie Adam, parents d'Hamon (l'ancien) du Créac'h et Olivier, de Quilifiry. Nous pouvons penser qu'ils résultent d'un jugement du procès de la tutelle.

Le cas de Kerlan est encore plus complexe. Dans un procès devant la sénéchaussée de Lesneven en 1749²⁹, Joseph du Coëtlosquet, garde naturel de sa fille Marie Joseph, est condamné à payer pour le *rachapt* de son épouse Marie Bléas, 387 livres au duc de Rohan pour les biens roturiers de Kerlan,

364 livres au seigneur de Penthièvre pour les biens nobles et 105 livres à la Dame de Brésal pour un domaine congéable.

Marie du Coëtlosquet hérite donc de sa mère d'une grande partie de Kerlan. Nous pouvons encore y voir une décision des juges. Rappelons que Jean Le Hir, de Kerlan, membre du conseil de tutelle, fils de Guillaume, le plus riche marchand toilier du Haut-Léon, meurt ruiné.

Une famille détruite

Les soucis de la succession d'Hamon Bléas retombent sur ses enfants Yves et Marie Renée, et accessoirement sur Marie Abgrall Abhamon, tutrice de sa fille Marie Joseph, enfant de son troisième mariage. Elle renonce à la succession de son mari.

Nous pouvons penser que les soucis dus aux interminables procès ne sont pas pour rien dans la mort prématurée d'Yves Bléas et Jeanne Chopin. Le collecteur d'impôt de capitation ne trouve à Keramézec que les enfants mineurs avec un domestique et deux servantes ; ils doivent ensemble 9 livres.

Marie Renée Bléas, mariée en 1737 à Louis Abgral, de Créac'hcoadic en Saint-Thonan, accueille sa nièce Marie Anne. Elle y restera jusqu'à son mariage avec Bernard Abjean en 1760.

Marie Abgrall Abhamon se remarie. Sa fille, Marie Joseph, sans doute élevée chez les Ursulines de Lesneven, décèdera au couvent de celles de Rennes.

Le retour

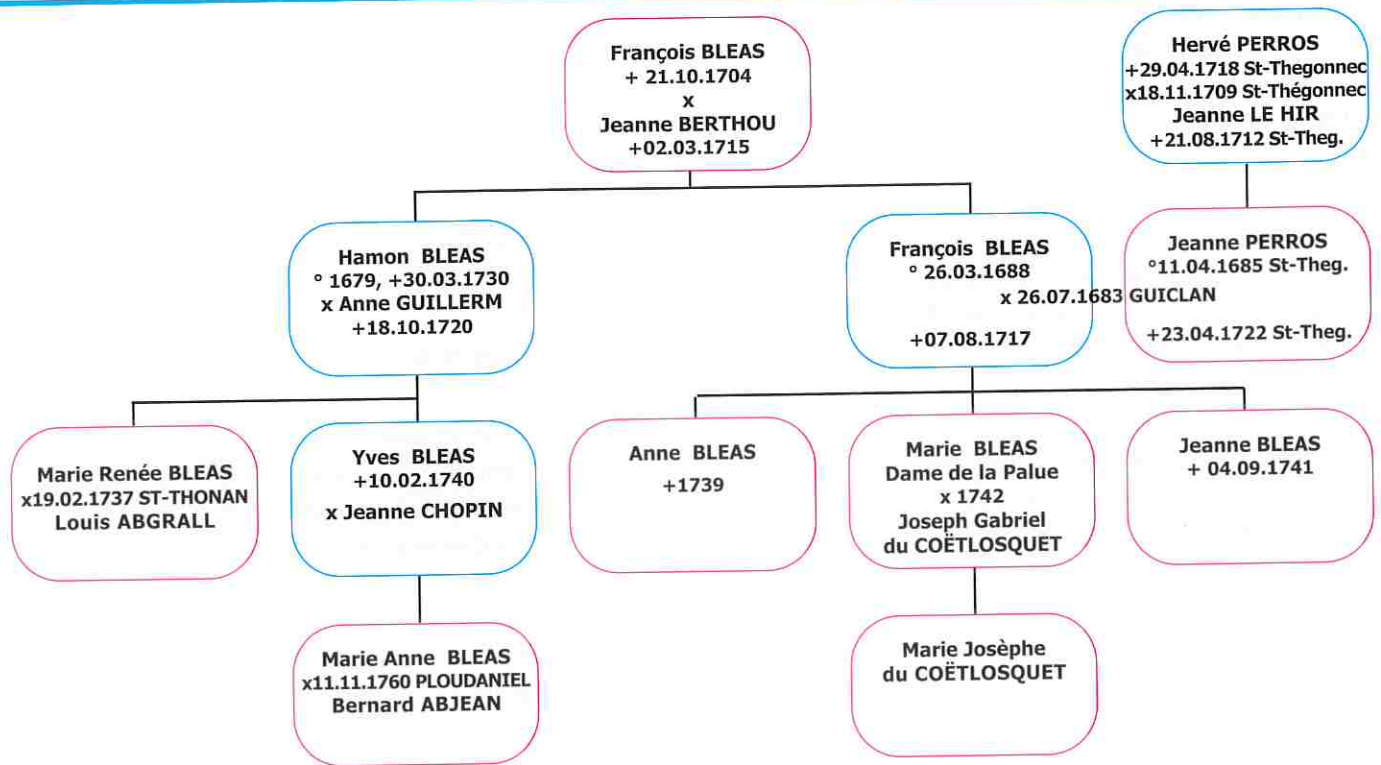
Le 11 novembre 1760 à Ploudaniel, Marie Anne Bléas épouse Bernard Abjean. Le jeune couple s'installe à Kerbriant en Guicquelleau. La famille Abjean y habite depuis le début du XVII^e siècle.

René Abjean achète le *convenant nobl* de Kerbriant, son fils Yves en fait l'aveu en 1652 : *quant au paiement de rachapt acquis par le décès de René Abian et Guillemette Abiven, père et mère du dit Abjean (Yves) on y a satisfait.*

Laurans, Vincent Paul et Bernard s'y succèdent. En 1765, le bail de Marie Martin, veuve d'Olivier Abgrall se termine, Marie Anne, avec son mari, peut de nouveau habiter son manoir natal.

Leurs deux petits-fils, Pierre et Gabriel, vont faire prospérer le village de Keramézec durant le XIX^e siècle. Ils possèdent près de 120 hectares, dont 50 à Keramézec. La moitié provient de l'héritage Abjean et l'autre des Bléas.

Gabriel habite le vieux manoir. Pierre se fait construire une grande maison. Chacun exploite une ferme de 25 hectares. Cinq descendants habitent encore aujourd'hui à Keramézec. ♦



NOTES

- ¹ Jean Miliou Garion, *Saint-Thégonnec. Témoins et acteurs de la construction de l'enclos. XVI^e-XVIII^e*, inédit, 1999, p. 21
- ² Les termes *julod* et *juloded* n'apparaissent que vers le milieu du XIX^e siècle. Certains historiens les utilisent communément pour distinguer les riches marchands toiliers du XVIII^e siècle et les riches paysans du XIX^e siècle du Léon
- ³ Jean Quéniart, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, éditions Ouest-France UNIVERSITÉ, 2004, p.242.
- ⁴ Louis Elégoët, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, PUR, 1996, p. 26.
- ⁵ Jean-Miliou Garion, *Une généalogie de Juloded*, LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère, n°126, juin 2013, p. 44.
- ⁶ Philippe Moal et Marie-Louise Carrer, *A l'origine des "Julots" : les grands marchands-toiliers du Haut-Léon à la veille de la Révolution, mémoire de maîtrise*, Brest, UBO, 1988, 130 pages.
- ⁷ Philippe Moal et Marie-Louise Carrer, op. cit. p. 125
- ⁸ ADF 6 B 383.
- ⁹ En 1720 une livre vaut l'équivalent 11,92 euros (Google). L'équivalent de la fortune de Guillaume Le Hir fait donc : 559 167,20 euros. Mais 1720, c'est aussi la faillite de Law, la livre perd plus de 50 % de sa valeur. par rapport à 1700. Guillaume Le Hir serait alors plus que millionnaire
- ¹⁰ ADF, 6 B 764
- ¹¹ ADF 16 B 820.
- ¹² A partir de 1730 la livre se stabilise pour des dizaines d'années, équivalent alors autour de 15,80 euros (Google) soit, 46 000 livres x 15,80 = 726 800 euros.
- ¹³ Louis Elégoët, op. cit. p. 97
- ¹⁴ Jean Gallet, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes 1992, p. 30.
- ¹⁵ ADLA Nantes, B 1683.
- ¹⁶ ADLA, B 1720.
- ¹⁷ François Abjean, *Un document exceptionnel : l'inventaire des biens immobiliers d'une roturière*, LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère, n°119, septembre 2011, pp. 28-37.
- ¹⁸ Gled :
- ¹⁹ Jean Quéniart, op. cit., p. 245.
- ²⁰ Louis Elégoët, op. cit., p. 55.
- ²¹ ADLA, B 1720.
- ²² ADLA, B 1683.
- ²³ Les filles du couple Bléas-Perros étaient religieuses, à l'exception de Jeanne, seulement pensionnaire du couvent (cf acte de décès), qui aura d'ailleurs besoin d'une permission pour être enterrée dans le cimetière des Ursulines. Quant à sa sœur Anne, aucune trace de sa mort, elle n'est donc pas comptée dans les cinq. Par contre, les quatre filles du couple Bléas-Creff étaient bien religieuses.
- ²⁴ ADF
- ²⁵ ADF, 16 B 933.
- ²⁶ On a tenu à donner un titre à la jeune mariée. Marie Bléas devait être propriétaire dans le quartier des Iles à Lesneven
- ²⁷ ADF, 16 B 676.
- ²⁸ ADF, 24 C 2/33.
- ²⁹ ADF 6 B 764.

Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon : un mystère résolu

par Christian CORRE, CGF n°00671 .

A la lecture de l'article de Kristian Gallic dans *LE LIEN* n° 157, *Comment fut sauvé le trésor de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon au temps de la Révolution*, je décidai de ressortir un vieux dossier que j'avais ouvert il y a de nombreuses années.

Depuis très longtemps j'étudie le patronyme Gorrec, nom de jeune fille de ma mère. Suite à une lecture de jeunesse¹, ma grande interrogation était de savoir si la source du nom se trouvait dans le Finistère ou les Côtes-d'Armor. La question ne sera sans doute jamais tranchée, mais je commençai dès lors la collecte de toutes les informations qui pourraient me donner des indices pour faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Pour remonter le temps, les bases RECIF (Finistère) et GENEARMOR (Côtes-d'Armor) sont bien entendu des incontournables. Mais au fur et à mesure des contributions sur Internet, de nouvelles pistes apparaissent aussi régulièrement.

Retour en 2007

Une enquête sur les inscriptions relevées dans les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon avait été lancée dans le cadre d'un inventaire général du patrimoine. Une mise en ligne des premiers résultats faisait état, parmi la centaine d'inscriptions, d'un simple graffiti : "GORREC : SERP" dans une de celles réservées aux musiciens².

Les auteurs en concluaient :

"GORREC est le nom d'un des musiciens. Mais il n'a eu le temps de graver que les quatre premières lettres de sa fonction SERP. Il le fait, sans doute, vers 1655, quand N. Dufaur officie en la qualité de basse-contre."

Mes réflexions de l'époque étaient alors :

-Il n'y a pas de familles Gorrec référencées dans la région de Saint-Pol-de-Léon avant le XX^e siècle

- Je trouvais l'estimation de la date basée sur un simple graffiti bien hasardeuse (en effet, les soixante-six stalles du chœur en bois sculptées datent de 1510-1520).

- J'avais une lacune sur les instruments de musique anciens.

Après une rapide recherche, je découvrais que le serpent était bien un instrument utilisé autrefois lors des offices religieux.

Mais d'un point de vue généalogique, je ne pensais pas pouvoir aller bien plus loin. On approchait de la limite des registres paroissiaux dans bien des communes. Et si, par chance, ils existaient, les quelques lignes en latin ne donnaient que rarement les professions. Je classai donc le sujet dans le répertoire – à revoir un jour, peut-être !



Joueur de serpent à droite

2020, confinement oblige...

En surfant sur Internet toujours à la chasse de nouveaux Gorrec, je trouvai l'excellent blog de Jean-Yves Cordier intitulé : "Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Les inscriptions des enfants de la psallete"³. Ce blog est à voir absolument, tant pour ses informations pertinentes que pour ses magnifiques photographies.

Le mot "psallete" vient du latin *psallere* qui veut dire chanter des psaumes. Il s'agit de jeunes enfants (généralement six à cette époque) qui sont recrutés pour le chant choral et la formation musicale. Ils sont pensionnaires dans des "maisons de la psallete" avec des règles de vie assez austères.

Je découvris également à cette occasion que les études avaient commencé en 2004 par un mémoire de maîtrise et donné lieu à une thèse de doctorat en 2012 par Florence Piat : *Les stalles de l'ancien duché de Bretagne, de la fin de la guerre de Succession jusqu'au Concile de Trente*⁴.

Dans son blog, Jean-Yves Cordier reprenait les informations de la thèse, qu'il complétait par beaucoup de photographies :

Le siège n° 22.

Il appartient aux sièges des choristes et musiciens 21 à 23 et 54 à 56.

Dossier haut : IAN LE ELAER [LE ALLANER ?]

IRENARD--

Dossier

PICARD

GORREC SERP[ENT]

PIERRE QVEMMENER



Le siège n° 22 (partie basse) dans la cathédrale de Saint-Pol.
(Crédit photo : blog Jean-Yves Cordier)

forme LE GORREC, est attesté dans le Finistère, même si F. Piat lit ici "GARREC".

Ce même siège [n°22] était également celui d'un certain Garrec, qui eut juste le temps de dessiner les lettres "SERP", renvoyant au serpent, instrument de musique de la famille des cuivres dont la forme rappelle effectivement celle du serpent, et qui était utilisé pour accompagner les chœurs lors des offices."

Une visite à la cathédrale Saint-Pol-Aurélien s'imposa à l'été 2020 pour trancher entre Gorrec et Garrec !

Sur place, pas de doute, c'était bien un Gorrec qui avait laissé sa trace pour la postérité (même si, à mon avis, cela était déjà visible sur la photographie ci-dessus).

Comme en 2007, je sais qu'il n'y a pas de Gorrec dans la région de Saint-Pol-de-Léon (via les naissances, mariages et décès). Et là, en fouillant davantage dans RECIF, je regardai si par hasard les parains ne fourniraient pas une piste.

Effectivement, un certain François Ignace Le Gorrec était parrain de François Ignace Luguern le 19 mai 1748 (celui cité dans *LE LIEN* n° 157, qui deviendra prêtre en 1775 et qui contribuera à sauver le trésor de la cathédrale). Mieux que cela, il avait signé très distinctement de sa plus belle plume sur près des deux tiers d'une ligne.

Et des François Ignace, il n'y en a eu que trois, les trois de la même famille et costarmoricains :

- Un décédé à trois mois à La Roche-Derrien le 28 septembre 1742, y né le 10 juin.

- Son demi-frère, né le 28 août 1750 (également à La Roche-Derrien) et décédé le 5 janvier 1791 à Guingamp, paroisse Notre-Dame, qui ne pouvait donc pas signer en 1748 (x 12 septembre 1781 à Guingamp, paroisse Notre-Dame).

- Leur oncle, né le 19 novembre 1726 à Langoat (parrain des deux précédents) et décédé à Tréguier le 18 fructidor an X (5 septembre 1802), qualifié d'ex-musicien).

On était bien loin de la première hypothèse d'un graffiti des années 1650 ! Mais si la piste paraissait bonne, il n'y avait plus qu'à tenter de l'étoffer.

Via le site plenumorganum.org (Organistes, musiciens d'église et artisans de la musique en "Côtes-du-Nord" (avant 1930)⁵, je découvris que François Ignace avait bien étudié la musique à la psallette de Tréguier. De 1734 à 1745, cela veut dire qu'il y passa onze ans de sa vie ! Une très belle formation qui justifiait par la suite d'en faire sa profession. La sélection était faite par concours quand une place était vacante et les candidats pouvaient venir d'assez loin⁶.

François Ignace Le Gorrec est né le 19 novembre 1726 à Langoat (frairie de Kerluder), fils de noble homme maître Jacques, lieutenant de la paroisse et d'honorable femme Anne Guillou. Il prit pour épouse le 10 juillet 1752 en l'église Saint-Jean-du-Baly de Lannion,

Anne Le Gac et ils eurent ensemble au moins six enfants, tous nés à Tréguier (paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive).

Si François Ignace était sûrement notre homme, savait-il jouer du serpent pour autant ? Fallait-il avoir accès aux archives de la psallette de Tréguier ? Toujours est-il que je passais à d'autres recherches en pensant qu'une visite aux archives de Saint-Brieuc était un jour incontournable.

Début 2021, *LE LIEN* n° 157 vient de paraître et reconfinement oblige... Dans l'article de Kristian Gallic sur le trésor de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, il est fait mention de notre François Ignace Luguern, dont justement François Ignace Le Gorrec avait été parrain en 1748. Son dernier livre *Plouvorn, mémoire des lieux et des gens d'ici*⁷, donne quelques informations supplémentaires.

Ma réflexion fut alors de me dire : si François Ignace avait gravé son nom dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, ne l'aurait-il pas fait également dans celle de Tréguier ?

La réponse fut vite trouvée, car Jean-Yves Cordier avait aussi sur son blog une description des stalles de Tréguier⁸. Pour la stalle n° 47, il écrit :

Le chantre Yves Le QUÉMENT est toujours en exercice en 1790 à la cathédrale Saint-Tugdual de Tréguier. Il a 40 ans. Le corps de musique de Saint-Tugdual comprend alors, outre Pierre Charles BOULLAY, maître de musique et organiste, deux serpents, François Ignace LE GORREC et son fils François Isaac LE GORREC, trois "musiciens", lui-même Yves Le QUÉMENT, François LE CORRE et Guy LE GUILLOU [...], ainsi que le "premier chantre" Yves LE GOFF et le "second chantre" Guillaume LE CUN."

Il n'y avait pas de graffiti GORREC à Tréguier (mais comme à Saint-Pol-de-Léon, il y avait aussi des dizaines de noms gravés, identifiés pour moitié)⁸. Mais, de mon côté, je trouvai l'information qui me manquait, François Ignace Le Gorrec jouait bien du serpent. La boucle était bouclée. Il n'y avait maintenant plus aucun doute.

François Isaac⁹, son fils, ne fut pas musicien professionnel comme son père : il avait indiqué comme profession aux naissances de deux de ses enfants (1782 et 1786 à Tréguier Saint-Vincent) celle de procureur fiscal de la juridiction de Lezildry, dépendant du château de Keralio en Plouguiel.

Parmi les questions en suspens, quelles étaient les relations entre Yves Luguern et François Ignace Le Gorrec ? Car pour être parrain de son fils en 1748, il fallait un minimum de confiance. Et à ce stade, nous ne savons pas combien d'années notre musicien costarmoricain a passées à Saint-Pol-de-Léon. La marraine Julienne Luguern, quant à elle, est la sœur d'Yves. Comme lui, elle est originaire de Landerneau, paroisse de Saint-Houardon, et vient s'installer à Saint-Pol.

Yvon Marie Luguern, né le 2 mai 1705 (il est mineur à son mariage), épouse Marie Masson à Saint-Pol-de-Léon le 22 septembre 1728.

Extrait de la base de données *Plenumorganum* pour François LE GOREC

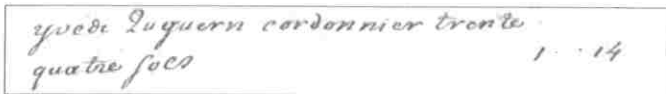
Nom	Parents	Domicile d'origine	Informations diverses	Date	Source
LE GOREC	Jacques LE GOREC et Anne LE GUILLOU	LANGOAT	Reçu enfant de la psallette, 7 ans	1734, 26 juillet	ADCA, 2 G 302
LE GOREC	Jacques LE GOREC et Anne LE GUILLOU	LANGOAT	Congédié de la psallette et aussitôt admis au chœur de la cathédrale de Tréguier	1745, 5 juillet	ADCA, 2 G 302

Julienne Joséphe Luguern, née le 14 décembre 1712, épouse Pierre Dalabardon à Saint-Pol-de-Léon le 27 janvier 1738. Ce dernier signera l'acte de baptême du 19 mai 1748, car Julienne ne sait pas signer.

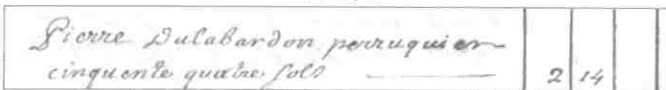
RECIF n'indique pas la profession d'Yves Luguern, qui aurait pu nous donner une piste si elle avait été en relation avec la cathédrale. Un indice est que le parrain de Paul Marie Luguern, un autre de ses fils né le 17 mai 1744, est noble homme Paul Grall, organiste de la cathédrale de Léon. Ce n'est sans doute pas le hasard ...

Le joker est alors de consulter les rôles de capitation de Saint-Pol-de-Léon. C'est un exercice difficile car les registres ne sont que rarement centralisés. Ainsi, pour Morlaix, une partie est aux archives de la ville, une autre à Nantes et le reste à Rennes ! Heureusement, dans mon cas, une partie est maintenant en ligne à partir du site des archives de Nantes...¹⁰. Les deux rôles qui encadrent 1748 sont 1745 et 1749. La recherche est quelque peu fastidieuse car il est nécessaire de tout lire et Saint-Pol est une ville et non un village ! Sur le rôle de 1745, je trouve trois des protagonistes de mon enquête, mais pas de François Ignace Le Gorrec.

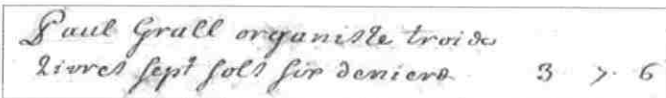
Capitation de 1745



Vue 11/59



Vue 3/59



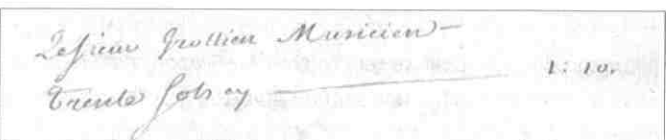
Vue 13/59

Sur le rôle de 1749, Yves Luguern est encore cordonnier. Toujours pas de François Ignace Le Gorrec ! Mais j'ai toutefois trouvé un musicien, ce qui nous donne une idée des revenus de la fonction.

Capitation de 1749



Vue 1/66



Vue 12/66

Personne ne roule sur l'or, compte tenu de l'impôt payé. Mais pour relativiser, François Ignace Le Gorrec, lors du décès de sa dernière fille, à Tréguier le 12 floréal an IX (2 mai 1801), est qualifié de rentier ! Il y a peut-être musicien et musicien, comme aujourd'hui...

Il est dommage que les années 1746, 1747 et 1748 ne soient pas en ligne. Ces documents sont-ils perdus ou archivés, soit à Saint-Pol, soit à Rennes ?

En guise de conclusion,

a) il reste encore des enquêtes à faire sur ces graffitis et des mystères à résoudre. Par exemple, toujours pour la stalle n° 22 (extrait du blog de Jean-Yves Cordier)

Le siège n°22 : appartient aux sièges des choristes et musiciens 21 à 23 et 54 à 56.

Dossier haut :

IAN LE ELAER [LE ALLANER ?] (IAN LE CAER ?)

Le premier patronyme reste à déchiffrer.

Si quelqu'un a un "Jean Le Hélard" (transcription moderne) musicien dans sa famille, je parie que cela est une bonne piste !

b) Les rôles de capitation de Nantes, accessibles en ligne, restent une source à exploiter pour retrouver la profession d'un ancêtre. ♦

SOURCES

¹ *Histoire de Bretagne*, par Alain Raison du Cleuziou et le vicomte Charles de la Lande de Calan, Librairie R. Prud'homme, Saint-Brieuc, 1910.

Section *Saint Yves et la coutume de Bretagne*, p. 39.

"Ce fut très tard dans la soirée que Dom Hamon GOREC, prêtre, administra à Dom Yves le sacrement d'Extrême-Onction et on entendait Missire répondre lui-même aux prières."

18 mai 1303 au manoir de Kermartin près de Tréguier

Plus ancien patronyme Gorrec / Gorec que j'ai trouvé actuellement

² Castel Yves-Pascal, Barbedor Isabelle et Piat Florence, *Stalles médiévales de l'ancien duché de Bretagne*, partie stalles dans la cathédrale Saint-Paul-Corentin, stalles basses, 2006

³ Blog de Jean-Yves Cordier, Y. - Le blog de jean-yves cordier (lavieb-aile.com)

⁴ Piat (Florence), 2012, *Les stalles de l'ancien duché de Bretagne, de la fin de la guerre de Succession jusqu'au concile de Trente*, [thèse : Histoire de l'art], Rennes, Université de Rennes 2, 2012, 2 vol.2.

https://www.academia.edu/34924613/THESE_UNIVERSIT%C3%89_RENNES_2_Les_stalles_de_lancien_duch%C3%A9_de_Bretagne_De_la_fin_de_la_guerre_de_Succession_jusquau_concile_de_Trente

Volume 2 Annexes :

https://www.academia.edu/34924818/THESE_UNIVERSIT%C3%89_RENNES_2_-_Volume_2_-_Annexes

<http://patrimoine.region-bretagne.fr/gertrude-diffusion/recherche/globale?ou=Saint-Pol-de-L%C3%A9on&type=&texte=stalles+>

⁵ *Organistes, musiciens d'église et artisans de la musique en "Côtes-du-Nord"* (avant 1930) – Armor Argoat Plenum Organum

⁶ *Réforme catholique et liturgie en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles : le cas de la cathédrale de Tréguier* - Persée (persee.fr)

⁷ Kristian Gallic : *Plouvorn, mémoire des lieux et des gens d'ici*, autoédition, 2019

⁸ *Les stalles de la cathédrale de Tréguier : les inscriptions des musiciens et des enfants de la psalette*. - Le blog de jean-yves cordier (lavieb-aile.com)

⁹ François Isaac Le Gorrec est né le 5 août 1753 à Tréguier, paroisse de Saint-Sébastien-de-la-Rive, fils du sieur François Ignace Le Gorrec, musicien et marchand de vin, et de demoiselle Anne Le Gac. Il prit pour épouse le 21 octobre 1777 à Tréguier, Julie Mathurine Le Pesant et ils eurent ensemble au moins cinq enfants, nés à Tréguier (paroisses de Saint-Sébastien-de-la-Rive et de Saint-Vincent-de-l'hôpital).

¹⁰ Rôle de capitation de Saint-Pol-de-Léon : Rôles de capitation (loire-atlantique.fr)

Depuis environ huit mois on ne voyait plus la malheureuse¹² ; les voisins parlaient souvent entre eux de cette disparition. Ils apprirent bientôt par les domestiques qu'elle était renfermée. Ils finirent par s'émouvoir d'une séquestration aussi prolongée, et une lettre anonyme fut adressée au procureur de la République à Quimper pour lui signaler ce crime. Ce magistrat transmit cette lettre le 25 courant à la gendarmerie de Pont-l'Abbé et lui donnait l'ordre de vérifier l'exactitude du fait signalé.

Les gendarmes se rendirent le même jour au moulin d'Ellen. Sur leur demande, Le Calvez les conduisit dans un ancien moulin à eau servant aujourd'hui de maison de débarras et située à 50 mètres du moulin actuel. La porte en était fermée à clef et les ouvertures bien bouchées. Dans l'intérieur, un réduit séparé du reste de la pièce par une solide cloison en planches, sans ouverture. La partie supérieure delà cloison était garnie de fagots de ronces et d'aubépine. Ce réduit pouvait bien mesurer trois mètres de long sur deux de large. C'est là qu'était renfermée la malheureuse femme. Sa nourriture lui était passée par une fausse fenêtre pratiquée dans le mur et divisée en deux parties par la cloison.

Emus à cette vue, les gendarmes saisirent immédiatement un levier qui se trouvait là par hasard et enfoncèrent deux planches de la cloison. Une odeur infecte les saisit à la gorge. Elle provenait d'un coin où la malheureuse faisait ses besoins. Quant à elle, ils la trouvèrent couchée sur un misérable grabat et recouverte d'une vieille couette de balle. Pour tout costume, elle avait une mauvaise chemise. Ils essayèrent de lui parler, mais ne purent en tirer que des mots incohérents, parmi lesquels ils crurent distinguer ceux-ci : "Je suis là depuis dix mois". Ils la sortirent de cette prison et la confièrent à la garde de ses domestiques.

Le Calvez fut arrêté immédiatement et interrogé sur les motifs qui avaient pu le déterminer à séquestrer sa femme d'une façon aussi barbare.

Voici dans toute leur crudité ses réponses :

— Je suis forcé de renfermer ma femme de temps en temps, car elle n'est pas sage et je suis fatigué de courir après elle ! Voilà à peu près huit mois qu'elle était où vous l'avez trouvée. Je l'ai sortie quelquefois, mais pas longtemps.

— Par où la sortiez-vous, puisqu'il n'y avait pas de porte dans la cloison ?

Le Calvez ne répond pas, puis :

— Je lui portais ou lui faisais porter à manger trois fois par jour ; tantôt elle mangeait, tantôt elle ne mangeait pas. C'est moi seul qui ai construit la cloison en planches et renfermé ma femme ; mes domestiques ne m'ont pas aidé, seulement ils savaient très bien que ma femme était là.

Le Calvez a été conduit à Pont-l'Abbé et de là transporté à Quimper devant le procureur de la République, qui l'a fait emprisonner dans la maison d'arrêt de Quimper.

La victime de cette séquestration va être soumise à l'examen de M. le docteur Homery, directeur de l'asile St-Athanase.

Le parquet de Quimper s'est transporté aujourd'hui sur les lieux.

29 octobre 1892.

Plouzévé. — On nous écrit :

Tué par sa jument. — Mardi, vers une heure de l'après-midi, le nommé Salaun (Pierre), âgé de 31 ans, cultivateur, demeurant au village de Meslein, passait le rouleau sur ses terres pour les préparer à être ensemencées. Il avait attelé ses deux juments, dont l'une, celle de tête, est jeune et très vive. Salaun, ayant voulu mettre en ordre les harnais, toucha la bête, sans avoir pris la précaution de l'avertir de la voix. La bête, effrayée, lança une ruade qui l'atteignit à la tempe droite et lui fit une horrible blessure. Sa femme, témoin de l'accident, appela son père, qui travaillait dans un champ voisin, et on transporta le blessé à son domicile.

M. le docteur Tanguy, de Piouescat, immédiatement appelé, constata une fracture du crâne et prévint la famille que l'état du blessé était excessivement grave. Il fit un premier pansement et, le lendemain matin, il extirpa de la plaie béante quelques fragments d'os ; mais le blessé perdait ses forces à vue d'oeil. Il est mort ce matin, à une heure.

Salaun laisse une jeune veuve, âgée de 21 ans, et un enfant âgé d'un an.

29 octobre 1892.

Tréflaouénan. On nous écrit : Ecrasé dans son lit.

— Le nommé Jacques Floch, soldat de la classe 1889, au 118^e, à Quimper, arrivait avant-hier en permission de huit jours dans sa famille, au manoir de Coatnempren. Hier soir, à 7 h. 1/2, comme toute sa famille, il se mettait au lit. Il couchait au rez-de-chaussée, près du foyer, contre le pignon de gauche.

À 8 h. 1/2 ou 9 heures, le pignon s'écroulait et couvrait le lit de débris, brisant les meubles. Au bruit de l'écroulement, toute la famille fut bientôt debout, on se mit à l'oeuvre pour arriver jusqu'au lit du malheureux soldat. Sous les débris du mur, l'infortuné cria et demandait du secours.

Les voisins accoururent, travaillèrent aussi au dégagement. Après deux heures de travail, on parvint au lit : le lit ne portait plus qu'un cadavre.

Il y a eu un an le 12 mars dernier, le père de Jacques Floch était mort d'un accident de voiture, à cinquante mètres du même manoir. On supposa que sa voiture avait versé vers neuf heures du soir ; on le trouva le lendemain matin, vers six heures, sans vie, sur le talus de la route.

Nous avons à Tréflaouénan trois manoirs vieux de plusieurs siècles. Celui de Coatnempren sera démoli prochainement. ◆

31 octobre 1892.

¹² Marie Louise Tanneau, °18.10.1852 à St-Jean-Trolimon, fille d'Henri et Jeanne Marie Le Lay, a épousé le 22.11.1876 à St-Jean-Trolimon Jean Louis Le Calvez, cultivateur, °15.03.1852 à Pont-l'Abbé, fils de Jean Marie et Catherine Le Signour. Marie Louise Tanneau est décédée le 19.09.1915 à Morlaix (internée à l'hôpital psychiatrique) et Louis Le Calvez est décédé le 10.05.1924 à Pont-l'Abbé.

Enfants du couple : - nés à Pont-l'Abbé : Marie-Louise, °22.04.1879, +22.06.1882 ; Marie Jeanne, °20.06.1880, +24.06.1882 ; Jean Louis, °10.04.1881, +12.04.1881 ; un garçon anonyme, +10.04.1882 ; Pierre Jean, °04.05.1883, x27.10.1907 à Treffiat à Anne Nédélec, Mort pour la France 25.10.1918 à Jarville (54) ; une fille anonyme, +27.10.1885 ; - nés à Plouneour-Lanvern : Jean Marie, °16.05.1888, Mort pour la France 12.09.1914 à Monterreault Fault Yonne (77) ; Louis Marie, °09.08.1891, +15.08.1891. Un bilan atroce : 2 enfants morts-nés, 4 morts en bas âge, les deux garçons survivants tués à la guerre, l'un à 35 ans, l'autre à 26 ans, et leur mère décédée "chez les folles"...

¹³ Pierre Salaun, fils de René et de Louise Irrien, est né le 11/11/1861 à Mespaul, a épousé le 11/11/1888 à Plouzévé Marie Françoise Ollivier, née le 02/04/1871 à Plouzévé, fille de Claude et de Françoise Breton. Marie Françoise Ollivier s'est remariée le 27/05/1894 à Plouzévé à François Paul Trévien.

¹⁴ Jacques Marie Floch, né le 10/12/1869 à Tréflaouenan (Coatnempren), fils de Jean Marie, cultivateur, et de Catherine Creach, décédés. Note : En garnison à Quimper, en permission de 8 jours dans ses foyers.

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



sommaire

Nos joies, nos peines	p. I	Questions des adhérents / Entraide	p. XVII
Nouvelles des Antennes	p. II et III	Les reconnaissez-vous ?	p. XVIII
Agenda / Mise à jour des comptes Généabank	p. III	Mise à jour Recif de Septembre à Novembre 2021	p. XIX à XXI
Nouveaux adhérents	p. IV et V	Appel à articles	p. XXI
Compte-rendu Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire	p. VI à VIII	Assemblées Générales 2022 au CGF	p. XXII à XXIV
Rapport moral et d'activité 2020	p. IX à XIII	Renouvellement adhésion 2022	p. XXV à XXVI
Rapport financier	p. XIV	Elections 2022 au CGF	p. XXVII
Vers un retour à la vie d'avant...	p. XV à XVI	Affiche du 8 ^e Grand Salon de la généalogie de Paris (XV ^e)	p. XXVIII

nos joies, nos peines

Naissance :

Mme Marie-Claude BREBION CGF7937 B est heureuse de vous annoncer la naissance le 12 juillet 2021 à Clamart de Rafaël, son arrière-petit-fils, fils de Marion BREBION et de Mickaël LAMAS.

Nos félicitations aux parents et grands-parents et nos vœux de longue et heureuse vie au bébé.

Décès :

Madame Nicole CREACHCADEC, épouse de Jean CREACHCADEC (CGF14004 B) est décédée le 25 avril 2021.
Monsieur Daniel TANGUY (CGF 11111 B) est décédé le 13 mai 2021 à Brest à 72 ans.
Monsieur Joseph ROUDAUT, père de Gil ROUDAUT (CGF 3957 B) est décédé à Brest le 19 août 2021 à l'âge de 85 ans.
Madame Alice PODEUR née PARC, mère de Dominique PODEUR (CGF 6060 B) est décédée le 1er septembre 2021 à Brest.
Madame Jacqueline GUILLERM, mère de Yann GUILLERM (CGF 5757 B) est décédée le 3 septembre 2021.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN
vos demandes d'insertion dans le n° 161 :**

17 FÉVRIER 2022

nouvelles des antennes

antenne de Brest

Noël approche.

La « trêve des confiseurs » fournira peut-être à notre vieille planète une période de répit et de calme.

En compagnie de vos proches, je vous souhaite de passer ce jour de fête dans la joie. Etre seul à cette époque de l'année est une bien triste chose.

L'année 2022 se profile aussi à l'horizon.

Une bonne santé est le vœu premier de chacun, surtout avec en ce moment l'épidémie de la Covid-19. Durant l'hiver 2020-2021, la grippe a été pratiquement inexistante et nous n'avons guère entendu parler de bronchiolite du nourrisson et de gastro-entérite. Se laver plus fréquemment les mains a certainement aidé à ce phénomène. Du coup, faisons en sorte que ce geste-barrière devienne une bonne habitude.

Pour profiter de la vie, un peu de prospérité ne nuit pas. Je formule le souhait que vous ayez de quoi vous faire plaisir et vivre décemment. Nul besoin d'ailleurs pour cela de posséder des mille et des cents.

J'espère aussi que cette année nouvelle vous apportera petits et grands bonheurs pour agrémenter vos journées.

Après ces vœux généraux, je vous souhaite également, avec notre base RECIF que les bénévoles alimentent chaque jour, de fructueuses et satisfaisantes recherches généalogiques.

Le Conseil de gestion se joint à moi pour vous présenter ses vœux de joyeux Noël et une bonne année 2022.

Michel Durose
Président

antenne de Morlaix

Bonjour à toutes et à tous,

Enfin nous retrouvons la chaleur du contact humain et relationnel, j'espère que cela va durer..... L'Assemblée Générale du CGF organisée par l'antenne de Morlaix s'est particulièrement bien déroulée, 75 personnes présentes, et 70 sont restées pour participer au repas suivant la réunion. Réunion chaleureuse et amicale et c'est avec plaisir que nous avons retrouvé nos amis de Brest et de Quimper.

Les journées portes ouvertes du 2 et 3 octobre dernier ont été fructueuses, il faut pour cela remercier le quotidien le Télégramme qui nous assure une très large couverture médiatique pour la tenue de cet événement et un grand merci à tout le groupe du Conseil de Gestion qui a contribué à la réussite de cette manifestation. 29 nouveaux adhérents rejoignent le CGF.

C'est avec plaisir que nous avons validé la candidature de deux nouvelles personnes au sein du Conseil de Gestion, ce ne sont pas des petites nouvelles, mais des généalogistes chevronnés et bien connus, Patricia Gaudé ancienne secrétaire de l'antenne, et Serge Hameury, mon prédécesseur en tant que Président d'antenne. Au nom du Conseil de Gestion, je leur souhaite la bienvenue pour leur « retour au bercail ». Ce précieux renfort va contribuer à

renforcer l'équipe, et apportera un nouveau dynamisme, la porte reste ouverte pour d'autres candidatures.

Début 2022, nous allons réaliser des ateliers d'initiation ou de perfectionnement pour l'utilisation de Récif et pour la compréhension des logiciels Hérédis et Génétique. Pour participer à ces ateliers, dont la date sera précisée ultérieurement en fonction du nombre de candidats, veuillez vous inscrire à l'antenne. J'espère que vous serez nombreux à venir participer, une bonne connaissance de Récif et de l'utilisation d'un logiciel de généalogie sont les conditions essentielles pour parvenir à mener à bien vos recherches.

La réouverture des permanences est effective depuis le premier septembre. Après un début des plus calmes, nous sentons un frémissement de reprise en ce qui concerne la fréquentation.

Au début de l'année nous allons reprendre les Assemblées Générales annuelles d'antennes, j'espère que vous serez nombreux à venir y participer. Les dates seront communiquées dans les renseignements pratiques du lien.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Thierry Noirel
Président

antenne de quimper

Je vais être très bref.

Pour nous à Quimper, l'année 2020 paraissait bien s'annoncer : plein de nouveaux adhérents, plein de nouveaux ateliers, une équipe photo nouvellement formée qui commençait à se roder en mairie....

A la place, on a eu la fermeture de l'antenne ! Et cela a duré jusqu'en septembre 2021...

Comme on avait cru apercevoir une éclaircie en octobre 2020, on avait programmé un trimestre d'ateliers, deux conférences et organisé avec les protocoles de rigueur une ouverture de l'antenne. Huit jours plus tard, il a fallu tout arrêter !

Restons positifs : nous avons pu travailler chez nous, continuer les saisies sur Gael, faire nos recherches à domicile et on redémarre prudemment les activités de l'antenne.

Nous recrutons des volontaires pour tenir les permanences, faire les photos en mairie (formation et matériel fourni), participer au comité d'antenne et au conseil d'administration du CGF. Faites-vous connaître auprès de nous.

Bonne fin d'année 2021 à tous et, espérons le, bonne année 2022.

Christian Bolzer
Président

agenda

MANIFESTATION OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

VIII^e GRAND SALON DE LA GÉNÉALOGIE,
Mairie du XV^e Arrondissement de Paris,
16, 17, 18 ET 19 MARS 2022
31 RUE PÉCLET, 75015 PARIS
(ENTRÉE LIBRE)

DATE LIMITE DE RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS :
JEUDI 6 JANVIER 2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANTENNES :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANTENNE DE BREST : Samedi 15 janvier 2022 à 14 h 00
salle des Conférences de la Mairie de l'Europe, 31 rue Saint-Jacques 29200 BREST

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANTENNE DE QUIMPER : Samedi 22 janvier 2022 14h 30
à la Maison des Associations au 1 allée Mgr Jean-René Calloc'h 29000 QUIMPER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANTENNE DE MORLAIX : Samedi 5 février 2022 à 14h 00
salle socio-culturelle de Ploujean, 17 rue de l'Aérodrome 29600 MORLAIX

MISE À JOUR DES COMPTES GENEABANK

Les prochaines mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 6 janvier 2022 (pour le premier trimestre 2022)

Jeudi 7 avril 2022 (pour le deuxième trimestre 2022)

Jeudi 7 juillet 2022 (pour le troisième trimestre 2022)

Jeudi 6 octobre 2022 (pour le quatrième trimestre 2022)

nouveaux adhérents

18686B	CLABAUT Evelyne	76130 MONT ST AIGNAN	DIRAISON, CEVAER (Collerec)
18687B	PICART Martine	29200 BREST	CLOAREC, OLLIVIER, BIZIEN (Plouzévédé, Tréflaouéan, Berven, Saint-Pol-de-Léon, Roscoff)
18688Q	DRUARD ALLARD Joy	78260 ACHERES	GOFF, DOUSSAL, COËFFIC, MEILLOUR (Rédéné)
18689M	PORCHIER Annette	85300 CHALLANS	PICART (Pleyber-Christ)
18690Q	PRAJOUX Alice	71320 MONTMORT	
18691Q	LE DREN Marilyn	49140 MONTREUIL SUR LOIR	LOLLIER, DREN, NAVENNEC, CORVELLEC (Spézet, Lopérec, Plounévezel, Poullaouen)
18692B	KERJEAN Michel	47150 MONSEGUR	KERJEAN (Guipavas et environs)
18693Q	LE DREZEN Annie	29730 TREFFIAGAT	
18694Q	LE DREZEN Jacques	29730 TREFFIAGAT	
18695M	CUEFF Agnès	29670 TAULE	YHUEL (Rédéné)
18696B	LE CICLÉ Bruno	8900-049 VILA NOVA DE CACELA PORTUGAL	BERNICOT, LE CICLE (Guipavas)
18697M	FAYE Sébastien	78160 MARLY LE ROI	
18698B	ELIES Jacqueline	29200 BREST	LANDUREN, PRAT, MESTRIC, LE GALL, BERTHELOT, ELIES, GENTIL
18699B	BEAUFILS Eric	97480 ST JOSEPH ILE DE LA REUNION	CHOQUER (Loc-Eguiner-Ploudiry) / GUEGUEN (Plougourvest)
18700M	TROADEC Marie-France	56860 SENE	GESTIN (Landivisiau)
18701Q	BRACKE Véronique	95220 HERBLAY SUR SEINE	NADAN, FORLOT, GUIFFANT
18702B	GOFFINET Marie-Thérèse	76520 FRANQUEVILLE ST PIERRE	JACQ, MARSEILLE / MASRELIEE / MARSELIER
18703M	LE ROUX Florence	75015 PARIS	
18704B	HAMON François	29820 BOHARS	HAMON (Landivisiau) / FRERE, GUYOMARCH (Saint-Derrien) / MILIN, TREBAOL (Guilers) / ROLLAND (Pencran)
18705B	RENOUER Marcelle	26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX	HERVE, EUZEN, THORAVAL, MADEC, DANIEL, LE MOAL (Collerec, Plouyé)
18706B	SALAÜN Patrick	30230 RODILHAN	SALAUN, CANN, LE REST, JEZEQUEL, ABALLEA, KERFOURN, PETTON (Brest, Lambézellec, Saint-Frégant, Lannilis, Guissény, Trégarantec, Plouvien, Lesneven, Saint-Méen, Plouider, Ploudalmézeau)
18707B	RAGUIDEAU Marie Josèphe	29200 BREST	
18708Q	LE BERRE Pascal	27930 DARDEZ	BERRE, HORELLOU, TYMEN, REUN
18709M	GARNIER Nathalie	38190 FROGES	LE POUPON / POUPON, LE SAUX, GUILLOU / LE GUILLOUX, ISAAC / YSAC (Poullaouen) / LAOUR / LE NAOUR, LOZACH (Scrignac)
18710Q	ORMEA Joëlle	16000 ANGOULEME	CABELLEC, KERIAZO (Arzano) / CONAN (Bannalec, Quimperlé, Trélivalaire, Tréméven) / MAHE (Mellac, Quimper, Quimperlé, Rédéné, Le Trévoux) / AMATON (Quimper) / AUMONT, PUILLANDRE (Quimperlé) / GOULVEN (Rédéné) / MAO (Saint-David) / JAMBON (Tréméven)
18711B	POULIQUEN André	29460 HANVEC	POULIQUEN (Hanvec, Saint-Eloy, Irvillac, Le Tréhou, Ploudiry, Saint-Sauveur, Commana, Plounéour-Menez)
18712M	LEPORHO Françoise	34400 SATURARGUES	MEVEL, LAPOUS, LE BOHEC, KERMABON, CARROF, NICOLAS, MOYOU, TROADEC (Sainte-Sève, Saint-Pol-de-Léon, Garlan, Taulé, Pleyber-Christ, Morlaix)
18713Q	LAFOND Nathalie	R3X 2G4 WINNIPEG CANADA	MOAL, LABOUS, DERRIEN, BOZEC
18714Q	SCAEROU Bernard	29350 MOELAN SUR MER	SCAEROU, CORNOU, CORRE
18715Q	MONGREVILLE Martine	72600 ST LONGIS	LIDEC (Gilligomarc'h)
18716M	LEPAN Marie-Thérèse	74600 ANNECY	BOUSSOUGANT (Concarneau) / GUENNOU (Plougastel-Daoulas, Hanvec, Sizun) / COSTIOU (Névez, Trégunc) / Pennec (LE) (Melgven, Concarneau)

18717B	BRUMMER Guenther	D-65510 IDSTEIN ALLEMAGNE	PENNANECH, RIOU, LE ROUX, LE STUM
18718B	GOURMELON Elisabeth	29260 LESNEVEN	GOURMELON (Crozon) / LE RU NICOLAS (Plouzané, Lanrivoaré, Plougouzel, Ploumoguer)
18719B	CARQUET Claire	29200 BREST	CARQUET, CARDIET (Quimperlé, Brest)
18720B	LABAT Dominique	77100 MEAUX	LE GOFF, DERRIEN, PENQUERCH, LAIC (Bannalec, Kernével)
18721Q	LE GOFF Hubert	74890 FESSY	JESTIN, POULIQUEN, LE GUERN (Landivisiau, Brest)
18722B	PAYET Julie	31170 TOURNEFEUILLE	PEOCH (Plomeur, Tréfiagat) / STEPHAN (Penmarch)
18723Q	GUENEC René	29000 QUIMPER	CORRE, JACQ, QUEINEC, JEGOU, KERANTIEC
18724Q	LABAT Anne Marie	33100 BORDEAUX	ARGOUARCH (Brest) / MALLEGOL (Hanvec) / KERJOSE (Quimper) / MONCUS (Morlaix)
18725B	MICHEL Jocelyne Marie	21240 TALANT	PERES, DEGUIGNET, SALAUN, JEGOU, TANGUY
18726B	PESTY Guillaume	29200 BREST	SCOARNEC, VALAME, CLOAREC, MAOLLIC (Douarnenez) / JAOUEN (Camaret-sur-Mer, Saint-Thois) / PINSON, GAIC (Quimper)
18727Q	PINSON Samantha	29100 DOUARNENEZ	CHIQUEL, POUUMELEC / POMMELEC, QUEMENEUR, ROLLAND, MADEC (Saint-Vougay, Plouzé-vedé, Saint-Renan)
18728Q	MARCHADOUR Anne	29760 PENMARCH	LE FAOU (Plovan) / GOFF (Pouldreuzic)
18729Q	CHIQUEL Jean-Claude	95250 BEAUCHAMP	MALLEJAC, QUERE (Plougastel-Daoulas)
18730B	FAOU Eric	22770 LANCIEUX	LARRIDON, GUILLAUME, TREUSSART (Berrien, Locmaria-Berrien, Poullaouen)
18731B	LE GROS Carol	42310 LA PACAUDIERE	CONAN, LE MEN, GOURHAËL, BIDON, KERMOAL (Quimper, Guengat, Plogonnec, Scaër)
18732M	RINDOFF Katia	91460 MARCOUSSIS	LE CORRE, COLLETER, CAOUREN, MORVAN (Scrignac, Berrien, Saint-Jean-du-Doigt)
18733Q	CONAN MATHIEU Nathalie	29170 FOUESNANT	GUELLEC, JAOUEN (Plogastel-Saint-Germain, Plouzévet, Plonéis)
18734Q	LE CORRE Jacques	44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Famille DENIS de KEREDERN de TROBRIAND
18735Q	KELLER Maryvonne	11210 PORT LA NOUVELLE	LE COAT (Bohars, Plouguin, Guipronvel, Recouvrance, Bourg-Blanc, Guilers)
18736Q	SÉNANT Michelle	29000 QUIMPER	Ploujean
18737B	LE COAT Axel	63000 CLERMONT FERRAND	LE ROUX (Landivisiau) / MALGORN (Plounéventer)
18738M	ISSAVERDENS Antoine	29600 MORLAIX	MANACH, LOUZAOUEN (Plouzané, Plouguerneau, Guipronvel) / LE HIR (Ploumoguer)
18739B	DE LA VILLEFROMOIT Sophie	29840 PORSPODER	FLEUTER
18740B	LE ROUX Philippe	22110 PLOUNEVEZ QUINTIN	LE GALL, VIGOUROUX, DREVILLON, MENESGUEN
18741B	MARIE Jacqueline	22100 BRUSVILY	BLEUZEN
18742Q	FLEUTER CALVEZ Laurianne	56390 BRANDIVY	BELLOUR, LE GUERN, LE COSQUER, GUEZELOU, CLECH (Lanmeur, Saint-Jean-du-Doigt, Plouezoch, Morlaix)
18743Q	SAJUS Marc	78360 MONTESSON	KERGOAT (Saint-Sauveur)
18744B	LE GALL Catherine	29860 PLABENNEC	MOREAU, POUILLAOUEC (Plougouzel)
18745Q	BLEUZEN Pascal	75011 PARIS	COSTIOU (Brest)
18746Q	LE MEUR Elisabeth	29170 FOUESNANT	
18747M	BELLOUR Riwan	75014 PARIS	
18748M	DERRIEN Maryvonne	22860 PLOURIVO	
18749B	MOREAU Bertrand	29217 PLOUGONVELIN	
18750M	DANIELLOU François	33600 PESSAC	

compte rendu de L'assemblée générale extraordinaire

Une modification de certains articles des statuts du C.G.F. est devenue obligatoire pour continuer à faire vivre notre association.

Les statuts actuels (titre II, article VI) prévoient que toute modification apportée aux statuts doit être faite dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Au cours de celle-ci, le projet de modification tel qu'il a été défini par le Conseil d'Administration a été présenté et soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le projet des nouveaux statuts a fait l'objet d'une publication dans la revue Le Lien n° 158.

Tous les adhérents à jour de cotisation au moment où se

tient l'assemblée extraordinaire sont invités à y participer (à savoir, les adhérents de 2021).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du CGF s'est tenu à Châteaulin le 25 septembre 2021.

Le quorum de l'assemblée générale extraordinaire, prévu dans les statuts, n'était pas atteint.

Une seconde assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 23 octobre 2021.

Celle-ci s'est déroulée en présence de 74 adhérents. Après l'étude du projet de modification des statuts, celui-ci a été adopté. (72 votes pour, 2 votes contre, 0 abstentions).

compte rendu de L'assemblée générale

2020 sera une année historique à plusieurs titres, à titre personnel, familial, amical, relationnel dans le travail et associatif. Depuis mars 2020, entre confinement et reconfinement, restrictions de tout ordre et pass sanitaire, les activités associatives ont été freinées dans leur élan et leurs possibilités de recevoir leurs adhérents.

Aujourd'hui, nous organisons l'assemblée générale de l'association qui aurait dû se tenir en mars 2021.

Nous vous présentons donc le rapport moral et financier de l'année 2020.

La XXXXI^e Assemblée générale de l'association, organisée par l'antenne de Morlaix s'est tenue à Penzé en Taulé le samedi 23 octobre 2021 en présence de 335 adhérents présents ou représentés, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire, qui a validé la modification des statuts de l'association.

M. Thierry Noirel, président de l'antenne de Morlaix, souhaite la bienvenue à l'assistance et invite le secrétaire général, M. Thierry Martin, a présenté le rapport moral de l'année 2020. Sa teneur est rapportée aux pages IX à XIII du présent numéro.

M. Alain Gaudé, trésorier de l'association, présente ensuite le rapport financier de l'année 2020 (voir page XIV).

A l'issue de cette présentation, Alain Gaudé rend compte du rapport du contrôleur des comptes par intérim, Serge Hamoury en l'absence de M. Henri Drivas, l'exactitude et la sincérité des comptes présentés.

Soumis à l'approbation de l'assistance les deux rapports ainsi présentés sont acceptés à l'unanimité.

Le Président du CGF rend hommage à Jean Toulhoat, Jean Caroff et Bernard Le Gouil, disparus lors de ces derniers mois, qui ont tant œuvré pour notre association.

La parole est ensuite donnée aux trois présidents d'antenne, Michel Durose pour Brest, Thierry Noirel pour Morlaix et Christian Bolzer pour Quimper. Chacun d'eux fait le bilan des activités et des actions qui ont été menées durant les années 2020 et 2021, années marquées par la pandémie, dans leurs antennes respectives et présente celles envisagées pour 2022.

Le Président du CGF, Jean-François Pellan prend ensuite la parole :

Notre secrétaire général vient de vous dresser le bilan de ce que fut l'année 2020. Il est inutile que je revienne dessus. Je me propose de vous faire part de quelques réflexions sur

le futur de la généalogie, car les lignes ont beaucoup bougé en peu de temps.

Evoquer l'avenir, suppose tout d'abord de se pencher sur le passé pour comprendre tout ce qui est intervenu depuis plus de 40 ans, comprendre le présent et essayer de deviner ce qui nous attend. Vaste programme me direz-vous.

Il y a une bonne quarantaine de cela, il y avait des personnes qui faisaient de la généalogie souvent de façon solitaire. Il est apparu rapidement la nécessité de se regrouper en associations. A partir de là sont nées diverses idées qui ont abouti à dépouiller les registres de l'état civil, de faire des relevés sur papier, de faire de la formation, de mettre sur pied des rencontres et des salons généalogiques, d'éditer des revues. Au départ peu était proposé et les cotisations étaient souvent ridicules. C'était donc la période du papier, du scotch et du blanco pour corriger les erreurs sur les relevés. Les associations au départ se sont toujours réfugiées dans des cotisations de faible niveau, lesquelles ne permettaient pas de faire face au besoin. Le résultat en a été la vente de relevés sur papier, grâce au développement des photocopieurs. Une petite musique commerciale venait de naître.

Sur ce, est arrivé le Minitel et son 3615, qui permettait de vendre des données. Cela demandait de la technicité que n'avaient pas les dirigeants des associations, dont la plupart n'appréhendait guère la modernité informatique et n'avait pour horizon que la bonne vieille feuille de papier. La société SWIC, de Laurent Fordant, a proposé aux associations de mettre sur Minitel leurs relevés et de les rétribuer. Cette société s'est donc présentée comme étant un prestataire offrant un service particulier aux associations qui n'avaient pas la technicité nécessaire. Certaines associations n'ont pas hésité longtemps devant la manne financière qui les attendait et se sont fait pas mal d'argent.

Exit le minitel avec l'apparition d'Internet et le développement de l'informatique de bureau. La société SWIC abandonne le Minitel et propose alors d'héberger les relevés informatisés des associations pour les vendre moyennant des abonnements. Là encore force est de constater que les équipes dirigeantes des associations n'ont aucune connaissance informatique ni compétence technique et restent dans la contemplation de la feuille de papier ! Qu'importe, puisque Swic est une société qui prête ses services. Les royalties continuent d'être partagées et beaucoup d'associations y trouvent leur compte et ne mènent alors aucune réflexion sur l'avenir, ce qui n'est pas le cas alors au CGF, qui refuse toute approche financière concernant la mise en ligne de ses relevés, d'où le choix à l'époque de Geneabank.

La Fédération Française de Généalogie pour ne pas être en reste ne réfléchit guère plus sur le sujet lance son propre système de vente de relevés des associations fédérées qui le souhaitent dans une application qui s'appelait « Bigenet ». La vente se faisait alors à l'acte.

La petite musique commerciale continuait de faire son œuvre tranquillement, que ce soit avec des associations fédérées ou non.

Il y a une vingtaine d'années une association se crée sous le nom de Geneanet. Très rapidement, son fondateur, Jacques Le Marois, constate que pour se développer il lui faut adopter la forme commerciale. Il est informaticien, a plein d'idées excellentes et son premier schéma associatif transpire un peu dans le commercial qu'il met en place, avec des parties libres et gratuites et d'autres payantes qui font vivre sa structure.

À la même époque, se crée une autre société Notre Famille.com, qui a plusieurs activités dont l'une est consacrée à la généalogie. Cette société, présidée par Toussaint Roze, rachète alors SWIC et continue le schéma alors mis en place par Laurent Fordant, c'est-à-dire de se présenter comme un prestataire au service des associations. Tout va changer, quelques années plus tard, lorsque le dirigeant de N. Famille. Com vend une partie de ses actifs et se recentre uniquement sur la généalogie et décide de passer à une vitesse supérieure.

Entre temps les services d'archives ont commencé à mettre en ligne les numérisations des actes de l'état civil et des registres paroissiaux. Tranquillement, sans bruit, cette société va absorber les images des services d'archives pour les confier à un prestataire afin de les indexer.

Du jour au lendemain, on voit donc cette société, d'une part, concurrencer les associations avec ses indexations auxquelles sont liées les photos des actes et d'autre part, rendre furieux les services d'archives dont le monopole est battu en brèche. Un bras de fer va opposer les archivistes et cette société, qui entre temps a pris le nom de Filae, qui en sortira gagnante suite à l'évolution de la législation.

Les services d'archives n'avaient rien vu venir. Il en est de même pour les associations dont certaines continuent de mettre leurs relevés à disposition, mais voient surtout tous les mois leurs royalties en baisse. Filae a pratiquement indexé tout l'état civil du XIX^e siècle et a commencé de traiter les paroissiaux du XVIII^e siècle. Je ne sais quelle est la qualité des indexations de ces périodes, car certains registres ne sont pas toujours bien écrits. Fera-t-il un jour l'indexation des périodes antérieures au XVIII^e siècle ?

Voilà où le manque de réflexion des dirigeants associatifs de l'époque, leurs désirs de gagner petitement des sous pour leurs associations a mené aujourd'hui la généalogie associative. Ils ont créé ce qu'il faut pour que des associations disparaissent ou pour le moins vivotent ! Ce fut sans doute du fleuret moucheté entre les associations et les sociétés commerciales, mais les grandes gagnantes en sont finalement ces

sociétés.

L'histoire pourrait en rester là, mais Geneanet a lancé une opération souterraine d'achat des actions de Filae, qui lui a permis de monter à environ 45 % du capital de son concurrent, qui a bien sûr réagi et mis en place les instruments juridiques pour contrer l'OPA. Filae s'est rapproché de My Heritage une société israélienne, dont le capital est détenu en grande partie par un fonds américain. Le changement d'échelle a été tel, que Geneanet s'est retrouvé, petit poucet dans l'opération et pour faire le contrepoids au mastodonte qui s'implantait en France s'est vendu à Ancestry, société américaine, l'autre poids lourd du secteur.

Les égos des deux dirigeants étant ce qu'il est, faute d'avoir pu conclure une alliance entre elles, les deux principales sociétés commerciales françaises sont devenues peu ou prou américaines et leurs dirigeants vont devenir des salariés tout en empochant quelques millions d'euros au passage suite à la vente de leurs actions.

Les sociétés commerciales purement françaises ont donc disparu du paysage généalogique de l'hexagone. La généalogie commerciale française est donc morte. La généalogie commerciale en France est sous obédience américaine. C'est une vision de la généalogie qui m'apparaît, par certains côtés, bien loin de la nôtre.

Reste à savoir comment les clients de Geneanet et de Filae prendront la chose. Certains l'ont très mal vécu, car après avoir travaillé gratuitement en fournissant des données à Geneanet, elles ont eu l'impression d'être cocufiés, en ayant travaillé pour le roi de Prusse qui a engrangé moult millions d'euros. On promet à ces clients que les tarifs n'augmenteront pas, qu'ils vont avoir plus de données à disposition. C'est bien connu, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Prenons rendez-vous dans quatre ou cinq ans pour faire le point sur ce qui ce sera effectivement passé. Croire que des sociétés financières ne voudront pas de retour sur investissement me paraît bien illusoire.

En tout cas, Geneanet et Filae ont monté en quelques années deux belles sociétés et c'est une réussite industrielle pour leurs deux dirigeants.

De généalogie purement française, il ne reste donc que la généalogie associative, avec ses hauts et ses bas.

Les travers que j'ai décrits plus haut, à savoir l'impossibilité pour les associations de vouloir mettre en commun leurs données, continueront de se perpétuer. La Fédération française de généalogie n'a jamais pu promouvoir une ligne claire sur l'échange gratuit de données entre les associations, ce qui peut se comprendre vu l'hostilité de certaines. Dommage...on ne peut que le déplorer.

Venons-en au CGF maintenant, qui depuis plusieurs années est assez atypique dans le monde généalogique français avec plus de cinq mille cinq cents adhérents.

Ceci a sans doute été possible, parce que nous avons eu une approche différente de bien des associations.

Nous avons depuis fort longtemps refusé la vente des relevés et souscrit à Geneabank, qui a été un formidable levier de développement de notre association, jumelé à une revue de qualité. Dans les premières années de notre adhésion à Geneabank, c'était chaque année, 500 adhérents de plus...d'où une belle montée en puissance de notre association.

Les sociétés généalogiques commerciales se sont développées grâce à l'informatique. Il en a été de même pour le CGF, qui a eu la chance d'avoir en son sein quelques talents en la matière. Un grand merci au pionnier Robert, puis à Dominique, Jean-Pierre et Pierre, car sans eux nous n'en serions pas là. Regardez ce que nous proposons :

- RECIF, qui dépasse les 10 700 000 relevés et sa liaison avec les références biographiques

- BAGAD, avec les nombreuses généalogies déposées et ses possibilités de cousinage entre adhérents ou avec des célébrités

- Les bases spécialisées (Horsec, papetiers, sabotiers)
- Les registres matricule
- Les dépouillements de la série B
- Des chroniques sur les communes
- La liaison entre les relevés et les photos des actes (AD29 ou nos photos)
- Les extractions très ciblées sur le fichier des décès de l'Insee
- Un forum gratuit et ouvert à tous
- Des lettres d'information au moins une fois par mois, voire deux fois
- Et enfin une revue attractive

La clé de la réussite des sociétés commerciales a reposé sur l'informatique. Il ne peut en être que de même pour les associations. A cet égard, je souhaite insister sur notre approche des choses concernant les relevés.

Les sociétés commerciales ont tendance à proposer une multitude d'informations non triées. C'est un peu l'aiguille dans la meule de foin. Vous avez une avalanche de noms et prénoms, et de propositions diverses d'actes qui sont ou ne sont pas en cohérence avec ce que vous cherchez.

Pour moi, l'ordonnancement doit se faire autour de l'individu et relier tous les faits et actes le concernant. Vous avez certainement remarqué qu'autour de l'acte de naissance, le CGF a mis en place des références biographiques et chaînons d'actes. On passe donc de la notion de documents épars et variés à celle de l'individu à qui l'on va rattacher des moments de sa vie, de son parcours. Ce que je peux qualifier de Tout pour Un, change considérablement l'approche de la généalogie. Il faut imaginer l'ancêtre comme au centre d'une toile d'araignée qui va être alimentée à partir des fils qui s'appellent relevés d'actes d'état civil ou de paroissiaux, articles dans des revues ou des livres, décorations, registre matricule, documents en provenance de la justice, des impôts, actes notariés, photos ou portraits, etc. Soyez le tisserand, qui tisse les toiles qui permettent avec certitude de lier entre eux tous les éléments de vie d'un individu à partir, a priori, de son acte de

naissance en Finistère ou à défaut de son acte de mariage ou de décès. C'est ce qu'il va falloir systématiser dans le futur dans la logique d'un ordonnancement bien compris et dépasser le constat d'une généalogie qui ne repose que sur les trois actes de naissance, mariage et décès.

Une association comme la nôtre doit avoir, par ailleurs, pour but une spécialisation poussée sur notre département. Nous n'avons pas encore fini de tout dépouiller les registres de l'état civil ou des paroissiaux, mais on commence à en apercevoir le bout. L'avenir sera donc dans des dépouillements ciblés et bien particuliers que ne pourrons pas mettre en œuvre les sociétés commerciales, de façon à apporter des renseignements inédits sur la vie de nos ancêtres pour permettre à chacun de tisser la toile que je viens de décrire.

Les associations ne survivront que dans la spécialisation face aux mastodontes généalogiques américains. Nous avons en Finistère une petite longueur d'avance et c'est celle là que nous allons développer pour que des généalogistes aient toujours envie de nous rester fidèles ou de venir chez nous.

Il serait bon que les généalogistes réfléchissent toutefois à ce que doit être leur engagement.

Méditons sur les définitions :

Une association est un groupement de personnes réunies dans un dessein commun, à but non lucratif.

Une société commerciale a pour objet l'exécution à titre principal d'actes de commerce.

A partir du moment où l'on est membre d'une association, il est normal de la faire progresser en mettant à son profit sa force de travail et son talent, là où on excelle. A l'opposé, il est tout à fait anormal de travailler gratuitement pour une société commerciale. A quoi cela rime-t-il de faire des relevés, de donner des photos, de déposer sa généalogie à des sociétés pour leur faire gagner de l'argent ?

A tous ceux qui font des relevés d'actes, de registres matricule ou autres, des photos dans les archives ou les mairies, qui nous remettent leurs généalogies, qui s'investissent de façon désintéressée : un grand merci, car ces adhérents ont compris ce qu'était le CGF et l'importance de l'engagement associatif.

Merci pour votre écoute.



Une assemblée très attentive

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020

1 / Évolution des adhésions

Au regard des statistiques, l'année 2020 fut une belle année et les effectifs de notre association ont augmenté significativement.

Ces chiffres seront à analyser sur une période 2020-2021 pour plus d'objectivité.

a - les nouveaux adhérents

Les confinements ont mis à l'arrêt tous les salons tant locaux que nationaux.

Nous avons pu assurer, bien sûr, nos portes ouvertes en octobre 2019, qui ouvrent l'année de cotisation 2020. Le salon de généalogie Paris 15 a lui aussi pu se dérouler en mars 2020, et a été le dernier organisé de l'année.

Les différents salons prévus ont été annulés.

En octobre 2020, nous n'avons pas pu organiser nos portes ouvertes.

Tous ces événements ont impacté beaucoup l'arrivée de nouveaux adhérents en 2020 et surtout en 2021.

En 2020, 589 nouveaux adhérents ont rejoint le CGF contre 633 en 2019 (564 en 2018)

Pour information, en 2021, nous avons eu, à ce jour, 463 nouvelles adhésions.

b - les renouvellements et non-renouvellements

En 2020, 790 adhérents ont quitté l'association, soit 14,45 % de notre effectif total. Ce chiffre est relativement stable au cours des années.

Il est à mettre en parallèle au nombre de re-adhésion des membres de l'association présents en 2019. 4676 adhérents de l'année 2019 ont repris leur adhésion, soit 85,55 %. Ce chiffre caractérise la forte fidélité de nos adhérents que nous remercions pour leur confiance.

c - Retour d'anciens adhérents

En 2020, 366 anciens adhérents (contre 267 en 2019) ont repris leurs adhésions. Nous avons pris ou repris contact avec les anciens adhérents par un envoi régulier de lettres d'information.

Le confinement de mars 2020 et cette période inédite d'inactivité forcée ont favorisé ce retour d'anciens adhérents.

d - Evolution des effectifs du CGF :

En 2018 et 2019, le centre généalogique du Finistère avait vu ses effectifs augmenter. En 2020, le nombre de cotisations a à nouveau progressé dans ce contexte singulier.

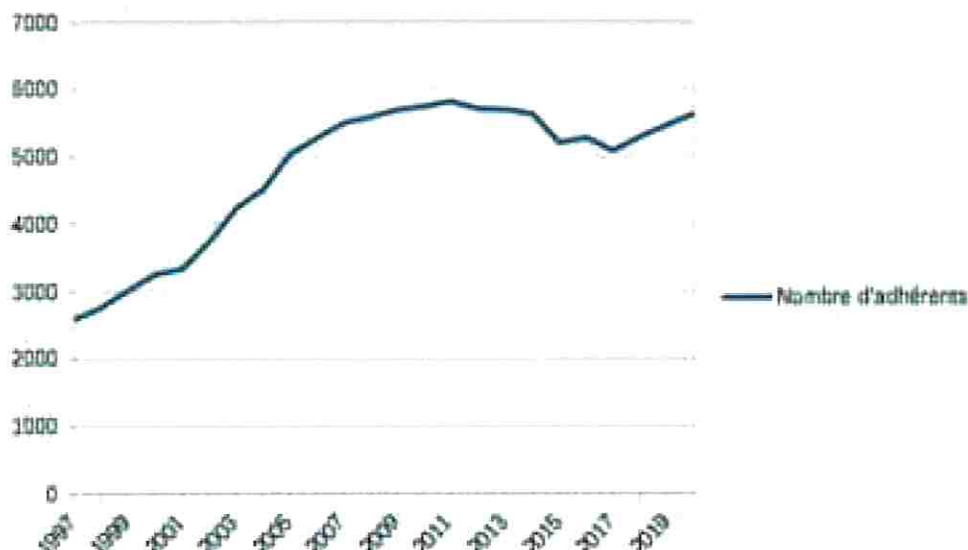
Au 31/12/2020, le nombre d'adhérents payants est de 5 631 (contre 5 467. Nous enregistrons donc une hausse de 164 adhérents.

Le CGF compte également 23 adhérents dits "gratuits" constitués par des institutions (mairies, Archives, ...) et par les associations avec lesquelles un échange de revue est effectué.

Ainsi, au final, le CGF compte 5 654 adhérents en 2020.

Le CGF est la plus importante association départementale de France. Elle représentait à elle seule environ 10 % des effectifs de la Fédération française de Généalogie en 2020.

Evolution de nos effectifs, de 1997 à 2020 :



Le CGF maintient ses effectifs dans le contexte compliqué que nous connaissons, non seulement de pandémie, mais surtout de concurrence avec les acteurs commerciaux du monde généalogique.

Notre association ne vit que de ses adhésions. Nous n'avons pas d'autres moyens de financement. Chaque année, nous rappelons que vos adhésions permettent de financer nos différents projets, la mise en ligne de nos bases, de payer les salaires et charges sociales de nos deux employés, de régler les factures courantes des antennes, et d'éditer la revue trimestrielle : « Le Lien » .

Au CGF, comme dans tout le monde associatif, il n'y a pas d'actionnaires, de dividendes, de rachat de capital..., à la différence des entreprises commerciales

Le dernier numéro d'adhérent attribué pour l'année 2020 est le numéro 18 272.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nouveaux adhérents	612	460	459	455	435	564	633	589
Nouveaux adhérents (en % par rapport à l'effectif)	10,70	8,13	8,81	8,62	8,55	10,66	11,57 %	10,46 %
Retour d'anciens adhérents	134	128	129	217	156	280	267	366
Retour d'anciens adhérents (en % par rapport à l'effectif)	2,34	2,26	2,47	4,11	3,06	5,29	4,88 %	6,50 %
Adhérents non renouvelés ou décédés	764	654	1034	602	784	640	723	790
Adhérents non renouvelés ou décédés (en % par rapport à l'effectif)	13,36	11,56	19,85	11,41	15,41	12,09	13,22 %	14,45 %
Adhérents n-1 ayant renouvelés en n	-	-	4 602	4 606	4 494	4 448	4 561	4 676
Adhérents non renouvelés ou décédés (en % par rapport à l'effectif)	-	-	82,08 %	88,44 %	85,11 %	87,40 %	86,24 %	85,55 %
Nombre total d'adhérents au CGF (payants)	5698	5630	5208	5279	5086	5290	5467	5631
Gain d'adhérents	- 14	- 68	- 422	+ 71	- 193	+ 204	+ 177	+ 164
Gain d'adhérents (en %)	- 0,25	- 1,20	- 7,50	+ 1,36	- 3,66	+ 4,01	3,35 %	3,00 %

Détail par cotisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
cotisants à 18 €	431	402	376	336	327	312	313
cotisants à 26 €	16	12	9	10	18	14	7
cotisants à 44 €	5 183	4 794	4 894	4 740	4 945	5 141	5 311

Bilan par antenne	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Nombre total d'adhérents payants 2019 (% d'adhérents par rapport à l'effectif total du CGF)	1 966 (36,96 %)	1 078 (19,71 %)	2 423 (44,32 %)	5 467
Nombre total d'adhérents payants 2020 (% d'adhérents par rapport à l'effectif total du CGF)	2 046 (36,33 %)	1 081 (19,19 %)	2 504 (44,46 %)	5 631
Gain d'adhérents en 2020	+ 80	+ 3	+ 81	+ 164

2 / Agenda 2020 du CGF et de ses antennes

Les assemblées générales des antennes de Brest, Quimper et Morlaix ont eu lieu respectivement les 11, 18 janvier et le 1^{er} février 2020.

Le CGF a tenu son assemblée générale le 8 février 2020 à Châteaulin, organisée par l'antenne de Quimper, en présence de 274 adhérents présents ou représentés.

Le conseil d'administration s'est réuni les 22 février et 24 octobre 2020.

Les membres bénévoles des conseils de gestions des antennes se sont également réunis (dans les locaux, puis par caméra interposée) pour organiser le quotidien des antennes, assurer les permanences pour la distribution des relevés, assurer le bon fonctionnement des bibliothèques, prévoir des ateliers de généalogie, des conférences. Les membres du comité de lecture se sont également réunis pour que le Lien soit diffusé normalement.

Le CGF a donc fonctionné pendant les confinements mais malheureusement, l'accès aux antennes a été impossible compte tenu des restrictions sanitaires. L'antenne de Brest a pu ouvrir ses locaux en septembre et octobre mais celle de Quimper et Morlaix n'ont pas pu accueillir de public de mars 2020 jusqu'à début septembre 2021.

Nos ateliers de formation ont eu lieu jusqu'en mars, et n'ont pas pu reprendre à la rentrée de septembre 2020. Nos différentes interventions en mairies, bibliothèques ou clubs dans différentes communes ont été suspendues.

Les conférences programmées de Mme Lenaig Pelé et de M. Hervé Torchet ont été annulées.

Nos traditionnelles portes ouvertes n'ont pas eu lieu en octobre 2020 et n'ont pas pu être reportées.

Chaque année, le CGF participe activement à diverses manifestations nationales pour nous faire connaître et faire découvrir nos dernières innovations.

Les bénévoles ont donc présenté le CGF les 5, 6 et 7 mars 2020 au grand Salon de la Généalogie à la Mairie du XV^e arrondissement de Paris. Les salons de Saint Nazaire, de Dinard et de Créhen ont été reportés.

Nous avons "tenu", à distance, un stand au Salon Virtuel de Généalogie du 27 juin 2020. Le salon Virtuel consistait à présenter en vidéo conférence les associations. A cette occasion, des contacts ont été pris. Une démonstration de la base Recif a été possible. Ce premier salon a été victime de son succès. Il était difficile pour les visiteurs de se connecter.

Nous n'avons pas pu participer au second Salon de la Généalogie, organisé par la FFG. Le CGF a décidé de ne pas cautionner les choix qui ont été ceux de la Fédération.

- le Forum

Si les antennes ont été dans l'obligation de garder portes closes, le forum est resté ouvert en 2020. L'accès à celui-ci est gratuit et ouvert 24h/24h. L'inscription est gratuite et ouverte à tous.

Pour rappel, pour le forum : vous choisissez votre nom d'utilisateur (en général nom et prénom) et votre mot de passe (que vous seul pouvez connaître), il est différent de celui qui vous est attribué pour accéder au portail RECIF.

Grâce au forum, les nouveaux adhérents ont pu poser des questions pour débiter dans l'usage de nos outils de recherche et éviter certains pièges.

Merci aux bénévoles du forum d'avoir pu ainsi pallier à l'impossibilité des antennes d'aider les adhérents en direct dans les locaux.

Pour mémoire :

Le CGF a créé ce forum, gère sa partie informatique, l'héberge sur une plateforme dédiée et assure son financement pour sa pérennité. Il met ce service gratuitement à disposition de tous les généalogistes.

Le Forum du CGF : <https://forum.cgf.bzh/forum/phpBB3/index.php>

3 / Notre revue trimestrielle « Le Lien » et la lettre d'information :

Le comité de lecture fait appel aux bénévoles pour participer à l'équipe de rédaction du Lien, qui effectue un grand travail de relecture et de mise en page.

Sur le site, dans la rubrique spécifique du Lien, vous pouvez retrouver les sommaires des Liens depuis le n°1. Sur le portail Recif, vous avez le résumé succinct de chaque article.

En complément du Lien, la lettre d'information est dorénavant bi-mensuelle. Nous avons pensé que, pendant la période de confinement, il était important de communiquer de façon plus régulière avec les adhérents de l'association pour signifier nos difficultés d'ouverture des antennes et présenter aussi les actions qui étaient toujours d'actualité, même dans ce contexte.

Ces lettres d'info sont transmises aux adhérents actuels, ainsi qu'aux anciens adhérents qui n'ont pas re-adhérer depuis 2005 et aux personnes intéressées par la généalogie et l'histoire locale dans le Finistère. Un peu plus de 8 000 personnes sont destinataires des lettres. 70 % des adhérents actuels prennent connaissance du courriel. Si vous ne recevez pas la lettre, veuillez à vérifier dans vos spams. Merci de nous préciser votre nouvelle adresse électronique.

A travers ces lettres, nous informons des mises à jour régulières de notre base Recif, des catalogues de photo d'acte, des nouveautés que le CGF et ses bénévoles développent. Nous avons une rubrique sur les cousinages de célébrités, grâce à la base Bagad. Nous faisons référence à des anciens articles du Lien et aux événements et actualités du monde généalogique.

4 / Retrait du CGF de la Fédération Française de Généalogie pour 2021 :

Suite à des désaccords importants sur la politique suivie par la Fédération Française de Généalogie, le CGF a décidé de mettre en suspens l'adhésion de notre association à la FFG.

La décision a été validée par le conseil d'administration le 24 octobre 2020.

Un courrier a été adressé au bureau de la Fédération pour expliquer nos points de désaccords.

Le conseil d'administration pourra revoir sa position en fonction des réponses que la Fédération pourra donner.

5 / Les projets du CGF :

A - En 2020, l'objectif des 10 millions des relevés d'acte dans la base Recif a été atteint :

En 2020, nous avons intégré 561 152 nouveaux relevés (355 261 en 2019). A la fin de l'année 2020, la base RECIF comporte :

- 5 041 411 naissances

- 1 314 022 mariages

- 4 112 344 décès

Soit un total de 10 467 777 relevés d'actes (9 906 625 en 2019).

Nous pouvons remercier ce travail immense de toutes et de tous, adhérents actuels et anciens qui ont œuvré, et qui œuvrent quotidiennement pour enrichir notre base de recherche.

Les mises à jour de la base sont effectuées tous les débuts de mois, sauf en période de vacances. A chaque nouvelle mise à jour, un document détaille les nouveautés par commune. Le catalogue complet de la base est mis à jour également tous les mois, sur le site du CGF, sur le portail Recif. L'information est aussi présentée sur la lettre d'info.

Chaque année, la base Recif évolue aussi dans sa présentation, pour rendre les recherches des adhérents plus faciles, plus efficaces. A partir de nos relevés d'acte, les adhérents ont accès, directement, à plus de la moitié des photos des actes : photos numérisées réalisées soit par les Archives Départementales, soit par le CGF.

En 2020, une des nouveautés a été de préciser par des icônes AD, AM ou CGF si des photos en ligne étaient disponibles pour un relevé d'acte dans le premier tableau de résultat avant d'échanger des points Généabank.

B - La nouvelle version de Gael (Gestion des actes en ligne) :

Gael est le logiciel qui permet aux bénévoles de saisir les actes et donc d'alimenter la base Recif.

La nouvelle version, dite Gaelic, a été livrée par Dominique Podeur le 18 septembre 2020. Une formation spécifique a été organisée à l'attention de notre salarié Michel Paugam, qui voit ainsi ses fonctions évoluer.

Avec cette nouvelle version, le saisisseur bénévole va saisir deux dates, celle de l'événement et celle de la transcription. Il pourra intégrer les accents et les c 'h.

Gaelic est surtout un outil précieux pour les gestionnaires d'antenne qui organisent le dépouillement avec l'équipe de bénévoles.

C - Les références Biographiques :

La base Recif est interactive. Ainsi vous pouvez, vous aussi, ajouter des références biographiques et des photos d'ancêtres.

En 2020, plus de 65 000 références d'inscrits maritimes ont été incorporées dans les références biographiques sur nos relevés des actes de naissance.

Il n'y a pas de renvoi sur la vue numérique du dossier, comme cela existe pour les registres matricules. Néanmoins, vous aurez la cote au Service Historique de la Défense de Brest, ce qui vous permettra de vous rendre dans le service et de trouver le dossier de votre ancêtre marin immédiatement.

D - La Base Insee et les Avis d'obsèques :

A partir des fichiers des personnes décédées, établis par l'INSEE depuis 1970, disponibles sur Internet, l'équipe informatique du CGF propose une interface qui permet de faire des requêtes sur l'ensemble des fichiers, soit sur 24 millions de lignes, qui portent sur l'ensemble de la France. Ce programme est disponible en libre-service sur notre portail Recif.

Les avis d'obsèques du Télégramme depuis 2006 représentent environ 400 000 avis. Nous avons décidé d'intégrer ces avis aux infos du fichier Insee, et non pas à la base Recif pour garder notre base la plus fiable possible.

E - Les célébrités dans la base Bagad :

En 2020, nous avons intégré un nombre important de généalogies de célébrités dans les domaines de la musique, du cinéma, de la politique, du sport : des stars nationales et même mondiales, telles que Alain Delon, Céline Dion, Roselyne Bachelot, Justin Bieber pour les plus jeunes. Des cousinages inattendus entre diverses célébrités se sont ainsi

révélés. Si vous avez déposé votre généalogie dans BAGAD, grâce aux programmes qui vous sont proposés, vous pouvez peut-être cousinier avec l'une de ces célébrités.

Si vous n'avez pas déposé votre généalogie dans BAGAD, vous pouvez nous adresser votre fichier Gedcom. C'est très simple et expliqué sur notre site. Sachez que les informations de moins de 100 ans ne seront pas lisibles par d'autres adhérents. Au CGF, nous respectons les obligations légales à la différence de certains sites en ligne qui laissent des données confidentielles à la portée de tous, contrairement aux recommandations de la CNIL.

F - Le projet Photo CGF :

Le projet « photo CGF » nécessite un budget annuel d'environ 12 000 € pour l'hébergement chez notre prestataire. C'est un important investissement financier.

A partir d'une requête sur RECIF, une icône « CGF » vous indique sur notre relevé l'existence de cette photo d'acte réalisée par les bénévoles du CGF.

La liste des communes couvertes par nos photos est régulièrement mise en ligne sur le site du CGF et sur le portail Recif afin de vous informer complètement.

Grâce aux équipes mises en place dans les antennes, de nouvelles photos ont été intégrées. Si vous souhaitez participer à ce projet et faire des photos, vous pouvez contacter votre antenne.

L'antenne de Morlaix a piloté ce projet et a proposé sa méthodologie. Pierre Roudaut et Jean-Pierre Hervet ont mis au point un applicatif pour renommer les photos et mis en place un inventaire des photos faites et restant à faire pour bien suivre les équipes de photographes.

En conclusion :

Le CGF a donc encore progressé, innové pendant l'année 2020 et ce malgré la pandémie et les confinements. C'est grâce aux bénévoles !

Chaque année, nous cherchons des nouvelles compétences, des nouveaux bénévoles pour venir soutenir nos équipes en place, pour faire des relevés ou des photos pour intégrer l'équipe de rédaction de la revue, pour accueillir les adhérents dans les antennes et aussi animer des ateliers, le forum, ...

Même si vous êtes loin du Finistère, vous pouvez proposer votre aide. Cette année, via la lettre d'information du CGF, nous avons sollicité les adhérents pour faire des dépouillements sur des thèmes bien précis (comme par exemple, les matricules Napoléon). La réponse a été immédiate. Nous remercions les adhérents qui se sont proposés dans ces nouvelles indexations.

Cet appel au bénévolat est particulièrement important cette année.

N'hésitez à nous contacter, le CGF a besoin de vous !

Nous sommes tous acteurs et actrices de notre association !



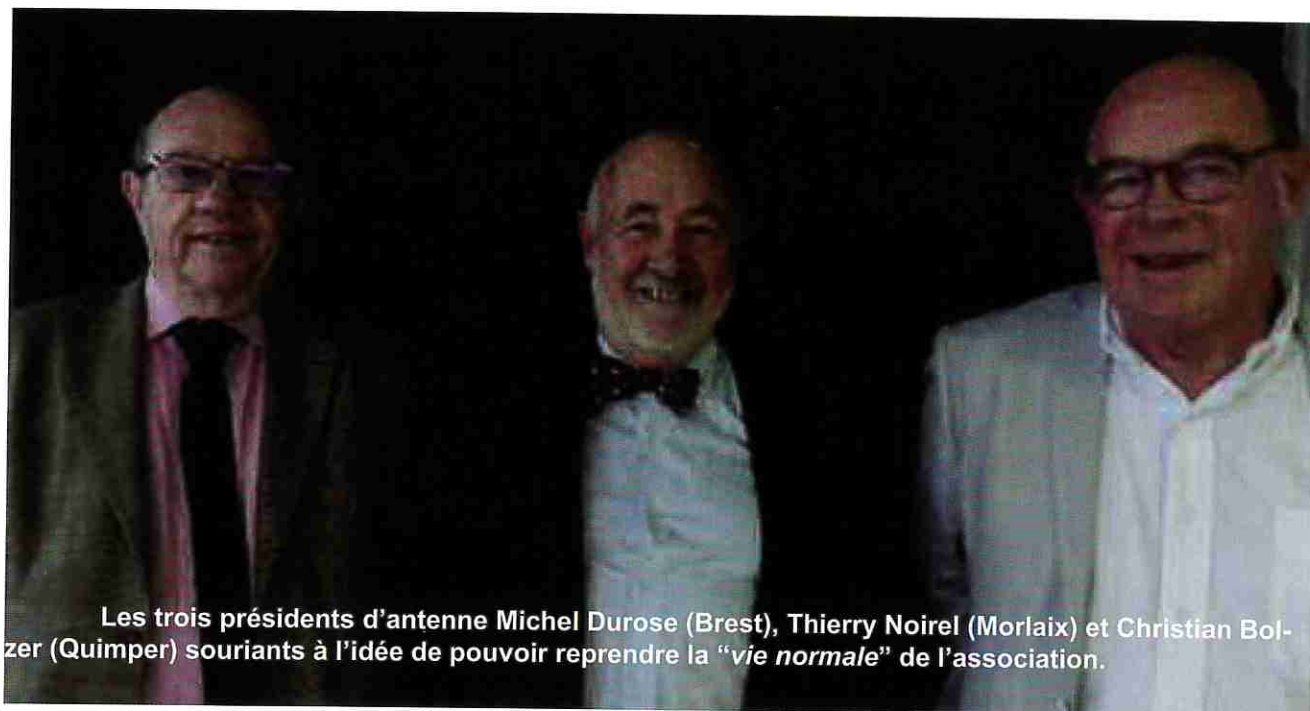
Les intervenants de gauche à droite : Christian Bolzer (président de Quimper), Michel Durose (président de Brest), le président du CGF Jean-François Pellan (debout), Thierry Martin (secrétaire général), Thierry Noirel (président de Morlaix) et Alain Gaudé (trésorier).

Rapport financier année 2020

Etat des recettes nettes 2020 du CGF	CGF	Brest	Morlaix	Quimper	Totaux	Budget prévu
COTISATIONS	245 050	- 44	- 120		244 886	200 000
DROITS D'ENTRÉE	8 260				8 260	9 000
VENTES DIVERSES		818	239	133	1 190	20 000
VENTES LIENS	181				181	
DONS	346			70	416	
PRODUITS FINANCIERS	1 267	37	7	874	2 185	4 500
AUTRES		1 878		1 913	3 791	
TOTAUX	255 104	2 689	126	2 990	260 909	233 600
ADHERENTS					5 631	5 300

Etat des dépenses nettes 20120 du CGF	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAUX	Budget prévu
SALAIRES ET CHARGES	80 048			1 843	81 891	81 800
" LE LIEN" ET EXPÉDITION	80 308				80 308	70 000
IMPÔTS	731				731	1 000
INVESTISSEMENTS, LOC. MAT	1 355	6 789	2 426	1 572	12 142	0
LOCATION LOCAUX				1 579	1 579	
MAINTENANCE, ENTRETIEN		1 122	457	424	2 003	1 000
COMMUNICATION	16 161	1 651	1 180	1 832	20 824	19 000
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	17 168			5 543	22 711	0
FÉDÉRATION COTISATIONS	11 377			110	11 487	9 500
DÉPLACEMENTS	4 487		653	2 764	7 904	12 000
ASSURANCE	1 193				1 193	1 200
FOURNITURES	253	379		350	982	900
DOCUMENTATION		341			341	100
DIVERS FRAIS ANTENNE	100	401	232	1 670	2 403	2 000
FRAIS FINANCIERS	1 304		51	19	1 374	1 100
BUDGET ANTENNE						29 800
TOTAUX	214 485	10 683	4 999	17 706	247 873	229 400
BUDGET REEL 2020		16 000	9 800	14 000		

vers un retour à la vie d'avant...



Les trois présidents d'antenne Michel Durose (Brest), Thierry Noirel (Morlaix) et Christian Bolzer (Quimper) souriants à l'idée de pouvoir reprendre la "vie normale" de l'association.



Dominique Podeur et Pierre Roudaut, deux des informaticiens du CGF se retrouvent pour discuter des améliorations et autres innovations à apporter aux bases du CGF



Reportage photographique de l'assemblée générale de Geneviève Bergot-Jaouen (CGF 9102 B)

Questions

160 - 1 : Charles NEDELEC et Marguerite GUDOU

Recherche date et lieu du mariage à Plomeur ou environs vers 1675 entre Charles NEDELEC et Marguerite GUDOU. Leur fils Henri se marie à Plomeur le 07.02.1709 avec Marguerite COUPA..

160 - 2 : René CORCUFF et Hélène LOUSSOUARN

Recherche date et lieu du mariage à Plonéour ou environs vers 1660 entre René CORCUFF et Hélène LOUSSOUARN. Leur fils Jean se marie probablement à Plonéour vers 1690 avec Jeanne ROUET.

160 - 3 : Pierre HENAFF et Louise LOCH

Recherche date et lieu du mariage à Peumerit ou environs vers 1665 entre Pierre HENAFF / LE HENAFF et Louise LOCH. Leur fils Alain se marie probablement à Peumerit vers 1685 avec Catherine HENAFF..

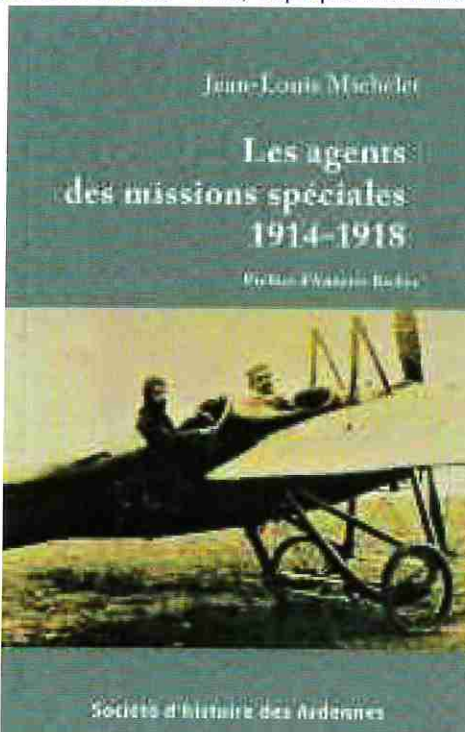
M. Claude Constantin CGF 14640 Q
claude.constantin100@orange.fr

entraide

Je recherche des informations concernant Nicolas Pierre GRENET, né le 10 juillet 1776 à Rouen (Seine-Maritime), fils de Guillaume et Marie Anne VIOLETTE. Entré dans la Marine en 1791 comme mousse, il est chef de timonerie en 1808, sous-comite des chiourmes de 1812 à 1815, retraité de la Marine en 1818. Selon mes informations, il aurait été fait prisonnier au combat du Finistère et conduit sur les pontons d'Angleterre. Je ne connais pas les dates de sa capture ni celle de sa libération. Comment et où pourrais-je obtenir ces informations ?

Jean-Pierre KERLEROUX CGF 661 B
jpkkerleroux@orange.fr

J'ai effectué de longues recherches sur l'occupation et la résistance de 14-18. La famille de mon père, qui fut président des Bretons de Paris, explique mon intérêt de longue date au "Lien".



Mon grand-père Louis Busson, Lorientais ayant été fusillé comme résistant en 1916, j'ai écrit des articles sur ce sujet dans la presse ardennaise.

Lors de mes recherches, j'ai rencontré entre autres deux Finistériens qui ont eu pendant cette guerre une histoire exceptionnelle et méconnue. Je viens aussi de publier un livre intitulé "Les agents des missions spéciales 1914, 1918" pour lequel je peux envoyer un formulaire d'achat à la Société d'Histoire des Ardennes.

Je souhaite écrire pour le Lien un article concernant ces deux Finistériens dont l'histoire est à la fois exceptionnelle et absolument méconnue, je souhaite avoir si possible des photos et des documents sur leur histoire, surtout avant ou après cette guerre.

Il s'agit de Pierre Claquin, né à Mahalon, à Ty Moguel, le 16 septembre 1890 et de Jacques Marie Cloâtre, né à Plouarzel le 3 janvier 1884, résident à Kerkerre (Ouessant), tous deux du 2^{ème} régiment d'infanterie coloniale, 5^{ème} compagnie (on note aussi parfois, leur appartenance au 19^{ème} régiment d'infanterie de Brest).

Je remercie d'avance ceux qui pourront m'aider.

Jean-Louis MICHELET CGF 11083 Q
jlmichelet@orange.fr

Les reconnaissez-vous ?

Je cherche à identifier les personnes présentes sur ces photographies de ma famille. Les seules informations parvenues jusqu'à moi les concernant sont qu'il s'agit de membre des familles Lancien, Gouletquer et Guesdon. Les trois premières ont été prises très certainement dans la région de Quimper et probablement du côté de Plomelin, Plozévet, Plogastel-Saint-Germain ou Plonéour. Elles représentent probablement des membres de la famille Lancien - Gouletquer. La quatrième a été prise par le photographe J. Inizan à Brest et doit concerner des Lancien ou des Guesdon.

*M. Patrick Gouletquer
pgletgou62@gmail.com*



Mise à jour de la base RECIF

Septembre / Novembre 2021

Résumé des évolutions depuis la précédente mise à jour

LES AJOUTS

Bannalec [Décès] Ajout 1914 - 1933	1 937 actes	Lambézellec [Décès] Ajout 1861 - 1865	1 035 actes
Bénodet [Naissances] Ajout 1916 - 1920	136 actes	Lambézellec [Décès] Ajout 1869 - 1872	961 actes
Bolazec [Mariages] Ajout 19436 - 1946	52 actes	Lambézellec-Pilier-Rouge [Naissances] Ajout 1921 - 1921	153 actes
Brélès [Mariages] Ajout 1827 - 1827	1 acte	Lampaul-Guimiliau [Naissances] Ajout 1911 - 1911	3 actes
Brélès [Mariages] Ajout 1943 - 1946	54 actes	Lampaul-Guimiliau [Décès] Ajout 1956 - 2012	914 actes
Brest [Naissances] Ajout 1910 - 1910	1 acte	Landéda [Décès] Ajout 1914 - 1915	2 actes
Brest [Naissances] Ajout 1921 - 1921	954 actes	Landéda [Décès] Ajout 1919 - 1920	45 actes
Brest [Mariages] Ajout 1797 - 1797	2 actes	Landerneau [Naissances] Ajout 1794 - 1802	520 actes
Brest [Décès] Ajout 1802 - 1809 5	162 actes	Landerneau - Saint-Julien [Naissances] Ajout 1628 - 1668	1 217 actes
Brest [Décès] Ajout 1825 - 1825	1 acte	Landunvez [Naissances] Ajout 1716 - 1716	3 actes
Brest [Décès] Ajout 1829 - 1830	2 actes	Langolen [Naissances] Ajout 1920 - 1920	38 actes
Brest [Décès] Ajout 1832 - 1832	1 acte	Langolen [Mariages] Ajout 1919 - 1936	188 actes
Brest [Décès] Ajout 1836 - 1836	1 acte	Langolen [Décès] Ajout 1915 - 1916	1 acte
Brest [Décès] Ajout 1839 - 1847	4 854 actes	Langolen [Décès] Ajout 1918 - 1936	266 actes
Brest [Décès] Ajout 1852 - 1876	21 989 actes	Lanildut [Mariages] Ajout 1944 - 1946	86 actes
Brest [Décès] Ajout 1908 - 1908	1 acte	Lanmeur [Décès] Ajout 2013 - 2013	99 actes
Brest [Décès] Ajout 1914 - 1916	721 actes	Lannilis [Naissances] Ajout 1916 - 1921	495 actes
Brest - Annexe Bellevue [Décès] Ajout 1970 - 1970	65 actes	Lannilis [Mariages] Ajout 1941 - 1946	173 actes
Brest - Annexe Lambézellec [Décès] Ajout 1976 - 1987	1472 actes	Lannilis [Décès] Ajout 1940 - 1947	464 actes
Brest - Recouvrance [Mariages] Ajout 1835 - 1835	1 acte	Lannilis [Décès] Ajout 1951 - 1967	839 actes
Brest - Recouvrance [Décès] Ajout 1930 - 1944	2115 actes	Larret [Mariages] Ajout 1946 - 1946	5 actes
Brest - Saint-Louis [Mariages] Ajout 1792 - 1792	1 acte	Le Ponthou [Décès] Ajout 1974 - 1977	10 actes
Carantec [Décès] Ajout 2008 - 2012	221 actes	Le Ponthou [Décès] Ajout 1980 - 1985	15 actes
Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1944 - 1945	129 actes	Le Ponthou [Décès] Ajout 1987 - 1999	25 actes
Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1947 - 1947	1 acte	Le Ponthou [Décès] Ajout 2001 - 2002	3 actes
Carhaix-Plouguer [Décès] Ajout 1952 - 1956	442 actes	Le Ponthou [Décès] Ajout 2005 - 2006	4 actes
Collorec [Décès] Ajout 1793 - 1936	5 514 actes	Le Ponthou [Décès] Ajout 2008 - 2012	12 actes
Combrit [Décès] Ajout 1940 - 1942	4 actes	Le Relecq-Kerhuon [Mariages] Ajout 1938 - 1946	299 actes
Combrit [Décès] Ajout 1944 - 1947	87 actes	Lesneven [Mariages] Ajout 1683 - 1683	1 acte
Commana [Naissances] Ajout 1790 - 1791	16 actes	Lesneven [Mariages] Ajout 1716 - 1716	1 acte
Commana [Mariages] Ajout 1791 - 1791	1 acte	Lesneven [Décès] Ajout 2007 - 2009	409 actes
Concarneau [Décès] Ajout 1882 - 1883	2 actes	Locmaria-Plouzané [Mariages] Ajout 1943 - 1946	113 actes
Concarneau [Décès] Ajout 1885 - 1887	507 actes	Locmélar [Naissances] Ajout 1906 - 1906	1 acte
Daoulas [Mariages] Ajout 1816 - 1816	2 actes	Locmélar [Mariages] Ajout 1718 - 1718	4 actes
Dinéault [Mariages] Ajout 1930 - 1936	95 actes	Locquirec [Décès] Ajout 1990 - 2001	292 actes
Dinéault [Décès] Ajout 1903 - 1928	951 actes	Mespaul [Naissances] Ajout 1920 - 1921	290 actes
Douarnenez [Décès] Ajout 1926 - 1926	2 actes	Mespaul [Décès] Ajout 2000 - 2015	116 actes
Douarnenez [Décès] Ajout 1928 - 1935	1 266 actes	Milizac [Naissances] Ajout 1589 - 1636	50 actes
Elliant [Décès] Ajout 1928 - 1931	212 actes	Milizac [Naissances] Ajout 1649 - 1649	20 actes
Fouesnant [Mariages] Ajout 1935 - 1938	103 actes	Milizac [Naissances] Ajout 1654 - 1659	129 actes
Fouesnant [Décès] Ajout 1914 - 1928	549 actes	Milizac [Mariages] Ajout 1605 - 1605	6 actes
Garlan [Décès] Ajout 1965 - 1982	156 actes	Milizac [Mariages] Ajout 1607 - 1610	28 actes
Gouézec [Naissances] Ajout 1917 - 1920	133 actes	Milizac [Mariages] Ajout 1626 - 1634	82 actes
Gouézec [Mariages] Ajout 1913 - 1914	22 actes	Milizac [Mariages] Ajout 1641 - 1641	6 actes
Gouézec [Décès] Ajout 1870 - 1874	460 actes	Milizac [Mariages] Ajout 1659 - 1659	4 actes
Guerlesquin [Décès] Ajout 2003 - 2012	303 actes	Milizac [Décès] Ajout 1592 - 1592	24 actes
Guipavas [Mariages] Ajout 1941 - 1946	265 actes	Milizac [Décès] Ajout 1597 - 1597	18 actes
Guipavas [Décès] Ajout 1742 - 1742	1 acte	Milizac [Décès] Ajout 1605 - 1606	17 actes
Guipavas [Décès] Ajout 1965 - 1995	2 383 actes	Milizac [Décès] Ajout 1623 - 1624	23 actes
Hôpital-Camfrout [Mariages] Ajout 1946 - 1946	116 actes	Milizac [Décès] Ajout 1626 - 1645	165 actes
Île-de-Batz [Naissances] Ajout 1912 - 1912	4 actes	Milizac [Décès] Ajout 1647 - 1648	7 actes
La Feuillée [Décès] Ajout 1933 - 1980	1038 actes	Milizac [Décès] Ajout 1651 - 1657	43 actes
La Feuillée [Décès] Ajout 1983 - 2009	323 actes	Milizac [Décès] Ajout 1915 - 1915	1 acte
Lambézellec [Naissances] Ajout 1910 - 1910	1 acte	Milizac [Décès] Ajout 1929 - 1929	32 actes
Lambézellec [Naissances] Ajout 1921 - 1921	268 actes	Morlaix [Décès] Ajout 1867 - 1868	613 actes
Lambézellec [Mariages] Ajout 1940 - 1940	1 acte	Morlaix [Décès] Ajout 1983 - 1984	898 actes
Lambézellec [Mariages] Ajout 1943 - 1943	80 actes	Morlaix [Décès] Ajout 1987 - 1996	6 841 actes
		Névez [Décès] Ajout 1854 - 1860	408 actes
		Nizon [Mariages] Ajout 1903 - 1912	131 actes
		Penhars [Naissances] Ajout 1920 - 1920	84 actes
		Penhars [Mariages] Ajout 1920 - 1925	139 actes
		Penmarch [Naissances] Ajout 1920 - 1921	459 actes
		Pleuven [Naissances] Ajout 1879 - 1879	1 acte
		Pleuven [Naissances] Ajout 1884 - 1888	178 actes
		Pleuven [Naissances] Ajout 1891 - 1891	2 actes
		Pleuven [Naissances] Ajout 1896 - 1896	41 actes

ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

Nos trois antennes tiendront leurs assemblées générales comme tous les ans en début d'année. Ces réunions sont l'occasion de faire le bilan des activités menées pendant l'année écoulée, d'envisager les actions à conduire pour celle à venir, et enfin pour chacun de ses adhérents de s'exprimer sur sa gestion, son fonctionnement et, le cas échéant d'apporter de nouvelles idées pour l'amélioration de ses services.

Aussi, êtes vous invités à participer nombreux à l'assemblée générale de votre antenne de rattachement, qui se tiendra à la date ci dessous :

- . Antenne de Brest, salle des Conférences de la Mairie de l'Europe, 31 rue Saint-Jacques, 29200 BREST, le **15 janvier 2022 à 14h 00.**
- . Antenne de Quimper, Maison des Associations, 1, allée Mgr Jean-René Calloc'h, 29000 QUIMPER, le **22 janvier 2022 à 14h 30.**
- . Antenne de Morlaix dans la salle socio-culturelle de Ploujean, 17 rue de l'Aérodrome 29600 MORLAIX le **5 février 2022 à 14h 00.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir un bulletin de procuration que vous ferez parvenir au plus tard **le samedi précédant la tenue de l'assemblée générale de l'antenne**, soit au secrétariat de votre antenne de rattachement, soit directement à la personne à laquelle vous confiez le soin de vous représenter, à charge pour celle-ci de faire connaître au dit secrétariat le nombre de procuration(s) en sa possession, avant le mercredi précédant la tenue de la dite assemblée générale.

! Pour éviter que votre procuration ne soit invalidée, veillez à respecter les consignes mentionnées ci-dessous !

Conseil pour remplir sa procuration :

En remplissant une procuration, vous vous faites représenter à l'Assemblée Générale pour l'approbation ou la désapprobation des décisions qui y sont prises.

Comme le prévoient les statuts, Titre II, article VI, « *les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre porteur d'un pouvoir écrit. Le nombre de mandats pour une personne est limité à dix* ».

Chaque année, beaucoup de procurations sont données à la même personne. Or, celle-ci ne peut en détenir que dix. De même, des pouvoirs sont au nom de personnes absentes à l'assemblée, ce qui aboutit à la non prise en compte d'un certain nombre d'entre eux.

Aussi :

- soit vous laissez en blanc le mandataire, et votre pouvoir sera alors remis à un adhérent présent,
- soit vous inscrivez le nom d'un membre du CGF, après vous être assuré du nombre de pouvoirs qu'il détient.

Veillez remettre votre procuration à une personne appartenant à votre antenne, pour faciliter le lourd travail des secrétaires.

Les personnes ayant des pouvoirs en leur possession sont priées de se faire connaître auprès du secrétaire de leur antenne.

Les procurations devront nous parvenir :

- ***avant le samedi précédant la tenue de l'assemblée d'antenne pour les Assemblées Générales d'Antenne***
- ***avant le samedi 19 mars 2022 pour l'Assemblée Générale du CGF***

MERCI DE BIEN RESPECTER CES CONSIGNES.

ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Vous êtes invités à prendre part à l'Assemblée Générale de l'association qui se tiendra le :

Samedi 26 Mars 2022 à 9h 30
au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun - 29150 CHATEAULIN

Si vous ne pouvez vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir le bulletin de procuration que vous trouverez en page **XXIV**

Pour faciliter le travail des secrétaires d'antennes chargés de la gestion de ces procurations, nous vous remercions de respecter les consignes pour les remplir. Ce pouvoir devra parvenir à votre antenne de rattachement au plus tard pour le **19 Mars 2022**, le cachet de la poste faisant foi. Au delà de cette date, il ne sera pas pris en compte.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- . Election du tiers sortant du Conseil d'Administration
- . Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2020
- . Rapport moral et d'activité pour l'année 2021
- . Rapport financier pour 2021
- . Présentation du budget prévisionnel de 2022

REPAS AU JUVENAT NOTRE-DAME A CHATEAULIN

Si vous souhaitez prendre part au repas qui suivra l'assemblée générale, il faut impérativement vous inscrire. Vous trouverez un bulletin d'inscription au repas en page **XXIV**.

Il est à renvoyer à l'antenne de BREST avant le 19 MARS 2022 accompagné du règlement.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Antenne de BREST du CGF.

Menu

café d'accueil, jus d'orange et viennoiseries

Apéritif

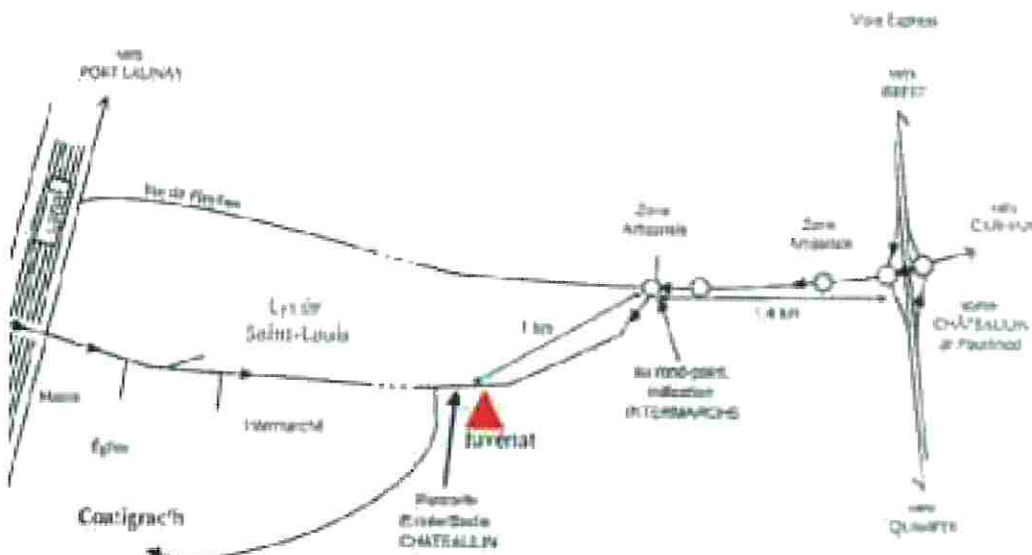
Assiette gourmande au saumon
Noix de porc marinée au miel et à l'orange
Brioche façon pain perdu et sa poire au vin

boissons (muscadet et Bordeaux)
café

Prix du repas :

27,50 €

par personne



**Juvénat Notre-Dame
- Penn Feunteun -
29150 Châteaulin**

A partir de l'échangeur du Pouillot sur la Voie Express Brest/Quimper, suivre la direction de Châteaulin.

Au 2^e rond-point (avant les concessions Peugeot et Citroën) tourner à gauche vers le Juvénat.

Coordonnées GPS pour le Juvénat :

Latitude N : 48°12'01.60

Longitude W : 4°04'26.60

INSCRIPTION AU REPAS QUI SUIVRA L'ASSEMBLEE GENERALE
Coupon à découper et à renvoyer à l'antenne de Brest après l'avoir complété
avant le 19 Mars 2022

accompagné du chèque de règlement d'un montant de **27, 50 €** par personne libellé à l'ordre de l'antenne de Brest du CGF.

Mme / Melle / M :

Adhérent(e) n° du CGF, participera au déjeuner qui sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale, le samedi 26 mars 2022, au prix de **27, 50 euros** au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun - à Châteaulin.

Nombre de participants :

Ci-joint, mon règlement par chèque de €, en date du à l'ordre de l'Antenne de Brest du CGF.

Fait à , le

Signature

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 19 mars 2022**

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. , membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 26 mars 2022 au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun - à Châteaulin.

Fait à , le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)

à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 19 mars 2022**

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. , membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 26 mars 2022 au Juvénat Notre-Dame - Penn Feunteun - à Châteaulin.

Fait à , le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété
avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. , membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à , le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)

Coupon à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété
avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e) , membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de : donne tout pouvoir à M. , membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à , le

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")

CENTRE GENEALOGIQUE DU FINISTERE

Siège social : Salle municipale, rue du Commandant Tissot, 29200 BREST

A ADRESSER A VOTRE ANTENNE DE RATTACHEMENT

Antenne de Brest :
Salle municipale, Rue du Commandant Tissot 29200 BREST

Antenne de Morlaix :
Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX

Antenne de Quimper :
4 Rue Félix Le Dantec, zone de Creac'h Guen 29000 QUIMPER

RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU CGF OU D'ABONNEMENT AU LIEN POUR L'ANNEE 2022

Consignes :

1^{er} cas : règlement par CB :

Veillez vous connecter sur notre site à l'adresse suivante : <https://cgf.bzh>

Ce paiement est entièrement sécurisé. Vous recevrez un SMS sur votre téléphone portable, avec un code à saisir pour confirmer votre règlement. Utilisez cette formule dans la mesure du possible, car en raison des automatismes qui y sont liés, cela soulage le travail de nos bénévoles.

2^{ème} cas : règlement par Pay-Pal :

Pour les personnes à l'étranger, vous avez la possibilité de payer par Pay-Pal. Dans ce cas, nous contacter par courriel à l'adresse suivante : cg29@cgf.bzh

3^{ème} cas : règlement par chèque :

Merci de renseigner les documents qui suivent.

Vos renouvellements d'adhésion sont à adresser, avec votre chèque à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère, à l'antenne de rattachement de votre choix.

ATTENTION !

Généabank :

Rappel : la distribution des points Généabank du 1^{er} trimestre 2022, se fera le 6 janvier. Soyez prévoyant(e) en réglant votre cotisation à temps, pour bien démarrer la nouvelle année.

A titre informatif, les comptes généabank des personnes qui renouvelleront après le 31 janvier ne seront crédités que de 600 points au lieu de 900 si le renouvellement s'effectue jusqu'au 28 février et de 300 points pour un renouvellement en mars.

Expédition du Lien

Si votre renouvellement de cotisation intervient après le 15 février (pour le Lien du premier trimestre) et le 14 juin (pour le deuxième trimestre), merci de prévoir un règlement complémentaire de 6,85 € par Lien paru, le tarif «envoi de groupe» ne s'appliquant plus. Ainsi toute personne qui renouvellera sa cotisation après le 1^{er} juin 2022 devra joindre à son règlement 9, 93 € pour l'expédition de deux revues (premier et deuxième trimestre).

ABONNEMENT AUX QUATRE NUMEROS 2022 DE LA REVUE LE LIEN SANS ÊTRE ADHÉRENT : 29 €

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Lieu-dit : _____
Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
N° de téléphone : _____ N° de téléphone portable : _____
Adresse électronique : _____

Chèque à libeller à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère et à renvoyer au siège social de l'association :

CGF Salle municipale rue du Commandant Tissot 29200 BREST

NB : Le paiement par CB n'est pas possible pour un simple abonnement à la revue.

XXV

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CGF POUR L'ANNEE 2022

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 avec règlement par chèque

Imprimé à n'utiliser que si vous n'optez pas pour le règlement sécurisé par Carte Bancaire mis en place par le CGF

1- J'INDIQUE MON ANTENNE DE RATTACHEMENT POUR MON RENOUVELLEMENT D'ADHESION

BREST		MORLAIX		QUIMPER	
-------	--	---------	--	---------	--

2- JE RENSEIGNE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

ADHERENT N° : Antenne de rattachement :
Mr Mme Mlle Nom : Nom de jeune fille* :
Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone* : N° de téléphone portable* :
Adresse électronique :
Date de naissance : Lieu de naissance* :
Profession* :

* : mention facultative mais souhaitée

(A REMPLIR PAR LA DEUXIÈME PERSONNE DANS LE CAS D'UN RENOUVELLEMENT "COUPLE" OU "DUO")

ADHERENT N° :

Mr Mme Mlle Nom : Nom de jeune fille* :
Prénom :
Adresse : N° : Rue :
Lieu-dit :
Code Postal : Ville : Pays :
N° de téléphone* : N° de téléphone portable* :
Adresse électronique :
Date de naissance : Lieu de naissance* :
Profession* :

* : mention facultative mais souhaitée

3- JE CHOISIS MA FORMULE D'ADHESION :

Cotisations	Conditions	Montant dû	Choix
Cotisation annuelle avec abonnement au Lien et accès aux bases sur Internet ¹ : donne la qualité de membre 26 € (44 € pour Duo) + abonnement préférentiel au Lien (18 €), qui donne en sus accès aux bases informatiques en nos locaux et sur Internet, via GENEABANK avec attribution de codes personnalisés.	Personne seule	44 €	<input type="checkbox"/>
	Duo ²	62 €	<input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle : donne la qualité de membre (pas de revue, ni d'accès aux bases par Internet, accès aux bases uniquement en salle de lecture dans les antennes)	Personne seule	26 €	<input type="checkbox"/>
	Duo ²	44 €	<input type="checkbox"/>

¹ Cette formule vous permet de recevoir les codes d'accès personnalisés pour consulter, via Internet, les bases de données du CGF (RECIF, BAGAD, HORSEC, DECRETS, TUTELLES ... ainsi que la base de données GENEABANK.

² La formule Duo peut être souscrite par des couples mariés ou non, un parent et son enfant, un frère et une sœur, etc...

"J'autorise le Centre Généalogique du Finistère à collecter les informations portées sur ce bulletin d'inscription ou de renouvellement de cotisation et à m'adresser des courriels (lettres d'information notamment). oui non

Nous vous rappelons que vos données personnelles NE SONT JAMAIS partagées avec des sociétés commerciales.

Via le site du CGF (<http://recif.cgf.bzh/cgf.php>), vous avez la possibilité de modifier ces données.

Vous pouvez aussi nous contacter soit par courrier, soit par mail (cg29@cgf.bzh) pour demander la modification ou même la suppression de vos données personnelles."

Je m'engage à ne faire aucune exploitation lucrative de mes recherches, sous quelque forme que se soit, à titre personnel ou au nom du CGF.

Fait à :

le :

signature :

XXVI

elections 2022 au cgf

CANDIDATURES POUR LE RENOUVELLEMENT DES TIERS SORTANTS DANS LES CONSEILS DE GESTION DES TROIS ANTENNES ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

CANDIDATS		
ANTENNE	CONSEIL DE GESTION	CONSEIL D'ADMINISTRATION (nombre de postes à pourvoir)
BREST	Geneviève BERGOT Jean-Paul CHEVILLOTTE Michel DUROSE Joëlle LE CALVEZ Georges SIGNOR Corinne TOUZE	(2) Daniel MAZE Dominique PODEUR Gilles MENEZ *
MORLAIX	Marie-Françoise DRIVAS Yvonne FLOCH Alain GAUDE Patricia GAUDE Serge HAMEURY Jean-François PELLAN Jacques TANGUY	(2) Alain GAUDE Jean-François PELLAN
QUIMPER	Sylvie CURIEL Annik FOLGOAS Joël LE DU Michel LE TALLEC	(2) Pierrick CHUTO Joël LE DU

* Gilles MENEZ a été coopté par le Conseil de gestion de l'antenne de Brest en remplacement de Bernard LE GOUIL, décédé. Sa désignation sera validée lors du prochain conseil d'administration pour durer jusqu'en 2024.

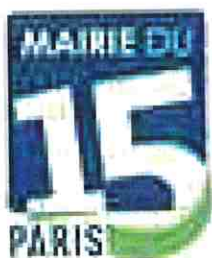


8^e GRAND SALON DE GÉNÉALOGIE 2022



Mairie de Paris 15^e
Du 16 au 19 mars 2022

www.salondogenealogie.com



Archives & Culture

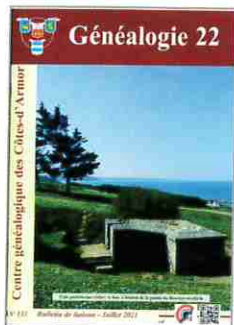


Avec le partenariat de :  Geneanet

Le CGF sera présent à cette manifestation

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

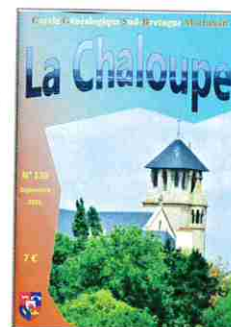
Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



- Erwanéz Galbrun, créatrice du Cercle Celtique du Trégor, par Jean-Claude Le Bloas
- Rideau, par Renée-Claude Marion
- Un parcours de vie mouvementé – Albert Le Poulennec (1893-1983), par Alain Guillossou
- Réforme catholique et reprise en main du clergé trégorrois. L'exemple du recteur Charles Le Poncin (1693-1752), par Monique Le Hénaff
- Louis-Nathaniel Rossel (1844-1871), par Annick Mévellec

Généalogie 22, n°132

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT



- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 1 – Baud, par † Job Jaffré
- Les Panhéleux, une famille de catholiques et de royalistes engagés, de Saint-Dolay (2), par Patrick Mahéo
- Naissance des écoles de Penquesten (2), par Yvette et Gilbert Manic
- Langonnet, commune rebelle sous la Révolution (11), 1797, par Pierre-Yves Quémener
- Le contexte dans lequel vivaient nos grands-parents ou les leurs (5), par Denis Gabriel

La Chaloupe n° 139

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :

18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



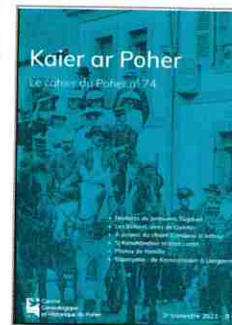
- Corps-Nuds et ses origines, par André Desmots
- Miracle à Pléchélat en 1928, par Joseph Amouriaux
- Racines rennaises de Théophile Malo Corret dit de la Tour d'Auvergne, par Serge Libot
- Roger Crétin alias Roger Vercel, romancier, par Daniel Trochet
- Soldats originaires d'Ille-et-Vilaine décédés en Allemagne (guerre de 1870), par Patrick Rouyer
- Jean Marie Séverain fait souche en Argentine, par Guillermina Garcia Marquez

Racines 35, n°139

Centre Généalogique du Poher

Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Histoires de prénoms : Tugdual, par Pierre-Yves Quémener
- Les Botorel, sires de Quintin – 1ère partie, par Franck Coudray
- La lutte bretonne en chansons et peintures. A propos du chant *Cantigou le lutteur*, collecté par Théodore Hersart de la Villemarqué dans son 2ème carnet d'enquête, par Christian Souchon
- Si Kerambretton m'était conté, par Jean-Claude Sicat
- Photos de famille : famille Nay à Lennon, Postollec à Plouguer, par Jean Michel Favennec
- Etude toponymique des communes de l'aire d'étude du Centre Généalogique et historique du Poher : de Kernascleden à Langonnet, par Jean-Claude Even



Kaier ar Poher n° 74

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
1 Rue Darbeffeulle – 44100 NANTES

REVUE NON REÇUE
AU MOMENT D'IMPRIMER

CEGENCEB

Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

Autres associations de l'UGBH :

Mémoire vivante de Fégréac

CHEF d'Armor à Lannion

Centre généalogique de la Côte d'Emeraude à Dinard

Cercle généalogique de Rhuys

Histoire et généalogie du Grand-Fougeray

Section généalogique de la Garde du Vœu à Hennebont

- De la paroisse à la commune : Guilliers, par Christiane Blanchard
- La fièvre putride et l'émétique, par Monique Gloux
- Ô temps ! suspends ton vol, par Gisèle Morlan
- Un résistant de Mohon (Joseph Gautier), par Huguette Hémono
- Un séminariste de Loyat sous la Révolution, par Armelle Querbouët
- Mathurin Le Roch, 69 ans de vie commémorée par une erreur administrative, par Armelle Querbouët



Souche n° 75

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Breizh 5/5



Moëlan sur Mer